



Comité de Bassin

Séance plénière du 14 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion	1
2. Ordre du jour	4
3. Procès-verbal	5
4. Liste présence.....	63



Comité de bassin Séance plénière

Mardi 14 octobre 2025
de 10h à 17h, salle Sologne

(en présentiel et en distanciel)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/93104664514>

ID de réunion : 931 0466 4514

Ordre du jour

Matin (10h00 à 13h00)

INSTANCES

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 3 juillet 2025 D

PLANIFICATION

Extension du périmètre du Sage du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin D

CONFÉRENCE EAU (10h30)

Introduction par Mme la Préfète et M. le Président du comité de bassin

Restitution des contributions :

- Financement, partage/risque, lien terre mer : présentation et échanges
- Gouvernance/mobilisation, captages : présentation et échanges

Après-midi (14h00 à 16h30)

- Délibération sur la conférence eau (échanges et adoption) D
- Conclusion par Mme la Préfète et M. le Président du comité de bassin

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. le président :

Nous allons commencer nos travaux en procédant à l'appel des présents.

M. Obled procède à l'appel.

M. le président :

Bienvenue à toutes et à tous. Je suis très heureux de votre présence nombreuse ce matin, que ce soit en présenciel ou en visio, pour cette séance du comité de bassin un peu extraordinaire que nous avons souhaité orienter autour des travaux lancés par la conférence nationale sur l'eau et de l'engagement du comité de bassin.

Je salue Mme Brocas, préfète coordinatrice de bassin et présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau. Merci, Mme la Préfète, de votre présence et de l'attention que vous portez aux travaux du comité de bassin. Je tiens vraiment à le saluer. Vous êtes toujours présente. Vous êtes toujours à nos côtés. C'est important dans les moments que nous traversons.

Je salue les vice-présidents, notamment Mme Félix, première vice-présidente, M. Méry, M. Doron ainsi que les services de l'agence de l'eau autour du directeur général, M. Obled.

Je voulais commencer cette réunion par saluer la mémoire de M. Emmanuel Pichon. M. Pichon était chef de service « suivi de la dépollution des eaux usées » au sein de la direction des politiques d'intervention. Son expertise était saluée par tous. Son investissement, sa disponibilité et sa gentillesse laissent un grand vide au sein de l'agence. Je souhaitais vraiment, ce matin, commencer par lui rendre hommage et que nous ayons une pensée pour lui et sa famille.

J'accueille M. Pointereau, Sénateur du Cher, qui participe en distanciel.

J'accueille également M. Christophe Bèle, président du syndicat des eaux du Bas-Léon, qui succède à Mme Lamour qui nous a quittés pour des raisons de santé – nous lui souhaitons le meilleur – et Mme Stéphanie Fayard, maire de Mornand-en-Forez, qui succède à Mme Simmonet (collège des parlementaires et des collectivités territoriales).

Je salue également la présence de Mme Véronique Menez, notre nouvelle commissaire du gouvernement.

Mme MENEZ :

Bonjour à tous. J'ai rejoint la direction de l'eau et de la biodiversité il y a près d'un mois. Je vais intervenir en tant que commissaire du gouvernement à partir de maintenant. Je suis ravie de vous rejoindre. J'ai eu l'occasion de croiser certains d'entre vous dans mes précédentes fonctions. J'étais au cabinet d'Agnès Pannier-Runacher et auparavant à celui de Marc Fesneau. Je suis donc sensible aux sujets qui sont les vôtres.

M. le président :

Merci, Mme Menez. Vous savez que le bassin Loire-Bretagne est le bassin le plus rural, le plus agricole de la métropole. Votre expertise nous sera précieuse.

Une originalité ce matin, nous avons invité tous les présidents de CLE à assister à nos travaux. Nous pensons en effet qu'ils sont importants dans le dispositif d'organisation de la politique publique de l'eau en France et les inviter, c'est leur dire toute notre confiance dans le travail qu'ils réalisent. Cela renforce le lien entre le comité de bassin et les commissions locales de l'eau pour que nous soyons en harmonie sur nos travaux.

Sans plus attendre, je passe la parole à M. le Directeur qui va nous donner l'ordre du jour. Ensuite, nous procéderons aux travaux.

Mme BRUNY :

Peut-on connaître les CLE présentes aujourd'hui ?

M. le président :

Je propose de faire la liste et de vous la passer. Sinon les présidents de CLE qui souhaitent intervenir interviendront. Ils se présenteront également.

M. OBLED :

L'ordre du jour est consacré exclusivement à la conférence territoriale de l'eau, avec deux points préalables, à savoir l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet dernier, puis un point de planification qui concerne l'extension du périmètre du Sage du bassin de la Sèvre niortaise et du marais poitevin qui a été examiné en commission Planification. Ensuite, nous avons la thématique sur la conférence territoriale de l'eau avec la restitution des contributions, échanges et une proposition de délibération.

M. le président :

Je vous propose de passer les deux premiers points, à savoir l'approbation du procès-verbal et le point relatif à l'avis concernant la planification sur le Sage du bassin Sèvre niortaise. Ensuite, Mme la Préfète prendra la parole pour le troisième point de l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE PLENIERE DU 3 JUILLET 2025**

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. OBLED :

Il n'y a pas eu de demande de modification.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas de sujet, nous pouvons passer au vote.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 3 juillet 2025.*
- **Adoptée à la majorité (124 voix pour, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-18 du 14 octobre 2025.

**EXTENSION DU PERIMETRE DU SAGE DU BASSIN
DE LA SEVRE NIORTAISE ET DU MARAIS POITEVIN**

Point « planification » n°1 de l'ordre du jour

M. HAUCHECORNE :

Il s'agit, à la demande du préfet des Deux-Sèvres, du projet de révision du périmètre du Sage Sèvre niortaise et marais poitevin qui était soumis à la consultation des collectivités locales. L'idée consiste à rajouter 14 communes du comité d'agglomération de La Rochelle. La limite de notre bassin se situe juste au sud de La Rochelle.

Le périmètre actuel du Sage Sèvre niortaise et du marais poitevin est de 3.776 km². Il s'étend des sources de la Sèvre niortaise à une trentaine de kilomètres à l'est de Niort jusqu'à son estuaire

dans la baie de l'Aiguillon. Il comprend aussi l'ensemble de ses affluents, à l'exception du linéaire situé hors du marais poitevin pour la rivière Vendée, ainsi que le bassin versant du Curé et l'amont du bassin hydrographique de la Dive de Thouet.

Il est situé sur deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) et sur quatre départements (Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Vendée et Vienne). Il comprend en tout ou en partie 216 communes.

La disposition 12A-1 du Sdage Loire-Bretagne relative au Sage désigne le territoire rochelais et l'île de Ré comme sous-bassin où un Sage est nécessaire et donne la possibilité de l'intégrer dans le périmètre d'un Sage préexistant.

En réponse à cette disposition, par courrier du 5 décembre 2023, la communauté d'agglomération de La Rochelle demande l'extension du périmètre du Sage de la Sèvre niortaise et du marais poitevin pour intégrer les 14 communes hors Sage du territoire rochelais.

Ce projet de révision de périmètre correspond à tout ou partie du territoire à étudier, identifié au sein du dispositif 12A-1 du Sdage. Il est cohérent hydrographiquement. Il s'intègre et respecte la délimitation du périmètre des Sages limitrophes à cette démarche, à savoir les Sage Lay, Vendée, Thouet et Clain, œuvrant sur le bassin Loire-Bretagne, et les Sage Boutonne et Charente œuvrant dans le bassin Adour-Garonne.

Pour différentes raisons, cet élargissement ne concerne pas l'île de Ré. La question d'un Sage nécessaire sur ce territoire devrait être examinée lors de la rédaction du prochain Sdage.

Pour que ce soit bien clair, vous avez la carte sous les yeux. C'est la partie en vert qui correspond à ce Sage. L'extension se situe autour de La Rochelle pour ceux qui connaissent la région. Vous voyez l'île de Ré qui n'a pas été incluse. J'avoue que je ne connais pas la raison exacte mais pour l'instant, elle n'est pas proposée dedans. Par contre, il y a tout à fait une cohérence.

Lors de la commission Planification, le projet était adopté avec une large majorité (4 abstentions).

M. OBLED :

Cela correspond à une demande de toutes les collectivités d'être réunies sous le même Sage. D'un point de vue réglementaire, c'est le préfet qui en a fait la demande, avec un avis qui est sollicité, et qui est de rigueur, du comité de bassin.

M. HAUCHECORNE :

C'est une parfaite cohérence. J'encourage le comité de bassin à voter favorablement.

M. le Président :

Y a-t-il des questionnements ?

M. KRABAL :

Je suis vice-président de l'Agglomération de La Rochelle. Je confirme les propos qui viennent d'être tenus. Effectivement, c'est une demande de l'Agglomération de La Rochelle, en partie sur le territoire sud du Sage, et une demande aussi des collectivités. Cela vient finalement réparer une incohérence sur un territoire qui a de forts enjeux, à la fois en termes de qualité et de quantité, et qui a toute légitimité à être intégré au Sage. Je vous remercie du vote majoritaire de la commission.

M. SERVANT :

Pour aller dans le sens de M. Krabal, sur le secteur, la chambre d'agriculture gère l'eau en tant qu'organisme unique délégué. Plus précisément, c'est l'établissement public du marais poitevin qui le gère. Cependant, ce secteur est intégré dans la gestion de l'organisme unique. Nous avons un PTGE en cours, que je co-anime avec M. Krabal, qui intègre aussi ce territoire. C'est pour rendre beaucoup plus cohérent le découpage du Sage.

Mme BRUNY :

Au titre des associations environnementales, nous sommes favorables à cette proposition. Nous avons posé plusieurs questions en commission Planification, notamment l'éventuelle réactivation de la coordination des trois Sage. M. Servant connaît certainement plus que moi ce dossier. A l'aune de la révision des Sage, il faudrait peut-être réfléchir à cette coordination des trois Sage qui sont sur le bassin du marais poitevin.

Puis, il y a le sujet de l'île de Ré. C'est quand même un peu dommage de laisser un petit noyau isolé comme cela. La proposition qui aurait pu être faite consiste éventuellement à lui faire subir le même sort que l'île d'Oléron qui est sur le bassin Adour-Garonne. Ce sont peut-être des réflexions à mener pour la suite.

M. GANDRIEAU :

J'ai une première question pour savoir si je peux voter parce que je suis membre de la commission du Sage de la Sèvre niortaise et du marais poitevin.

M. le Président :

Nous acceptons votre participation au vote.

M. GANDRIEAU :

Ensuite, je suis très favorable au rapprochement sur ce territoire qui était prévu depuis longtemps mais qui n'a pas été acté.

Enfin, la coordination des trois Sage est aujourd'hui pilotée, et bien pilotée, par l'établissement public du marais poitevin, donc je ne pense pas qu'il faille aller au-delà.

M. le Président :

En tout cas, il existe une coordination. Mes chers collègues, je pense que tout a été dit. Nous pouvons procéder au vote.

- *Avis portant sur le projet de révision partielle du périmètre du Sage de la Sèvre niortaise et du marais poitevin*
- **Adoptée à la majorité (121 voix pour, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-19 du 14 octobre 2025.

CONSULTATION DEMATERIALISEE CARTOGRAPHIE DES ZONES REGLEMENTAIRES RELATIVES A LA GEOTHERMIE DE MINIME IMPORTANCE

M. OBLED :

L'ordre du jour étant très chargé et ces délibérations étant formelles, il est proposé de vous consulter de manière dématérialisée sur la cartographie des zones réglementaires relatives à la géothermie de minime importance dans la région Rhône-Alpes. C'est un avis formel demandé par la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes au comité de bassin.

Vous serez donc consulté par voie électronique dès demain et pour quinze jours.

M. le Président :

Je pense que c'est important, notamment pour les collègues qui sont sur le secteur, de donner votre avis. Je voudrais souligner qu'il est essentiel que nous puissions croiser nos politiques publiques de cette façon. Je remercie l'État de consulter le comité de bassin. Si nous pouvions le faire sur d'autres politiques, ce serait une bonne chose. C'est en croisant les choses entre l'économie, l'agriculture, l'eau et autres que nous arriverons à avoir une politique publique cohérente autour de ces sujets.

La consultation dématérialisée va vous permettre de vous exprimer.

M. DEGUET :

Je sais qu'on a déjà passé un certain nombre de ces délibérations. Je sais bien que c'est en partie formel mais cela donne aussi l'occasion de se poser un certain nombre de questions. Cela m'ennuie. Pour une fois, nous pouvons le faire en dématérialisé mais je pense qu'il ne faut pas prendre l'habitude parce qu'une des richesses du comité de bassin, c'est le fait que ce soit une démocratie délibérative et pas seulement une démocratie où chacun dit ce qu'il fait, etc., et que cela permet d'avancer un peu. Même si cela donne finalement des votes à l'unanimité, cela permet aussi de comprendre ce qui se passe et honnêtement, sur la question de la géothermie qui impacte les aquifères, ce n'est pas mal d'avoir aussi cette vision-là. Je ne conteste pas le fait que cela se fasse ainsi cette fois mais je souhaite que ce ne soit pas une habitude.

Mme ROUSSET :

Bonjour à tous. Je ne voulais pas discuter du vote. Par contre, je regrette que nous ne puissions pas travailler plus le sujet, parler plus de la géothermie. Nous savons que cela a un vrai impact, notamment l'effet Gruyère. Je voulais savoir où l'on en était avec les réflexions réglementaires. Je crois qu'il y avait un point de vue national sur la question des forages et l'encadrement de la géothermie par rapport à un forage traditionnel. Pour moi, c'est vraiment le souci de faire du Gruyère et de l'interconnexion de nappes. Nous savons que c'est une vraie réalité et une vraie difficulté parce que cela entraîne des pollutions pérennes dans les nappes profondes. Je pense qu'il y a un sujet là-dessus. J'aimerais bien que nous puissions en parler.

M. le Président :

Nous allons engager la consultation dématérialisée, puis nous allons essayer d'apporter des réponses aux questionnements posés. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Un membre du comité de bassin (ne s'est pas présenté) :

De quel genre de pollution parle-t-on avec les réseaux de géothermie exactement ?

Mme BROCAS :

C'est sur sonde logiquement. En plus, c'est de minime importance en l'occurrence, c'est-à-dire que ce n'est pas très profond. Pour moi, il n'y a pas de contact avec l'eau. Je ne suis pas spécialiste mais c'est souvent sur sonde. Il faudra en reparler.

M. DEGUET :

C'est cela qui est compliqué. Vous voyez bien que nous sommes déjà en train d'amorcer une discussion et que cette discussion a un intérêt. Effectivement, ce n'est pas que des « sur sonde ». On est parfois sur la nappe. La minime importance, c'est plutôt sur la profondeur et sur les débits. Il y a toute une série de choses. Il y a des risques d'effondrement. Il y a tous ces éléments-là.

M. le Président :

Mme Rousset évoquait la déclaration du forage. Je vous propose que nous fassions un point sur ces questions de géothermie dans un prochain comité de bassin où nous allons essayer d'étayer un peu les postures.

Mme FELIX :

Je pense qu'il serait important d'en reparler parce que tout autour de Clermont-Ferrand et tout autour des volcans, Pont-du-Château en particulier et ailleurs également, il y a des sondages en matière de géothermie. Les gens se posent des questions, ce qui est normal.

M. le Président :

Nous avons des experts de ces sujets à côté puisque nous sommes à deux pas du BRGM. Nous essayerons de faire un point sur ce sujet lors d'un prochain comité.

M. BRIDET :

Bonjour à toutes et à tous. C'est aussi une expérience d'élu local. Aujourd'hui, énormément de collectivités ont dû se prononcer sur des plans d'énergies renouvelables. Pour éviter les polémiques sur ce qui se voit, c'est-à-dire l'éolien et le photovoltaïque, tout le monde dit : « Nous allons développer la géothermie ». Il est vrai que c'est au cœur des stratégies à venir. Il est vrai que cela demande beaucoup d'éclairage, ne serait-ce que sur des questions d'échanges thermiques qui vont changer aussi les températures. Comme d'habitude, ce qui se passe sous terre ou sous l'eau, on n'y pense pas. De nombreuses collectivités locales se sont défaussées du sujet en disant : « La géothermie va nous sauver ». Or, la géothermie amène à jouer avec des équilibres souterrains, notamment des réseaux hydrographiques.

M. le Président :

Je vous propose que lors d'un prochain comité, nous invitions les experts pour parler de ce sujet. Nous ferons un point spécifique. Je me demande d'ailleurs, M. le Directeur, si l'on ne pourrait pas y rajouter la question de l'agrivoltaïsme qui traverse aujourd'hui beaucoup de collectivités, notamment en charge de l'eau potable. Beaucoup de collectivités souhaitent engager des projets de ce type pour aider les agriculteurs à intégrer la sortie des pesticides. Nous voyons beaucoup de démarches aujourd'hui visant à développer l'agrivoltaïsme pour compenser les pertes de revenus agricoles. Je pense que lors d'un prochain comité de bassin, nous pourrions traiter ces deux questions : la géothermie et l'agrivoltaïsme, avec là aussi les impacts possibles. Nous pourrions d'ailleurs inviter nos collègues de l'Ademe et de l'ARS parce que ces sujets peuvent impacter aussi leurs domaines.

Mme BROCAS :

En tout cas, l'agrivoltaïsme permet le développement de l'élevage, ce dernier étant plus favorable à la reconquête de la qualité de l'eau.

Un membre du comité de bassin (ne s'est pas présenté) :

C'est vraiment de façon indirecte parce que je ne connais pas le lien entre l'eau et l'agrivoltaïsme, auquel je ne suis pas du tout opposé par ailleurs puisque tout dépend de la mise en œuvre. Je me pose la question.

M. le Président :

C'est justement pour répondre à ces questions. Je n'ai pas dit ce que je pensais de la situation. Je dis simplement que de plus en plus, nous sommes consultés par les collectivités qui veulent faire ce type de projet. Je pense donc qu'il faut que nous ayons une doctrine. Est-ce possible ? Sous quelles conditions ? Comme l'a dit Mme Félix, des gens se posent des questions sur l'impact même du solaire sur la qualité des eaux souterraines par exemple. Toutes ces questions méritent d'être posées parce que nous allons être de plus en plus interpellés. Il y a d'ailleurs des projets du côté de M. Gandrieau.

M. GANDRIEAU :

Non, la liaison est avec les captages prioritaires. Il y a des territoires où ils ont enclenché cette mécanique sur les captages prioritaires.

M. le Président :

Nous ferons donc un paquet global. Nous essayerons de vous préparer cela lors d'une prochaine réunion de travail.

M. MERY :

Bonjour à tous. Effectivement, il est très intéressant de pouvoir aborder les deux sujets qui viennent d'être évoqués au niveau du comité de bassin. Il y a juste deux points de vigilance que j'aimerais soumettre au président du comité de bassin.

Pour ces sujets-là, il faut partager une base de connaissance commune, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Ce sont des éléments techniques, scientifiques et économiques qui positionnent les projets, qu'ils soient d'ailleurs d'agrivoltaïsme ou de géothermie. En gros, il s'agit de partager une connaissance commune parce que si nous devons prendre une doctrine propre à l'agence de l'eau, il faut qu'elle soit éclairée.

Mon deuxième point de vigilance, c'est que comme les acteurs économiques aiment toujours bien les choses lisibles et durablement lisibles, il serait bon d'en parler avec les autres agences et autres services de l'Etat, avec les collectivités qui prennent des avis sur ces sujets-là. Aujourd'hui, l'exemple de l'agrivoltaïsme, c'est une zone de réglementation locale illisible qui part dans tous les sens. Il s'agit donc de prendre en compte la capacité locale à s'emparer du sujet. Il serait bien que l'on ne rajoute pas du flou à la cacophonie.

J'entends bien la volonté très ouverte et sage de se pencher sur le sujet mais mon point de vigilance est le suivant : ne rajoutons pas de la complexité à quelque chose qui est déjà complètement illisible pour les acteurs des territoires.

M. le Président :

Je pense que tout a été dit. Il s'agit d'essayer de réfléchir à ces questions et à ces croisements. Ce n'est pas simple, nous le voyons bien. Il ne s'agit pas de rajouter de la complexité mais au contraire, d'essayer de se dire : qu'est-ce qu'il est possible de faire ? Quelles sont les précautions à prendre ? Comme nous sommes interpellés sur ces sujets, il faut que nous puissions dire ce que nous en pensons.

M. Le Coat :

Concernant l'agrivoltaïsme, le train est en marche. Vous et moi, nous étions au SPACE de Rennes. Tout un bâtiment était alloué à cette nouvelle activité. Il me vient à l'esprit le fait que si l'on veut protéger et proposer aux agriculteurs des substitutions de revenus en protégeant les captages, il faut peut-être que l'on freine un petit peu sur le reste de l'agrivoltaïsme. Le problème va être la répercussion économique. Si l'on pose des panneaux solaires et qu'au niveau financier, on n'a pas le résultat souhaité, cela ne marchera pas. Il faut aller vite.

M. le Président :

J'entends bien mais c'est ce que nous essayons de faire. Nous allons essayer de répondre à ces questions. Encore une fois, il y a des demandes qui proviennent des collectivités territoriales en charge mais aussi d'agriculteurs.

Un membre du comité de bassin (ne s'est pas présenté) :

Pour modérer un petit peu les propos de M. Méry, un cadre législatif est déjà en place sur l'agrivoltaïsme. C'est récent et c'est appliqué dans toutes les régions. Pour avoir fait partie de la CDPENAF pendant de très nombreuses années, il y a un cadre qui existe. Ce n'est plus la jungle comme cela a été le cas au départ. Il y a des normes à respecter.

CONFÉRENCE NATIONALE DE L'EAU « L'EAU DANS NOS TERRITOIRES »

Dispositif bassin Loire-Bretagne

M. le Président :

Nous allons passer au cœur de l'ordre du jour, à savoir la conférence de l'eau. Sans plus attendre, je donne la parole à Mme la Préfète.

Mme BROCAS :

Merci, M. le Président. Je suis heureuse de vous retrouver aujourd'hui pour ce comité de bassin qui me paraît très important. Je trouve que c'est une riche idée que les présidents des commissions locales de l'eau soient associés à cette rencontre. Six mois après le lancement de la conférence nationale de l'eau par le Premier ministre et après avoir beaucoup travaillé pour organiser, écouter, synthétiser et rédiger, nous sommes au rendez-vous.

Je voudrais, si vous le permettez, adresser une spéciale dédicace à Valéry Morard, au secrétaire général et aux équipes, à tous ceux qui ont contribué énormément. Cela a été un travail de titan. Je voudrais donc vraiment les saluer, les remercier.

C'était une décision audacieuse, au fond, de décentraliser ce débat. On aurait pu se contenter d'un débat entre nous. Nous sommes déjà assez nombreux. Plusieurs points de vue peuvent s'exprimer dans cette enceinte, dans cette démocratie délibérative comme l'a dit M. Deguet. Cependant, décentraliser au plus près du terrain ces temps d'échange, sous l'égide des préfets de région et des présidents des commissions territoriales qui sont les ambassadeurs du comité de bassin, c'était audacieux. Je crois que nous avons été le seul bassin à le faire. Cela prouve aussi un attachement fort à ce principe de démocratie de l'eau.

C'était audacieux et je crois que cela a marché : 600 participants, des dizaines de propositions concrètes. Au fond, cela a été un peu une fabrique de solutions. Nous ne sommes pas dans le déclaratif et dans le théorique mais avec des propositions concrètes, venues du terrain, pour essayer d'affronter ce défi du siècle et en proposant des pistes de transformation pensées par les territoires.

On s'est exprimé dans tous les bassins sur les cinq thèmes qui avaient été définis par le gouvernement : quantité, qualité de la ressource, gouvernance, financement et concertation. Tous les grands bassins hydrographiques ont eu à en débattre et à dialoguer. Je sais que pour le président du comité de bassin Loire-Bretagne, c'est un de ses combats et je le relaye. Je le dis devant Mme la Commissaire du gouvernement, nous avons le plus grand bassin hydrographique de France, le plus rural, le moins peuplé. Je ne vais pas dire le plus pauvre. En tout cas, nous avons un écart entre ce que nous devons mobiliser et les recettes sur lesquelles nous pouvons compter.

Je me réjouis qu'il y ait eu cette concertation au plus près du terrain, avec des personnes qui se confrontent véritablement aux choses au quotidien. Vous savez mon attachement – notre attachement, à nous l'équipe de l'Etat – à cet esprit de dialogue, d'écoute et de recherche de solutions consensuelles sans lesquelles, je le dis et je le redirai, rien ne sera possible.

C'est ce choix que la France a fait il y a 60 ans. C'est le modèle sur lequel nous devons veiller ensemble, cette démocratie de l'eau qui a fait ses preuves. Il faut que nous veillions ensemble sur elle pour mieux faire face aux difficultés qui sont devant nous. La vitalité des débats – vous l'avez prouvé, les uns et les autres – a permis de bâtir des solutions avec des pistes concrètes. Ces bonnes pratiques peuvent nous inspirer. Ces propositions doivent nous permettre de dépasser les antagonismes tendus que nous observons. C'est cela que nous sommes en droit d'attendre de décideurs politiques adultes et responsables, que ce ne soit pas une cour de récréation mais que ce soit une façon, en adultes, de regarder la vérité en face, dans les yeux, pour essayer de trouver le chemin.

Je reviens un instant sur la question du financement parce que c'était un des cinq thèmes et cela me paraît essentiel pour demain. Le Cercle de l'eau que vous présidez, M. le Président, l'a

démontré, les programmes d'intervention de l'agence constituent un levier essentiel sans lequel nous ne pourrions rien faire. Toutefois, cela ne représente que 10 % des investissements qui sont attendus. Or, nous sommes face à un mur d'investissements pour le petit cycle et pour le grand cycle. Si le principe de la solidarité doit rester le principe cardinal du financement, il va falloir que nous cherchions à diversifier nos sources de financement, peut-être en acceptant de mieux faire appel à l'emprunt, notamment aux emprunts de la banque d'Etat qu'est la Banque des territoires qui a conçu des produits de très long terme qui peuvent nous permettre d'agir.

Nous devons anticiper les transformations. Nous devons urgemment prendre conscience des besoins d'adaptation. Il faut que nous allions ensemble vers plus de sobriété, vers des solutions fondées sur la nature, vers une meilleure gestion de la ressource, une meilleure protection des milieux qui rendent des services gratuits indispensables. Ce sont toutes ces pistes que vos ateliers ont explorées. Cette matière première va pouvoir nourrir le travail de réflexion des CLE demain puisque dans les CLE, les débats avancent. Les élus, les industriels, les agriculteurs, nous sommes tous comptables et pas seulement une partie des acteurs. Je crois que ces ateliers ont permis d'accélérer la prise de conscience collective. Sans prise de conscience collective, rien ne sera possible. Sans effort collectif, rien ne sera possible non plus.

Je ne sais pas ce que le gouvernement va faire de nos propositions que nous allons remonter après ce débat. Ce que je ressens de cette période d'ateliers territoriaux dans le cadre de la conférence de l'eau, c'est qu'au fond, cela a encore accéléré au plus près du terrain la prise de conscience que l'eau, c'est d'abord et surtout un sujet politique. C'est un sujet politique qui nous concerne tous, qui ne doit pas nous opposer, qui nous oblige parce que c'est un bien partagé. C'est un bien de la nation. C'est à nous de chercher des solutions. C'est à nous de nous creuser la tête. C'est à nous de dépasser nos « tu ne fais pas ceci, tu ne fais pas cela, tu n'as pas fait assez, tu en fais trop, etc. ». Je pense qu'avec de la volonté politique, nous allons y arriver. Si cette volonté politique n'advient pas, y compris au plus près des CLE, nous n'y arriverons pas.

J'ai beaucoup d'espoir dans le travail qui a été conduit pour accélérer la maturité des esprits.

M. le Président :

Je n'ai pas grand-chose à dire parce que je partage totalement. Je vais quand même rajouter quelques mots. Je vais commencer par la fin de vos propos, Mme la Préfète. Effectivement, l'eau est un sujet politique mais dans le bon sens du terme. C'est un sujet de cohésion territoriale. C'est un sujet d'équilibre. Cet équilibre, nous devons le trouver ensemble et non pas les uns contre les autres.

Cette consultation a démontré que dans les territoires, il y a une vraie attente. Je veux saluer aussi le travail des commissions locales de l'eau et l'implication des territoires sur le sujet parce qu'il est difficile de trouver ces équilibres. Nous avons besoin de jouer collectif. Nous avons besoin de convaincre que la question de l'eau n'est pas qu'une question d'opposition. C'est un bien commun utile à l'agriculture, à la biodiversité, à la vie, aux industries, à l'énergie. C'est quelque chose de nouveau. Il faut apprendre à partager, à être solidaire. Nous avons vécu dans l'abondance. Nous ne nous étions même pas rendu compte que cette ressource était menacée. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

Je vous rappelle que nous allons sortir un état des lieux des masses d'eau qui, pour la première fois, affiche - 6 points par rapport à la directive-cadre européenne. Nous allons être un peu sur la sellette quand on va nous dire : « Mais qu'est-ce que vous faites ? Vous vous impliquez, puis les résultats ne sont pas bons ». Nous allons devoir rendre compte. La manière de rendre compte, ce n'est pas de dire : c'est la faute de... Nous sommes tous responsables.

Cette conférence nationale a déjà connu trois Premiers ministres et nous ne sommes qu'au début. J'espère très sincèrement que l'initiative de Michel Barnier, qui était attentif à la question de l'eau, va poursuivre son chemin. Beaucoup de choses ont été dites à travers ces ateliers territoriaux. Notre première responsabilité est de faire remonter ce qui a été dit et essayer de ne pas décevoir, d'être à la hauteur.

La bonne nouvelle, c'est que Sébastien Lecornu était venu devant le comité de bassin Loire-Bretagne à l'époque quand il était secrétaire d'Etat. Il était venu à Orléans. Je me souviens l'avoir vu défendre ce modèle de l'eau français.

J'espère que ce travail va se poursuivre. En tout cas, nous allons tout faire pour être à la hauteur et rechercher ces équilibres entre les uns et les autres.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais rappeler que nous avons souhaité faire des ateliers territoriaux, nous appuyer sur les territoires dans les régions. Quand je vois par exemple ce qui s'est fait à l'assemblée ligérienne de l'eau, je le dis, c'est assez remarquable. Nous en parlions avec M. Pavillon la semaine dernière. Beaucoup de choses ont été dites et qu'il faut entendre.

Ce plan Eau a permis incontestablement de relancer le travail autour du petit cycle de l'eau mais en l'occurrence, il va falloir aller plus loin. Ces ateliers régionaux ont permis une mobilisation dans le territoire. Rappelons-nous que nous sommes dans le même bassin. Maintenant, il faut mettre en place la cohérence entre les ateliers régionaux et le bassin. La force du bassin réside dans sa cohérence hydrographique mais c'est aussi sa difficulté. Aujourd'hui, il va falloir surtout s'attacher à travailler sur la cohérence hydrographique. C'est important.

Je voudrais souligner un dernier point pour le mettre en lien un peu avec nos futurs travaux au comité de bassin. Nous parlions de l'état des lieux, de la révision du Sdage, etc. Je comprends que les services de l'agence s'appuient sur de la donnée, sur de la technique, sur de la science pour étayer les propositions. Je pense que c'est absolument nécessaire. Il faut néanmoins que nous fassions très attention à mobiliser le comité de bassin sur des orientations politiques. Nous avons besoin de technique mais nous avons besoin aussi de mettre plus de sens à l'action du comité.

Je me souviens avoir dit à l'époque à Martin Gutton qu'il faudrait écrire un *Sdage pour les nuls*. Ce n'était pas qu'une boutade. Il faut que les gens comprennent ce que nous faisons, y compris nous-mêmes. Samedi matin, j'ai reçu un colis de l'agence de l'eau. Il était très lourd. Je me disais : « Est-ce que je dois lire tout cela ? » Je pense qu'il faut que nous nous posions les bonnes questions. Nous n'allons pas rentrer dans le détail parce que je sais que M. le Directeur travaille le sujet et va nous faire des propositions avec le groupe de travail qui a été mis en place. Je ne peux que l'encourager. Je crois néanmoins qu'il faut que nous réfléchissions à tout cela.

C'est ce que je voulais dire en m'associant, encore une fois, aux remerciements de Mme la Préfète à l'endroit des services de l'agence de l'eau et de la Dreal parce que tous les services ont travaillé ce sujet. Sans plus attendre, je vous propose de rentrer dans le vif du sujet sous la forme d'atelier.

M. OBLED :

M. le Président, je voulais revenir sur la manière dont cela a été organisé. Dans le gros dossier que vous avez reçu, il y avait cinq pages de synthèse. L'idée était de mettre l'ensemble du dossier, puis de mettre les cinq pages de synthèse mais comme je l'ai dit à certains d'entre vous, je suis très preneur de vos remarques. De toute façon, effectivement, un travail est en cours au sein de l'agence avec le groupe de travail pour simplifier, dynamiser et faire en sorte que chaque instance puisse faire des échanges politiques, notamment en comité de bassin. C'est ce qui est attendu d'elles et vous êtes nombreux à l'avoir dit.

Je l'ai entendu lors du premier comité de bassin. J'étais arrivé depuis trois jours. Nous n'avons de cesse d'y travailler. Cela fait un an. Il est vrai que cela fait un peu long mais le groupe de travail est en cours. J'attends beaucoup de cela. Nous avons des réflexions sur les dossiers en termes de simplification. La question se pose s'il faut faire des notes de synthèse, si l'on met quand même tous les documents techniques dedans ou pas. Si on ne les met pas, certains diront qu'il en manque. Il faudrait que nous soyons clairs aussi sur ce qui est attendu et sur ce que l'on a besoin de lire si l'on veut simplement participer au comité de bassin ou au conseil d'administration et sur ce que l'on n'a pas forcément besoin de lire, sauf si l'on veut éclairer son propos et une intervention avec quelque chose de détaillé. Bref, c'est en cours.

Maintenant, il faut que nous fassions la restitution de tout ce qui a été fait. Permettez-moi, Mme la Préfète de bassin, M. le Président du comité de bassin, de vous remercier de la confiance que vous aviez faite à l'agence de l'eau pour mener ce travail. Il est vrai que nous sommes les seuls en France à avoir décliné dans les territoires ces conférences territoriales de l'eau par des ateliers territoriaux. C'était un choix. Quand nous avons proposé cela, nous étions très contents de le faire malgré que cela nous ait occasionné beaucoup de travail.

De nombreuses personnes y ont participé. Il y a eu 600 participants dans les cinq rencontres territoriales et qui venaient d'horizons très divers. Merci à ceux d'entre vous qui étaient présents. Certains ateliers ont été rejoints par des membres de CLE ou par des personnes qui n'étaient pas

forcément connues des services, pour le dire sur le ton de la boutade. Cela a permis d'avoir des échanges et des débats ayant abouti à des choses auxquelles on s'attendait, et parfois à des choses auxquelles on ne s'attendait pas forcément, un peu plus originales, que nous ne verrons pas forcément dans un grand détail ici parce que nous avons eu 180 propositions.

Néanmoins, le comité de pilotage que vous aviez décidé et qui s'est réuni à plusieurs reprises – il réunissait en gros le bureau plus des membres supplémentaires de l'Etat vu la coprésidence – vous a facilité le travail puisqu'il a fait une synthèse des contributions reçues. C'est de cela qu'il sera question aujourd'hui pour que vous puissiez porter cette synthèse et la transmettre au gouvernement, que vous puissiez avoir un discours par rapport à cette synthèse et porter des choses par rapport à ce qu'il en ressort et ce que vous, en tant qu'instance, vous allez décider.

M. le Président :

Il y a eu des conférences régionales, avec des remontées de propositions. Tout le travail sera remonté. Aujourd'hui, nous allons essayer de porter une délibération « bassin » autour de grands enjeux que nous avons travaillés en bureau la semaine dernière, qui a été complétée et amendée. Il y aura des contributions d'acteurs. Je prends l'exemple de ce matin. La Région Bretagne, par l'intermédiaire de son président, vient de faire une contribution au titre de la conférence bretonne sur l'eau. Pas de souci, ce sera dans le paquet qui sera transmis. La FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique) a fait une contribution. Il n'y a pas de problème, ce sera rajouté. Je sais que la profession agricole, plus globalement, fera des propositions... pas de souci.

Tout cela, c'est pour dire que ce que nous faisons n'est pas exclusif. Nous prendrons toutes les contributions qui seront amenées.

Mme BROCAS :

Le préfet de région Pays de la Loire va aussi envoyer une contribution demain. J'avais prévu de faire une réunion dans le Loiret sur les captages prioritaires. J'ai dû la reporter parce que je l'avais programmé « bêtement » le 26 septembre, jour de manifestation. Ce n'est pas grave, je la tiendrai plus tard. De toute façon, cela nous enrichira.

Je parle sous le contrôle de M. le Président et de M. Obled pour que nous soyons bien clairs. Il y a à la fois les propositions qui ont été exprimées dans les ateliers, qui font l'objet du document de synthèse dont nous allons parler, mais également les contributions spécifiques qui arrivent en complément, notamment celles de la Bretagne, celles des agriculteurs, celles du préfet de région Pays de la Loire. Celles-ci vont être ajoutées en annexe telles qu'elles. Elles ne feront pas partie de la synthèse. Je pense que c'est important pour que l'on comprenne bien la différence de statut entre ce qui a été discuté collectivement et ce qui est un point de vue situé.

M. le Président :

Tout à fait ! Je vous rappelle que la note qui nous avait été transmise prévoyait de consulter les comités de bassin. Toutefois, ce n'était pas la seule consultation. La consultation était ouverte plus largement pour permettre au préfet et aux acteurs de s'exprimer, donc nous nous mobilisons sur notre contribution.

M. OBLED :

C'est exact. Je précise que nous avons la délibération, avec en copie la synthèse, le cahier des solutions qui intègre in extenso tout ce qui a été produit et qui sera retourné à ceux qui ont contribué pour qu'ils voient la manière dont cela a été pris. Puis, il y a les contributions autres qui sont celles du préfet de région Pays de la Loire, de la FNAB, de l'Assemblée bretonne de l'eau, des canaliseurs de la délégation Auvergne-Rhône-Alpes, du Parlement français des jeunes pour l'eau, du Medef Auvergne-Rhône-Alpes, de la commission agricole Loire-Bretagne, du comité ressource de la Lozère, de Biolait coopérative...

Nous avons eu des témoignages d'acteurs dans les ateliers. Presque 200 solutions ont été imaginées. Elles étaient très hétérogènes. Des fiches-actions ont été faites à partir de cela. La synthèse opérée par le comité de pilotage a fait ressortir les propositions. Ce n'était pas évident. Il y a un biais qui est celui de la synthèse. Certaines propositions ont été retenues, soit parce qu'elles

étaient très originales, très poussées dans les ateliers, soit elles revenaient un peu partout. Parmi les 180 sujets, certains ont été laissés de côté. Ils sont toutefois dans le cahier des solutions. C'est de cela qu'il va falloir parler aujourd'hui. J'en profite pour remercier M. Brulé qui était la cheville ouvrière.

M. DEGUET :

J'ai cru comprendre que nous avons reçu un certain nombre de contributions, dont une d'un préfet.

Mme BROCAS :

Le préfet de région des Pays de la Loire a organisé un débat avec des acteurs.

M. OBLED :

La circulaire du Premier ministre avait demandé à l'ensemble des acteurs de réfléchir à leurs contributions et que la synthèse soit faite dans les comités de bassin, réaffirmant en cela le rôle du bassin comme étant un maillon essentiel de la politique nationale de l'eau.

Le préfet de région a décidé de coordonner ce que chacun des préfets de département a réalisé. Dans ces départements, des conférences territoriales de l'eau se sont tenues, s'appuyant sur les travaux des CLE, etc. Il s'agissait de réexploiter le travail qui avait été réalisé. Certains avaient organisé ces réunions après que la conférence se soit tenue en ciblant certains sujets.

Un travail a été aussi réalisé sous les bons auspices de la conférence ligérienne de l'eau pour parler de quelques thématiques, notamment la gouvernance et le financement. C'est une contribution qui sera également transmise.

M. DORON :

J'ai noté avec attention l'intervention du préfet des Pays de la Loire. J'aimerais que ce préfet déploie autant de zèle quand il est interpellé sur les politiques de préservation de la biodiversité et des poissons migrateurs.

M. GILLIARD :

Je vais, dans un premier temps, vous expliquer ce que nous vous proposons en termes de séquences d'ordre du jour.

Ce matin, nous allons vous proposer deux séquences. Pour chaque séquence, nous allons regrouper deux ou trois thématiques, c'est-à-dire que nous allons commencer par faire des présentations sur les trois premières thématiques. Vous aurez, à l'issue de ce premier temps de présentation, l'occasion de vous exprimer sur les éléments que l'on aura exposés. Puis, nous ferons, de la même manière, une seconde séquence sur deux autres thématiques. A l'issue de cette deuxième séquence, nous aurons à nouveau un temps de débat, d'expression et de prise de parole.

Un point de méthode, nous vous proposons aussi, en introduction de deux thématiques qui ont été particulièrement discutées (le financement et la gouvernance), d'avoir une petite introduction au travers d'une vidéo, un témoignage très court d'acteurs qui ont accepté de participer à ces ateliers. Nous avons eu 20 témoignages d'acteurs qui sont venus parler de leurs territoires. C'était vraiment très intéressant. Nous avons donc deux petites capsules pour introduire les sujets. A l'issue de cela, je démarrerai sur le sujet du financement. Naturellement, nous ferons cela à plusieurs voix avec les collègues de l'agence et des services de l'Etat qui ont activement participé à ce travail.

Mme Rousset souhaite prendre la parole.

Mme ROUSSET :

Je suis désolée parce que cela casse un peu ce que vous étiez en train de dire. Cela n'a rien à voir avec ce propos mais je voulais réagir. Cela fait plusieurs fois que vous faites référence à la conférence ligérienne de l'eau ou le comité ligérien de l'eau. C'est quelque chose qui a été créé

lors du mandat précédent. Cela me gêne. Les Bretons sont tranquilles mais ceux qui sont sur l'axe Loire et qui sont dans le bassin de la Loire, on n'en fait pas partie à l'amont. Je trouve qu'il y a une espèce de message un peu dévoyé du contexte général de la Loire et de tout le bassin de la Loire en utilisant ce terme de « ligérien ». « Ligérien », cela ne veut pas dire que l'aval de la Loire. Cela fait plusieurs fois que vous le dites. De ce fait, je voulais vous dire que cela me gênait.

Mme BERNARD :

Bonjour à toutes et à tous. Les régions ont le choix de prendre la compétence « eau » ou pas. C'est un choix qui appartient aux régions. La région Pays de la Loire a fait ce choix, mais comme d'autres régions. A partir de là, l'idée était de faire une conférence ligérienne de l'eau. Certains participants à la conférence la semaine dernière sont présents. L'idée est de discuter ensemble, de façon collective et collaborative pour avancer dans notre région. C'est un choix régional. Je pense qu'il faut qu'on le respecte. Des régions ont fait ce choix de prendre la compétence « eau » aux côtés des services de l'Etat et aux côtés de tous les acteurs qui peuvent y participer.

Mme FELIX :

Je vais dans le sens de Mme Rousset. Je crois que ce qui nous interpelle, nous qui ne sommes pas des Pays de la Loire, c'est que derrière le terme « conférence ligérienne », on peut avoir l'impression que là-bas, à l'aval de la Loire, il se traite une question qui concerne l'ensemble du bassin. Je pense que c'est ce qu'a exprimé Mme Rousset mais je pourrais l'exprimer de la même façon, étant moi-même d'une autre partie du bassin. Ce serait la conférence des... Comment appelle-t-on les habitants des Pays de la Loire ?

[Interventions hors micro]

Mme FELIX :

Des Ligériens... Pas de chance alors ! La conférence de l'eau des Pays de la Loire, cela n'accroche pas à nos oreilles. De la même façon, la région Centre-Val de Loire s'est interrogée sur le contour de son travail. Qu'elle intègre la question des politiques de l'eau dans ses politiques économiques, ses politiques de la recherche, ses politiques d'aménagement du territoire, je pense que c'est plutôt excellent parce que cela veut dire que cela devient un enjeu partagé. C'est un des grands débats que nous avons. Ce qui choque nos oreilles, c'est l'impression que derrière le terme « ligérien », le bassin a été fragmenté. Je pense avoir retraduit la pensée de Mme Rousset. Je suis comme elle, je suis toujours interrogative sur ce terme. Actons que c'est ainsi qu'on dit quand on est en Pays de la Loire.

Mme ROUSSET :

La difficulté, c'est qu'il y a une confusion. Je suis une Altiligérienne. Les gens de la Loire, le département de la Loire, ce sont des Ligériens. Ma difficulté, c'est la confusion du terme. C'est tout. Au contraire, l'initiative est super bonne. C'est le terme.

M. le Président :

C'est entendu. Je pense qu'il faut l'entendre. Je vous précise que les régions, comme l'a dit Mme Bernard, avaient la possibilité de prendre la compétence « coordination et animation des politiques publiques de l'eau » sur leur territoire. Je pense très sincèrement que c'est une bonne idée parce que les régions ont la compétence « développement économique » et la compétence « aménagement du territoire » et le fonds européen. Comme le dit Mme Félix, la difficulté, c'est qu'on ne fait pas de croisement. En l'occurrence, nous pouvons en faire. C'est cela qu'il faut utiliser. Hervé Gilliard, c'est à vous !

M. GILLIARD :

Je vous propose de commencer la première séquence. Nous allons aborder le financement, le partage, les risques et le lien terre/mer. Comme je vous le disais, nous allons démarrer par une

petite capsule vidéo-témoignage de vice-présidents de la communauté de communes de Loches Sud Touraine.

[Projection d'un témoignage vidéo]

M. GILLIARD :

Je vous propose de démarrer avec la partie « financement », avec les constats et les perspectives. Vous avez eu l'occasion d'avoir les résultats de l'étude du Cercle français de l'eau au mois de mars qui vous ont été présentés de manière assez précise. Je vous rappelle très rapidement le principal constat et les conclusions.

Un constat générique déjà, c'est que malgré les efforts consentis depuis plusieurs décennies par tous les acteurs des territoires, les financements sont aujourd'hui insuffisants pour faire face aux besoins actuels et à venir, en lien avec l'atteinte du bon état. Cela a été souligné notamment par M. le Président. Nous avons une illustration ici, c'est le financement des infrastructures au travers du renouvellement et des murs d'investissements auxquels doivent faire face les collectivités. Puis aussi de manière plus prospective, nous allons, demain, avoir besoin d'être couverts davantage sur le plan assurantiel, en lien avec les effets du changement climatique et avec tous les coûts que cela peut engager.

La deuxième dimension qui a été mise en avant dans le cadre de l'étude est en lien avec le grand cycle de l'eau. La question se pose, sur cette question de financement, de l'adaptation des leviers de financement pour financer le grand cycle de l'eau. C'est une question ouverte. Question complémentaire : à quelle échelle peut s'organiser ce financement ? Il a été question de travailler à l'échelle du sous-bassin versant.

J'en viens maintenant aux contributions et aux propositions issues des ateliers. Dans la synthèse, nous avons regroupé des propositions par grandes thématiques. En l'occurrence sur le financement, il y a cinq grands chapeaux, en commençant par le sujet de la stratégie tarifaire locale, avec notamment deux propositions qui sont beaucoup revenues dans les discussions.

Les premières sont en lien avec l'enjeu de sobriété hydrique qui renvoie à plusieurs sujets, dont celui que nous venons de voir à l'instant sur la tarification, en particulier la question de la mise en œuvre de la tarification progressive, mais aussi la tarification saisonnière avec la différenciation entre basses eaux et hautes eaux. Est proposée aussi une meilleure systématisation des compteurs intelligents de manière à avoir des informations complémentaires sur les volumes de fuites des réseaux. Il faut voir aussi quelle est la conséquence financière de cette systématisation.

Il est proposé aussi d'aller vers l'abonné – c'est un sujet complémentaire – pour expliquer la facture d'eau, l'exprimer d'autres manières, par exemple en parlant d'euro par litre et non pas d'euro par mètre cube.

Un deuxième sujet a été discuté en lien avec la question des marges de financement. C'est plutôt spécifique aux communes rurales. La question qui se pose est : face à des recettes qui sont limitées pour certaines communes rurales, comment faire pour financer des renouvellements d'infrastructures ? Il a été notamment question de pousser un déplaçonnement de la part fixe du prix de l'eau pour les communes rurales.

Le deuxième ensemble de solutions est plus en lien avec les leviers de financement existants. Sans surprise, nous avons la question de la Gemapi qui a été abordée dans tous les ateliers. C'est la question du renforcement de la mutualisation territoriale pour intervenir à des échelles plus pertinentes ou plus cohérentes, à l'échelle des sous-bassins versants, mais aussi organiser une solidarité urbain/rural et amont/aval.

La question complémentaire porte sur les moyens en lien avec cette taxe Gemapi au travers, par exemple, d'une proposition de déplaçonnement de la taxe, mais aussi d'une révision de l'assiette fiscale.

L'autre sujet qui est proposé concerne la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, avec l'idée d'étendre cette dotation au-delà des aires protégées, avec derrière des conditions et des critères à définir en termes d'éligibilité – sur quels espaces ? Pour quelle occupation des sols ? – avec corrélativement l'augmentation de cette dotation pour couvrir tous les besoins qui se font jour.

Le troisième sujet, c'est le développement des paiements pour services environnementaux qui a fait l'unanimité au travers de tous les ateliers, avec trois questions particulières :

- la simplification du cadre juridique ;
- une plus grande souplesse dans la gestion des enveloppes dans le temps ;
- la pérennité de ces paiements pour services environnementaux, donc de la rémunération des agriculteurs dans le temps pour avoir une garantie de l'engagement qui se fait dans ces dispositifs.

Le quatrième sujet, c'est le développement de la responsabilité élargie des producteurs avec la proposition de systématiser davantage cet outil, notamment en lien avec les produits qui génèrent des pollutions par les micropolluants par exemple. Il s'agit donc de faire en sorte que les producteurs qui sont à l'origine de ces pollutions mettent en œuvre des mesures de prévention pour limiter les pollutions dans le milieu.

Le dernier sujet est en lien avec les ressources supplémentaires pour l'agence de l'eau, notamment à travers la question de la suppression du plafond mordant – cela a été dit à plusieurs reprises, mais aussi avec la proposition d'abaisser le seuil de perception de la redevance prélèvement en dessous du seuil actuel de 7.000 m³.

Nous avons parlé aussi des leviers existants. Certaines propositions ont été au-delà. La question s'est posée notamment sur la manière d'aller chercher d'autres leviers de financement et les diversifier. Trois propositions sont mises en avant dans la synthèse, dont la valorisation carbone des solutions fondées sur la nature. C'est comment faire en sorte de valoriser les services rendus en matière d'atténuation au changement climatique, par exemple par les zones humides qui ont un rôle de piégeage du carbone, et d'avoir des ressources financières supplémentaires au travers de l'émission de crédit carbone en lien avec ces services.

Autre sujet, il est proposé de dégager des sources de financement supplémentaires au travers de la mise en œuvre ou de la mise en place de l'écoparticipation, un peu à l'image de la carte de pêche, notamment pour accéder à du tourisme vert en lien avec les milieux aquatiques. Ce seraient donc des droits d'accès pour les touristes. Des activités récréatives de type nautique.

Un troisième sujet a été imaginé en lien avec la rémunération des agriculteurs. Il s'agirait d'un dispositif d'indemnités généralisées pour la protection de l'eau des agriculteurs qui intègrent cette dimension dans leurs pratiques au quotidien, un peu à l'image de l'indemnité de compensation pour handicap naturel.

L'avant-dernier bloc porte sur la question de la conditionnalité des aides avec deux idées qui ont été exprimées. La première consiste à renforcer la conditionnalité des aides PAC en lien avec des critères sur le bon fonctionnement des sols.

L'autre sujet est en lien avec la mise en cohérence des politiques publiques, notamment l'articulation entre des dispositifs plutôt de nature économique ou développement du territoire et des dispositifs de politique de l'eau. C'est par exemple conditionner davantage les aides économiques à des engagements des bénéficiaires en matière de protection et de préservation de la ressource.

Un sujet a aussi été beaucoup évoqué, il s'agit de la question des services rendus, notamment le sujet de la visibilité de ces services rendus. La protection de la biodiversité aquatique et de l'environnement produit des bénéfices collectifs pour la santé. Cela permet d'éviter des coûts, par exemple de traitement sur l'eau potable. Le fait de rendre cela visible permet davantage de les légitimer ou d'augmenter leur acceptabilité pour les acteurs qui s'engagent dans des opérations « grand cycle » et aussi pour les citoyens.

Voilà ce qu'il en est de cette première séquence sur les financements. Nous allons enchaîner sur deux autres sujets. Ensuite, nous aurons un temps d'expression. Alain Sappey prend le relais sur le sujet du partage de la ressource. Merci de votre attention.

M. SAPPEY :

Bonjour à toutes et à tous. Sur le thème de la ressource en eau, il y avait deux aspects : la ressource et l'anticipation des risques. Avant de rappeler les éléments de contexte et d'actualité, je rappelle que la gestion quantitative est une question prégnante dans le bassin depuis de nombreuses années. Cela a précédé les manifestations actuelles du dérèglement climatique. Les

premières zones de répartition des eaux dans le bassin, qui sont des zones où le déficit a été constaté, ont été désignées en 1994 par décret en Conseil d'Etat. C'était il y a déjà trente ans.

Concernant les éléments de contexte, forcément dès qu'on parle de ressources, on parle de dérèglement climatique, avec une première idée, c'est que le dérèglement climatique est déjà à l'œuvre aujourd'hui. Vous avez une illustration ici qui est issue d'un site de l'Inrae (MAKAHO) qui montre l'évolution, sur les cinquante dernières années, des débits d'étiage sur notre bassin. Quand vous avez des triangles, c'est que les analyses statistiques donnent des résultats significatifs, avec une manifestation qui est beaucoup plus forte et beaucoup plus prégnante sur le Massif central.

Le débit d'étiage, c'est une chose mais pour approcher de façon globale la ressource disponible sur un territoire, on peut s'appuyer sur les débits moyens. Je ne l'ai pas illustré sur la carte mais si l'on faisait une carte des débits moyens dans le passé, on aurait le même constat sur le Massif central. Jean-Philippe VIDAL, membre du conseil scientifique, était venu présenter le projet Explore 2 et avait bien mentionné que sur ces cinquante dernières années, nous avons eu 30 % de baisse de débits sur le Massif central.

Après ce regard dans le rétroviseur, nous pouvons regarder pour demain. Là, je suis resté sur les débits moyens annuels. Nous aurions plutôt plus de pluies dans le futur. Toutefois, qui dit plus de pluie ne dit pas forcément une ressource disponible plus importante parce qu'il y a aussi des augmentations de température. Il y a aussi de l'évapotranspiration. Le problème, c'est que demain, on pourrait avoir plus d'eau (en bleu sur la carte), mais on pourrait avoir moins d'eau aussi (teintes marron brunes). Il faut vivre avec cette incertitude. Cela dépend des territoires. Nous voyons que quels que soient les scénarios qui sont présentés ici, la Bretagne aura moins d'eau demain.

Dire qu'il est possible que nous ayons moins d'eau, cela ne veut pas nécessairement dire que nous n'aurons pas de possibilité de mobiliser les ressources disponibles en période hivernale. Il faut simplement prendre en compte quelle est la ressource disponible aujourd'hui, à quel niveau on l'a déjà mobilisée territoire par territoire et regarder comment cela va évoluer demain.

Concernant les éléments de contribution, la première chose qui est ressortie des ateliers, et ce, de façon assez récurrente, ce sont les solutions fondées sur la nature. Ce n'est pas une surprise. Chaque fois qu'on fait des ateliers territoriaux de ce type, c'est un sujet qui ressort de façon très importante. Cela rejoint également les préconisations du conseil scientifique pour la stratégie climat. Ce sont des solutions qui sont multi-bénéfices. Nous l'avons vu, si l'on traite des pollutions, on va parler des solutions fondées sur la nature. Si l'on traite des cours d'eau, on va parler des solutions fondées sur la nature également. Si l'on parle de la quantité, on va parler des solutions fondées sur la nature aussi.

Élément important, cela concerne à la fois les territoires urbains et les territoires ruraux. Vont ressortir l'inventaire obligatoire des zones humides dans les documents urbanismes pour y apporter une protection adaptée, des stratégies de désimperméabilisation en milieu urbain et également la réflexion sur le paysage parce que tous les éléments du paysage (haies, couverture des sols, etc.) sont importants en termes de gestion de l'eau.

Ces solutions fondées sur la nature ne sont pas nécessairement suffisantes. A été évoquée aussi la question de la mobilisation du stockage artificiel plutôt sur les périodes hivernales. Je parle d'hiver par abus de langage. C'est plutôt de décembre à mars. Parfois, sur certains territoires, nous pouvons avoir des périodes un petit peu décalées. Il s'agit donc de création de stockage artificiel ou de stockage en sous-sol, mais avec l'aspect multi-usages.

Autre proposition, la définition d'une stratégie « plan d'eau » parce que nous sommes un bassin sur lequel nous avons beaucoup de plans d'eau.

Ce sont des plans d'eau qui sont très divers dans leur conception, dans leur gestion, dans l'intérêt que certains d'entre eux peuvent apporter sur la biodiversité. Ils ne sont pas du tout égaux. Il y en a qui sont sans usage et qui ont des impacts importants. Qui dit stratégie « plan d'eau », cela peut vouloir dire suppression de plans d'eau à l'abandon. Cela peut être la réutilisation de certains plans d'eau pour leur redonner un usage. Puis, cela peut être la création de réserve ou de stockage. Il est proposé des seuils réglementaires plus stricts pour les créations en zone humide.

M. le Président :

M. Sappey, je m'excuse de vous interrompre mais sur le stockage de l'eau, le comité de bassin a beaucoup réfléchi et avait posé une motion qui a tout son sens aujourd'hui.

M. SAPPEY :

Tout à fait, M. le Président. Autre élément qui ressort souvent, c'est la question des connaissances parce que tous ceux qui travaillent sur des études et qui participent actuellement aux analyses HMUC, souvent un des premiers obstacles qu'ils rencontrent, c'est la connaissance, notamment la connaissance des prélèvements. Il a été évoqué des déclarations obligatoires, le recensement des volumes des ressources privées et également la télérelève. Cela rejoint ce qui a été dit par Hervé Gilliard précédemment. D'un point de vue purement technique, à la limite, plus nous avons de données sur les prélèvements, sur les ressources concernées et sur la temporalité au cours de l'année, plus c'est simple. Cela étant, d'autres questions viennent se poser, notamment des questions financières et parfois des questions d'acceptabilité.

Nous avons aussi des leviers pour favoriser la sobriété, avec la demande de l'harmonisation et du cadrage national sur un outil de type Aquascore et l'intégration de la trajectoire de sobriété dans les SCoT et les PLUi, qui refait toujours ce lien que nous avons et qui est beaucoup présent dans nos débats de cohérence entre les politiques publiques, notamment entre les politiques de l'eau et les politiques d'aménagement du territoire. Je vous remercie.

Mme CLEMENT :

Bonjour à tous. Sur le sujet du lien terre/mer, je vais faire une restitution un peu différente parce que le sujet n'a été abordé qu'une seule fois, c'était à l'atelier territorial de Redon. Par conséquent, le nombre de propositions, tel que je vais vous les restituer, est moins touffu.

Je vais vous donner quelques éléments de contexte avant de rentrer dans ce qui a été discuté à Redon.

D'abord, il faut faire le constat de l'état écologique des masses d'eau : deux tiers des masses d'eau sont en bon état. C'est stable depuis 2013 même si globalement, nous restons dans une situation extrêmement fragile. Il y a des améliorations locales. Par contre, il y a des pressions anthropiques qui ne diminuent pas. Sur les nitrates par exemple, nous avons des baisses de nitrates dans les cours d'eau. Pour autant, nous avons des manifestations d'eutrophisation sur la côte et dans les estuaires qui restent bien présentes.

Concernant l'état chimique, nous constatons une dégradation liée à une évaluation plus complète dans les données et les méthodes mais c'est lié aussi à des molécules persistantes qui sont parfois interdites depuis des dizaines d'années et qui sont toujours retrouvées.

Tout cela mis bout à bout montre que les pressions urbaines et industrielles restent fortes. La situation du littoral est fragile avec, en regard, une gouvernance et des acteurs qui se structurent. La gouvernance de la mer, en particulier, se structure avec l'application de la directive-cadre stratégique pour le milieu marin. Des acteurs se mobilisent sur les usages sensibles à la dégradation (conchyliculture et baignade). Puis, nous avons une prise en compte des enjeux côtiers qui progresse dans les Sage et dans les contractualisations locales. C'est en particulier vrai sur la frange côtière.

Le rappel de tous ces éléments de contexte montre globalement des pressions anthropiques qui persistent, qui sont multiples et qui font que c'est difficile, au final, d'appréhender le lien entre la terre et la mer. Il y a encore une méconnaissance assez importante des effets de toutes ces pressions. Puis, c'est compliqué parce qu'il faut agir parfois loin de la mer pour que les résultats soient visibles sur la bande côtière.

Il en ressort donc des pressions fortes et une difficulté à agir. Il est finalement difficile de construire et d'argumenter autour de ce lien terre/mer.

Ainsi, cet atelier à Redon a travaillé sur ce lien. Il a posé quatre pistes d'action, dont trois qui sont un petit peu spécifiques et une beaucoup plus large. Le lien terre/mer embarque in fine la totalité du bassin.

La première piste d'action consiste à repenser le concept d'assainissement collectif. La discussion a eu lieu dans un contexte de réseau vieillissant. Il s'agit d'essayer de poser des expérimentations, en l'occurrence sur une filière de valorisation des urines au travers d'une collecte sélective pour en faire des amendements. Des conditions de réussite avaient été mises en avant, en particulier le fait qu'il faudrait établir une passerelle entre le Code de la santé publique et le Code de l'urbanisme,

qu'il faudrait associer l'Etat, l'ARS, les collectivités, faire évoluer la réglementation et articuler cela entre les urbanistes et les aménageurs.

La deuxième piste évoquée est de regarder la portée des profils de vulnérabilité littoraux, avec un objectif de réduire les pollutions microbiologiques mais pas que. Il y a eu vraiment une volonté de renforcer la synergie et la portée de ces profils qui existent sur les eaux de baignade, les eaux conchylicoles, c'est-à-dire identifier à la fois les processus de contamination de l'eau, définir des mesures adaptées pour gérer ces situations et surtout développer des actions par la suite.

En l'occurrence, la proposition était de généraliser les profils de vulnérabilité multithématiques avec des conditions de réussite qui sont en particulier liées au fait qu'il faudrait que ce soit davantage prescriptif, que l'Etat soit plus présent, avec un double portage potentiellement Etat/collectivités.

La troisième idée développée à Redon portait sur un enjeu de clarification de la gouvernance et de simplification des différentes stratégies de gouvernance sur les espaces côtiers. Il y a en particulier un sujet qui est de clarifier la responsabilité des Sage au regard de l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eaux côtières et de transition.

Cela étant, les solutions ne sont évidemment pas complètement identifiées. Il faudrait une instance spécifique ou un groupe de travail national pour y travailler, peut-être avec l'Etat, les agences de l'eau, les associations, les collectivités et les usagers.

La dernière piste d'action travaillée à Redon embarque beaucoup plus que le littoral et la côte. C'est une obligation de résultat en matière de réduction des flux de nitrates partant du principe que le facteur limitant était le milieu marin et qu'il fallait réduire ou supprimer la quantité de pollution de la terre vers la mer. De fait, cela embarque tout le bassin, avec l'introduction d'un critère de réduction de flux de nitrates comme conditionnalité des aides de la PAC.

En l'occurrence, nous ne sommes pas uniquement sur de l'ajustement réglementaire. Nous sommes sur un principe extrêmement ambitieux. Des clés de réussite avaient été signalées, notamment l'accompagnement technique et financier pour les changements de pratiques, l'amélioration nécessaire de la connaissance sur les facteurs limitants en milieu marin et l'accessibilité à des données précises et fiables pour pouvoir connaître les flux.

M. le Président :

Merci beaucoup pour ces belles présentations. Je vous rappelle la méthode. Ce matin, nous vous proposons les synthèses des cinq thématiques. L'idée est que vous puissiez vous exprimer, sachant que cet après-midi, nous aurons la discussion sur le global et qui sera une discussion plus politique. Là, nous sommes sur la restitution de ce qui ressortait des ateliers. Vous avez la parole.

M. PIRIOU :

Bonjour tout le monde. J'ai trois remarques. D'abord, sur le financement, je lis : « Déplafonnement de la part fixe du prix de l'eau, notamment pour les communes rurales ». J'aurais enlevé le « notamment ». Certes, les communes rurales, qui ont peu de populations mais beaucoup de réseaux, méritent d'avoir une compensation financière et des marges de financement. Toutefois, il ne faut pas que toutes les communes aient cette même marge de manœuvre parce que cela va en contradiction avec la tarification progressive et sociale de l'eau qui demande à avoir des prix beaucoup plus bas pour les premiers mètres cubes, en particulier de consommation. Cela s'inscrit dans le cadre des économies d'eau. Ma proposition est donc d'enlever ce « notamment ».

La deuxième chose, c'est le financement par l'écoparticipation. Je me méfie parce que faire payer l'accès à la nature, pour certaines activités qui ont des impacts sur l'eau, je suis d'accord mais pas pour tout l'accès à la nature, sinon on va faire payer les gens pour aller à la plage, pour aller se baigner, pour aller marcher dans la nature... Là, il y a peut-être quelque chose de plus à mettre pour certaines activités qui ont un impact sur l'eau.

Concernant le lien terre/mer, il est indiqué que « la gouvernance de la mer se structure ». Je serais un peu plus prudent en mettant « devrait se structurer ». Actuellement, le Conseil maritime de façade a son territoire marin. Le bassin Loire-Bretagne a un petit territoire marin aussi. Les deux se chevauchent mais ne se rencontrent pas pour l'instant. Je serais donc un peu plus prudent en disant que la gouvernance devrait se structurer. Je prends un exemple. Mes collègues associatifs ont demandé à ce que le Conseil maritime de façade se prononce sur l'état des lieux des masses

d'eaux côtières. Cela a été repoussé. En fait, ce ne sera pas vu parce que le délai de fin 2025 arrive et l'on n'aura pas le temps de le voir en Conseil maritime de façade. Ainsi, ce n'est pas encore tout à fait structuré.

M. SERVANT :

Dans un premier temps, concernant la démarche générale, je crois que nous ne pouvons qu'apprécier tout le travail qui a été mené sur le terrain et qui a permis, comme l'avait dit Mme la Préfète, à des gens « normaux » de s'exprimer. Cela a été tout un travail d'aller sur le terrain et d'écouter les gens. Mon premier réflexe, quand j'avais entendu parler de cette conférence, a été de dire que nous avons eu les assises de l'eau deux fois, nous avons eu le Varenne de l'eau, nous avons eu le plan Eau, le Sdage, etc., et que l'on rajoute peut-être quelque chose qui existe déjà. En l'occurrence, ce travail a été réalisé sur le bassin Loire-Bretagne. Je crois qu'il faut l'apprécier et constater que cela a été une opération assez importante.

Par rapport aux propositions qui sont remontées, sur la partie « financement », nous ne pouvons qu'apprécier que pour une fois, il y ait une certaine reconnaissance du rôle de l'agriculture et du fait qu'elle doit être accompagnée pour cela. On sort un peu du schéma qui consiste à rajouter des contraintes supplémentaires. En l'occurrence, il est indiqué que l'agriculture a son rôle à jouer et qu'il faut l'accompagner. On parle des PSE. C'est une remontée de terrain. Il faut développer des PSE, il faut les accompagner. Cela correspond bien à notre demande. Puis, il y a la question des indemnités généralisées liées à la protection de l'eau. C'est bien dans cette démarche qu'on accompagne l'agriculture qui a un rôle à jouer.

Par ailleurs, concernant le renforcement de la PAC, nous serions un peu plus prudents. Je rappelle que la PAC a aussi un rôle de compensation des surcoûts de production européens. Aujourd'hui, les aides de la PAC ne sont pas suffisantes pour cela. Si on les conditionne à d'autres sujets, le même budget va être partagé avec d'autres enjeux. Cela va augmenter le coût de production. Finalement, le monde agricole ne va pas s'y retrouver. C'est bien d'accompagner le monde agricole mais avec quel budget ?

Concernant la ressource, il est question de stockage. Evidemment, je n'irai pas à l'encontre. Le monde agricole l'a fortement appuyé. Je constate que cela ressort aussi des propositions de terrain.

M. HAUCHECORNE :

J'ai vu passer quelque chose sur les aménités rurales. Je m'émerveille que de vrais gens puissent savoir ce qu'est la dotation d'aménités rurales. Je suis coordonnateur de la commission des finances de l'Association des maires ruraux de France. Nous avons beaucoup travaillé là-dessus. Je rappelle que c'est une dotation qui a été créée il y a quatre ou cinq ans. Elle était de 23 M€ pour certaines communes suivant certains critères. Elle est passée à 40 M€, ensuite 100 M€, puis 110 M€ depuis deux ans. Elle est donnée actuellement à des communes dont une grande partie du territoire est en Natura 2000, en espaces protégés, etc. mais de manière assez restrictive.

Il y a deux ans, j'ai assisté à un petit accrochage entre Michel Fournier, qui était président de l'Association des maires de France et qui vient d'être nommé hier ministre de la Ruralité, et sa prédécesseure Dominique Faure. Celle-ci pensait qu'on devrait rester sur la trame que j'ai rappelée. Michel Fournier pensait qu'on devrait donner à tout le monde. Je suis en train de préparer une solution intermédiaire que je pense pouvoir faire adopter par l'Association des maires ruraux de France, qui serait d'être plus large en donnant des coefficients aux territoires. Par exemple, je ne vois pas pourquoi une commune rurale, dont le quart du territoire est un bassin industriel, recevrait des aménités rurales.

Je rappelle néanmoins le but de cette dotation. Aménité est un mot ancien qu'on a ressuscité et qui mélange l'amitié et le charme. Il s'agit de tous les apports que le milieu rural amène naturellement à l'environnement, que ce soit l'eau ou l'air ou autres. Que ce soit l'AMF ou l'AMRF, les deux associations sont concernées.

Ma proposition – je pense que Michel Fournier va aller dans ce sens puisque je lui en ai déjà parlé – serait que l'on regarde dans chaque territoire et que l'on exclue les zones urbaines industrielles, les zones agricoles avec un certain coefficient (coefficient 1), les zones naturelles (coefficient 2), les zones protégées... Ce serait bien qu'il y ait aussi quelque chose sur les zones humides.

L'idée serait que l'on ne cible pas mais que l'on encourage les communes à travailler dans le sens de la nature et de l'eau. Je suis prêt à entendre s'il y a d'autres choses à ajouter. Je dois faire une note très prochainement là-dessus. C'est pour éclairer les choses. Si l'on augmente, il faut encourager les territoires ruraux à aller dans le sens de la nature.

M. le Président :

C'est un message qui est souvent porté par Mme Rousset aussi et à juste titre. La question de la solidarité amont/aval et ville/campagne est essentielle. Il ne faut pas que la question environnementale soit uniquement une question de contrainte. A un moment donné, si cela ne rapporte pas quelque chose, cela ne se fera pas. C'est vrai pour les communes. C'est vrai pour l'agriculture. C'est pour tout le monde. La question se pose donc : comment trouver ces équilibres ?

M. HAUCHECORNE :

La GEMAPI est aussi concernée quand un territoire peu peuplé protège un territoire très peuplé. Dans la pratique, nous avons vu des conflits très regrettables.

M. le Président :

C'est la taille du périmètre GEMAPI qui est en cause.

Mme HAAS :

Merci beaucoup pour cette présentation extrêmement intéressante. Je reviens sur la capacité que nous avons à faire en sorte que les communes et les maires puissent s'en emparer. On parlait de GEMAPI, de tarification progressive, de tarification saisonnière, du PLUi, du SCoT... Bref, on parle de choses qui ont totalement à voir avec la gestion fine du territoire. Ma question est : comment, à ce stade, le comité de bassin peut-il envisager de travailler avec les associations départementales de maires pour que nous ayons une visibilité maximale ?

Je vous rappelle qu'aux réunions annuelles de chaque département, nous avons beaucoup de maires et de présidents de communautés de communes. C'est peut-être une solution que je pose là. En tout cas, il y a une vraie nécessité à faire passer ces messages très pragmatiques. Je les ai notés parce que je pense que nous pouvons tout de suite nous en emparer. Nous sommes en plus dans un temps de préparation des programmes municipaux. C'est intéressant d'amener tout cela au plus près de ceux qui vont décider dans les territoires pour avancer.

Mme BROCAS :

Je pense que c'est une bonne idée. Après les élections municipales, les préfets font tous des webinaires pour apporter de l'information aux équipes nouvelles ou anciennes. L'eau doit devenir un élément fort de l'aménagement du territoire parce que cela conditionne l'installation d'exploitations agricoles. Cela conditionne également l'exploitation de certaines industries. Il est intéressant que nous mettions cela dans notre viseur pour intégrer cette dimension « eau » dans les webinaires que nous ferons pour les nouveaux élus.

M. le Président :

M. Pavillon interviendra sur ce point cet après-midi. Il nous rappellera ce qu'il nous a déjà présenté en bureau sur la communication.

M. MARY :

Je suis président d'Eaux & Vilaine et président de la commission Vilaine et côtiers bretons. J'ai vu qu'il y avait un grand nombre de propositions en matière de financement. Je voudrais souligner que nous appliquons le principe de l'eau paie l'eau. Je ne reviendrais pas sur le plafond mordant et sur les ponctions de l'Etat, que ce soit pour l'OFB ou pour les MAEC, qui sont pris en charge sur le budget de l'agence.

Je veux redire qu'il y a urgence à agir. Nous avons, sur le Sage Vilaine, l'intention de mettre en place une règle 1 avec l'interdiction des herbicides de maïs sur les parcelles à risque dans les aires de captage prioritaire. J'ai besoin de 10 centimes d'euros par mètre cube. Je souhaite que nous trouvions la méthode législative, réglementaire pour le faire, avec une surtaxe EPTB ou autre.

En tout cas, il faut que nous avançons parce que j'ai l'impression que nous sommes un parlement où l'on parle beaucoup. Je ne vais pas nous comparer à l'Assemblée nationale actuelle. Il faudrait, sur ces sujets-là, aller vers davantage d'efficacité et de rapidité. Sinon, la règle qui est envisagée sur notre Sage Vilaine sera inapplicable parce que nous n'en aurons pas les moyens.

M. MERY :

Merci pour la synthèse que vous nous avez présentée parce que c'est un beau travail. Merci aussi d'avoir organisé ces grandes consultations.

J'ai deux remarques générales, dont une qui rejoint ce que M. Mary vient d'indiquer concernant le Sage Vilaine. Effectivement, il faut être vigilant à ce que tout le monde soit intégré dans les discussions locales. Les décisions sont centrales en matière d'eau. Cela va impacter toute la vie quotidienne, la vie économique et la vie productive.

En l'occurrence, des éléments ressortent sur une adaptation en profondeur des représentations et représentativités dans les instances diverses et variées qui statuent en matière d'eau (les CLE, les PTGE, le comité de bassin). Nous avons eu, au dernier comité, une discussion sur ces notions de représentativité. Je pense qu'il ne faut pas l'oublier.

Par ailleurs, la partie « financement » vient d'être soulignée. J'ai l'impression, à la lecture, que l'on s'appuie beaucoup sur des PSE que nous savons assez peu financés. Sur le terrain, toutes les collectivités nous vendent l'idée générale que les mesures qui vont être prises seront financées et réalisées grâce à des PSE que l'on sait chiffrer mais, j'insiste, que l'on ne sait pas financer. C'est un vrai problème. Comme l'a dit M. Mary, on peut avoir des ambitions mais se casser la figure simplement à cause de l'incapacité à les financer.

Finalement, c'est un petit le résumé du plan Eau. En effet, le plan Eau est venu générer des redevances supplémentaires ciblées sur un certain nombre d'acteurs qui ne sont pas ceux qui en bénéficient. Il faudrait peut-être éviter ce genre d'idée et éviter aussi que la solidarité territoriale ne concerne que la mise en état des réseaux d'AEP et d'eaux usées des collectivités. Il faut faire vraiment attention à ce que derrière les mots qui nous plaisent tous de solidarité, de tarification de l'eau, de PSE et de financement de la performance, on mette bien la même chose.

A été évoquée par ailleurs la valorisation carbone des solutions fondées sur la nature. Intuitivement, j'aime bien l'idée. Par contre, il n'y a plus rien qui marche en termes de valorisation des crédits carbone. Cela ne fonctionne plus. Le carbone s'est effondré. Il ne faut pas rester sur des poncifs. Cela avait été vendu avec des valeurs du carbone extrêmement élevées. Aujourd'hui, cela ne vaut rien. Ce n'est pas un très bon signal pour la planète. Si l'on doit financer des solutions fondées sur la nature qui ont un certain coût, il ne faudrait pas les indexer sur l'élément qui a le moins de valeur aujourd'hui.

Je vais insister – puis, je réinsisterai cet après-midi – sur le rôle stratégique de l'eau pour tout ce que nous venons de dire, mais aussi pour la continuité des activités industrielles. Cela avait été oublié et c'est dommage.

Le bassin Loire-Bretagne est un des plus grands bassins. Il est probablement un des plus pauvres. Il est aussi celui qui concentre le plus d'activités industrielles d'intérêt stratégique pour l'Etat. Je parle d'énergie. Je parle d'alimentation. C'est une spécificité qu'il va falloir intégrer. Il ne faut pas l'oublier. Les acteurs économiques et les activités qui y sont liés sont centraux pour notre bassin et pour notre pays. Ils sont localisés chez nous. En tout cas, j'aimerais bien qu'on en parle beaucoup plus.

M. le Président :

Je corrige : nous ne l'avons pas oublié. Que les acteurs économiques ne se soient pas fortement impliqués dans la conférence, c'est autre chose. La question de l'eau est évidemment essentielle pour eux. C'est pour cela d'ailleurs qu'en bureau l'autre jour, nous avons fait une proposition qui a

été retenue. C'est évidemment stratégique. C'est stratégique pour l'énergie, pour la défense, pour l'alimentation... Bref, tout a été dit. Nous ne l'avons pas oublié.

M. GANDRIEAU :

Je vais parler d'une petite expérience en matière de financement. La tarification de l'eau potable passe par la pose de compteurs. Nous avons des compteurs à télérelève. Nous en avons mis 400.000 en Vendée. Il a fallu faire des investissements très lourds. Nous avons eu quelques déboires avec quelques-uns qui ne fonctionnaient pas bien, donc il fallait tout rechanger. Si vous n'avez pas ces compteurs, vous ne pouvez pas faire de la tarification différenciée. C'est un point de départ. Le financement est difficile à avoir. Nous en parlerons une autre fois.

Concernant la GEMAPI, j'aimerais bien connaître les territoires qui demandent un déplaçonnement autre que ceux qui sont en PI submersion marine. Il y en a peut-être quelques-uns en PI fluviales. Nous sommes dans ce cas-là. Nous allons certainement être obligés de crever les plafonds un jour mais avec difficulté. En effet, la submersion marine ne concerne pas tout le territoire. Les enjeux sont tellement importants.

M. le Président :

Rappelez-nous combien êtes-vous ?

M. GANDRIEAU :

Nous sommes pour l'instant à 27 mais nous allons passer à 35. Il faudrait tout de suite passer à 40, voire au-delà. Sur le territoire, c'est difficile à vendre, sachant que 80 à 90 % de ce coût est dû par la PI submersion marine.

Je serais donc surpris. J'aimerais bien avoir un état des lieux ou le diagnostic, surtout de ceux qui risquent d'être obligés de déplaçonner rien que pour la GEMA et peut-être pour la PI fluviale légère. Pour nous, cela représente 3 ou 4 €, ce qui n'est pas grand-chose.

Sur la submersion marine, il y a un autre sujet qui est l'érosion dunaire, avec des coûts que nous ne pourrions jamais financer. Il y aura donc nécessité d'avoir une intervention nationale, sinon ce n'est pas possible. Il faut faire attention. J'aimerais bien savoir de quoi on parle pour le déplaçonnement. Si ce n'est que pour les territoires qui sont en bord de mer, ce n'est pas tout le monde.

Mme BERNARD :

Merci pour les travaux et la synthèse. J'ai plusieurs remarques. Concernant le financement, dans la période actuelle, c'est compliqué. Je suis étonnée qu'il n'y ait pas les MAEC à la parcelle qui ressortent, notamment pour les zones de captage prioritaire dans la post-PAC. Ce serait une façon de dépenser moins d'argent mais aussi d'être toujours actif sur les zones de captage prioritaire. Je pense notamment à Loire-Atlantique. C'est très demandé par les COPIL captage prioritaire.

Puis, à côté des termes « grand cycle de l'eau » et « petit cycle de l'eau », je me demande si l'on ne devrait pas aussi parler d'eau verte. On en parle très peu. Il s'agit de l'eau verte qui est dégagée par nos arbres. Je ne sais pas si l'on ne devrait pas compléter « grand cycle », « petit cycle » et « eau verte ». Je vous le livre.

Sur le lien terre/mer, à côté de tout ce qui est « regarder les profils de vulnérabilité », je ne sais pas s'il ne faudrait pas adosser tout ce qui est démonstrateur déjà en place. Concernant notre région, sur le lien terre/mer, malheureusement les dernières grosses pollutions n'étaient pas qu'agricoles. Vous vous souvenez, elles étaient humaines. Il y a vraiment des collectivités – il y en a peut-être d'ailleurs qui sont parmi nous aujourd'hui – qui ont commencé à imaginer des choses nouvelles. Il serait intéressant de cartographier et de partager cela ensemble pour s'enrichir.

Effectivement, c'est compliqué aujourd'hui pour le carbone. Je fais néanmoins partie de ceux qui pensent que de toute façon, le carbone est, et restera, un dossier demain. Je ne sais pas comment le poser mais à mon avis, ce serait irresponsable aujourd'hui, quels que soient les secteurs, de ne pas se préoccuper du dossier « carbone ».

Enfin, côté « industriels », je rejoins M. Méry mais le président l'a bien dit, ce n'est pas oublié. J'en profite pour dire que dans notre région, avec l'agence de l'eau, la CCI et le conseil régional, nous avons été associés au programme « ressource eau » pour accompagner les industries, les entreprises qui souhaitent réduire leur consommation. C'est peut-être le côté « réutilisation » qui a manqué dans la présentation.

M. le Président :

Les choses évoluent très bien dans ce domaine. Les économies d'eau faites par le milieu industriel sont assez impressionnantes aujourd'hui.

Un membre du comité de bassin (ne s'est pas présenté) :

Merci pour le travail de synthèse qui a été réalisé. J'ai trois ou quatre remarques concernant la proposition de délibération qui nous a été fournie, notamment par rapport à la sémantique et ce qui a pu être présenté ce matin.

La création de réserve et le stockage artificiel en sous-sol sont deux choses différentes. Le stockage en sous-sol n'est pas possible sur tous les territoires. J'imagine que vous voulez parler de recharge de nappe souterraine derrière ce terme. Ce sont deux choses distinctes.

J'ai participé à l'atelier à Lempdes. C'est une proposition que nous avons formulée. Par contre, il y avait une fin de phrase : « répartis sur l'ensemble du territoire pour faciliter l'accès à l'eau pour tous ». C'est peut-être de la sémantique mais c'est important à rajouter.

Concernant la stratégie plan d'eau pour limiter les impacts sur l'hydrologie en période de basses eaux, j'aurais aimé que soit rajoutée la mise aux normes des plans d'eau irréguliers et pouvoir accompagner cette mise aux normes. Aujourd'hui, ce n'est pas repris dans la délibération.

Puis, je ne comprends pas la proposition de durcir les seuils réglementaires.

Nous avons aussi mis en avant le fait que le stockage en période de hautes eaux doit être favorisé et pas que sous l'angle de la substitution, en particulier dans le contexte climatique que nous connaissons.

Enfin, il y a la capacité à pouvoir accompagner le financement de ces projets.

M. le Président :

Vous imaginez bien que nous n'allons pas pouvoir répondre précisément à toutes les questions. Nous les enregistrons. Puis, nous essayerons de faire une réponse collective.

M. MOREAU :

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour tout le travail qui a été réalisé. Je suis en accord avec les propos de M. le Président et de Mme la Préfète ce matin sur le partage de l'eau et la solidarité qui en dépend. En l'occurrence, je veux intervenir surtout sur la partie « financement ».

Tout d'abord, je précise que nous vous avons envoyé une contribution de la FNAB. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Je veux juste faire deux remarques rapidement.

Premièrement, il ne faudrait pas, à mon sens, financer une transition si dans le même temps – c'est assez paradoxal d'ailleurs –, on a parfois de bonnes pratiques qui se perdent sur les territoires par manque parfois de financement. Il ne faudrait pas que d'un côté, on finance une transition et que de l'autre, les bonnes pratiques qui existent déjà sur le territoire ne sont plus là. Je rappelle qu'il y a certaines aires d'alimentation de captage dont la qualité s'est dégradée ces derniers temps uniquement parce que des agriculteurs se sont reconvertis notamment en acteurs biologiques, ce qui évoque un certain paradoxe.

En matière de financement, les paiements pour services environnementaux sont une bonne idée. Cela dit, la mise en place de tout cela nécessiterait un montant significatif. De ce fait, il faudra cette fois-ci s'assurer que les financements attribués apporteront un résultat derrière, contrairement aux déficiences des programmes ressources. Je crois que c'est un point très important à prendre en compte.

Mme BROCAS :

Je réponds à M. Méry à propos des PSE. Je rappelle que nous avons obtenu du ministère de la Transition écologique un accord pour 7,5 M€ de PSE par an. Ce n'est pas considérable mais cela nous permet de soutenir des projets très structurants et transformants qui accompagnent vraiment la modification des pratiques. Il faut que nous progressions.

M. ALBERT :

Bonjour à tous. J'aurais plusieurs choses à dire concernant l'idée de diversifier les financements. Je suis d'accord avec Mme la Préfète, un seul financement n'est pas suffisant pour toute cette politique de l'eau. Diversifier par l'emprunt me paraît être une solution alors que ce n'est pas forcément mentionné dans les propositions. On dit aujourd'hui que les Français épargnent de plus en plus. On se veut protecteur. On veut que les générations futures paient le moins possible mais à un moment, nous serons obligés de diversifier par l'emprunt.

Ensuite, le sujet de la solidarité territoriale amont/aval et entre collectivités est un vrai sujet politique. Les collectivités doivent comprendre que la solidarité doit s'opérer.

Puis, les propos de M. Piriou sur le lien terre/mer tout à l'heure m'interpellent. Nous avons deux politiques terre/mer aujourd'hui, avec des financements bien dissociés. Je voudrais alerter sur les moyens de l'agence demain. Il ne faudrait pas que cela glisse sur les moyens de l'agence et que nous ayons des problèmes de financement derrière. Aujourd'hui, nous voyons que les recettes éoliennes viennent aux agences mais demain, aurons-nous assez de recettes pour répondre à ces politiques ? C'est mon inquiétude sur ce point.

Je ne suis pas trop d'accord avec M. Piriou quand il parle d'écoparticipation en matière de baignade. Je trouve que certains secteurs du tourisme, notamment les voies navigables, bénéficient grandement de l'eau et apportent peu de contributions sur cette partie. Je pense qu'il faut beaucoup travailler là-dessus.

Je voulais aussi revenir sur les régions et la compétence « eau ». Ce n'est pas tant le nom mais je trouve qu'à un moment donné, il faut que chaque région prenne bien en compte cet élément. Le fait de prendre la compétence « eau » est une bonne chose pour la région et permet notamment de diversifier les politiques agricoles pour les bassins versants. Je trouve que c'est un élément vraiment important.

Je me réjouis de voir qu'on parle d'indemnité généralisée avec l'ICHN. J'en ai parlé plusieurs fois. Je pense que c'est un élément important sur nos bassins versants. Cela doit être remonté à l'Europe et rebondir sur les territoires pour travailler pour la qualité de l'eau.

M. DEGUET :

Je vais passer un certain nombre de points mais la discussion aura lieu surtout cet après-midi. Je partage complètement l'intervention de M. Mary en termes de moyens. Effectivement, la première chose, c'est d'obtenir que le principe de « l'eau paie l'eau » soit respecté et qu'en particulier, on arrête de pomper dans les caisses de l'agence pour faire autre chose. Je déposerai un amendement sur ces questions et sur d'autres de manière à ce que ce soit exprimé.

Sur la question de la part fixe, je suis absolument d'accord avec M. Piriou. Tous les gens qui travaillent sur les financements savent que l'augmentation de la part fixe rend en général les tarifs dégressifs et non pas progressifs. Ce n'est donc pas un très bon signal qui est envoyé. Il me semble qu'il y a quelque chose de contradictoire dans cette histoire. Augmenter les prix de l'eau, c'est une chose. Par contre, augmenter la part fixe dans ces prix de l'eau apporte forcément un déséquilibre à l'intérieur.

Je souscris complètement aux propos de M. Méry sur les PSE. On en a partout. On fait comme s'ils étaient financés, sauf qu'ils ne sont pas financés. Je note que dans tout ce qui est écrit, il y a un implicite : c'est l'Europe qui les paie. Il faut des régimes de notification à l'Europe, etc. Cependant, c'est un implicite qui, pour l'instant, n'est pas vérifié pour toute la fin de la PAC, donc cela mérite peut-être d'aller regarder ce qui se passe.

Je souscris aussi au fait que ce n'est pas plus mal, étant donné les sommes qui sont engagées, que l'on vérifie les résultats.

Puis, il y a des outils pour la médiation qui sont indiqués avec une histoire de porte-parole. Je ne comprends même pas la phrase. Ce serait bien que quelqu'un puisse expliquer ce que cela signifie.

Ensuite, je note que dans toute la question sur la qualité de l'eau, il n'est pas écrit une seule fois « agriculture biologique ». Cela a l'air d'être une espèce de tradition. On estime que l'agriculture biologique va de soi, donc on ne l'écrit jamais. De fait, on ne définit jamais de mesures. On ne se pose pas la question. Je souscris complètement aux propos de M. Moreau selon lesquels le maintien de l'agriculture biologique – je rappelle que c'est une décision de l'Etat français de ne pas le faire – est une question complètement vitale pour la qualité de l'eau.

Je termine mon intervention sur deux sujets, le premier étant les sorties de ZSCE. On soutient suffisamment les ZSCE. C'est un dispositif qui fait appel au volontariat. Pour obtenir des résultats, ce volontariat est indemnisé avec des mesures qui sont intéressantes. Puis si l'on n'y arrive pas, on finit par passer au réglementaire. Par contre, si l'on indemnise aussi en passant au réglementaire, on finit par indemniser tout le temps. Je pense que cela gomme la différence entre le volontaire et le réglementaire.

Je souligne aussi l'importance de la sémantique. Dans la présentation tout à l'heure sur le critère de réduction des flux de nitrates comme conditionnalité des aides, la présentation indiquait qu'il y avait des clés de réussite. Dans le texte que nous avons sous les yeux, ce ne sont pas des clés de réussite mais des réserves. Il est écrit : « Sous réserve de la mise en place de plusieurs conditions préalables ». Quand je lis cela, je me dis que ce ne sera jamais le cas. On ne les aura jamais. On écrira chaque fois qu'on ne peut pas mettre des conditionnalités. Je pense que « critères de réussite » et « réserves », ce n'est pas la même chose.

M. DORON :

D'abord, je souscris aux remerciements qui ont été faits sur la qualité du travail, notamment sur la méthode des conférences telles qu'elles ont été organisées. Effectivement, c'est unique en France par rapport aux autres bassins. Je pense qu'il faut en souligner le mérite et remercier les services pour l'avoir réalisé.

Certaines remarques ont été faites. Je ne vais pas appesantir mon propos. Pour autant, je voudrais revenir sur la question des financements. Je vais rebondir un peu sur les propos de M. Deguet à l'instant sur la question de l'indemnité généralisée pour la protection de l'eau pour les agriculteurs. Déjà, il faudrait connaître le niveau de rétribution à l'agriculture de manière générale, tous crédits financiers confondus, pour identifier les sources de financement mobilisées, avec le peu de résultats que nous connaissons aujourd'hui.

Mon propos va prendre une consonance un peu particulière qui va au-delà du financier, qui est le fait d'avoir à constater qu'au-delà de la dégradation de la ressource, notamment sur les phytosanitaires et tout ce qui est captage, d'avoir à se prononcer sur différentes dérogations pour les collectivités locales sur les syndicats d'alimentation en eau potable pour non-conformité de l'eau potable sur l'alimentation et sur les pesticides, d'avoir à déplorer – je dis bien déplorer pour ne pas dire être outré et scandalisé – la pression qui peut s'exercer dans les territoires par la profession agricole qui n'est pas digne de ce nom ou en tout cas que je ne reconnais plus. Ce n'est plus tolérable quand on renvoie dans les services des agents des syndicats départementaux de l'eau au motif qu'ils viennent faire simplement du conseil et accompagner l'agriculture.

Le deuxième élément de mon intervention est sur la partie « partage de la ressource ». Dans l'aspect « partage de la ressource », il y a une forte d'antinomie ou d'antagonisme entre la notion de favoriser le stockage sur les solutions fondées sur la nature et d'aller, malgré tout, penser que nous n'échapperons pas à la création de certaines retenues de substitution dans certains cas particuliers.

Par ailleurs, je vois qu'on va créer des réserves ou des stockages artificiels en sous-sol et multiusages. Je ne vois pas ce que veut dire « multiusages ». Nous le voyons d'ailleurs avec les grands barrages, notamment quand ils sont hydroélectriques, il y a une confrontation dans les usages qui sont remis en cause alors que la création originelle était énergétique.

Sur la question des plans d'eau, je rejoins les propos de madame. On parle de suppression des plans d'eau à l'abandon. Ce ne sont pas uniquement ceux qui sont à l'abandon. D'abord, ceux qui

sont à l'abandon se comblent naturellement. Ils redeviennent, par eutrophisation, des zones humides. Il ne me semble pas qu'il y ait beaucoup d'actions à imaginer pour ceux-là.

Par contre, j'attire votre attention sur le sujet parce que j'ai un petit peu d'histoire et de vécu. Depuis la loi de 1992, il avait été demandé de faire un état des lieux des plans d'eau dans les départements de plus de 1 ha, avec une identification des plans d'eau autorisés ou non. En 2025, ces plans d'eau non autorisés illégaux sont toujours en eau. Commençons par les remettre en conformité, voire les supprimer parce que souvent, ils sont en barrage ou dans des zones humides.

J'avoue être quelque peu choqué de penser qu'on va encore pouvoir créer des plans d'eau en zones humides. Je pense que l'urgence première est la protection des zones humides. Je m'arrête là parce que vous comprendrez que mon ton est un peu exacerbé.

M. POIRIER :

Je veux intervenir rapidement sur la tarification, avec une réserve sur la tarification progressive par rapport aux enjeux de sobriété hydrique pour la raison que M. Gandrieau a évoquée en lien avec notre capacité à investir dans des compteurs intelligents, puis sur un deuxième point qui est notre capacité à récupérer de la donnée qui nous permet de nuancer cette tarification progressive, d'autant qu'aujourd'hui, nous avons déjà de grosses problématiques de recouvrement et que nous avons déjà travaillé à la tarification unique que nous avons déjà bien vendue. Je me pose donc la question : on n'avait peut-être pas suffisamment de producteurs d'eau présents dans ces ateliers pour faire ressortir ce point. Mea culpa.

Sur la question des PSE, je persiste et signe, aujourd'hui, le modèle économique est fragile. Je fais le parallèle avec la question de la PI où les assurances se sont mobilisées pour apporter, par le biais du fonds Barnier, des financements en lien avec la prévention des inondations. On pourrait très bien imaginer que les couverts végétaux auraient vocation à faire gagner de la robustesse aux exploitations, lesquelles auraient potentiellement moins recours à l'assurance récolte. Aujourd'hui, c'est effectivement fragile mais il y a le côté assurantiel. Demain, si le déploiement est suffisamment important, nous pouvons imaginer que des collectivités auront moins de dépenses de traitement. Il y a un modèle à trouver. Nous ne pouvons pas nous contenter aujourd'hui de dire que c'est trop fragile, donc il ne faut pas y aller.

M. le Président :

Je me félicitais que les PSE fassent l'objet d'une unanimité dans l'assemblée. C'est quand même intéressant. Mme Menez a bien compris qu'il y avait un vrai sujet de financement autour des questions agricoles. Je pense que Loire-Bretagne doit porter une voix forte sur ce sujet compte tenu de notre spécificité.

Concernant le prix de l'eau, nous pouvons faire confiance aux collectivités qui savent faire (progressif, dégressif, social). Il y a beaucoup d'initiatives qui sont prises et qui sont assez remarquables.

L'accès à l'eau, c'est l'accès à la vie. Quand vous comparez la facture d'eau à un abonnement Netflix, Canal+, etc., qu'est-ce qui est essentiel, l'abonnement Netflix ou la facture d'eau potable au robinet ?

M. GILLIARD :

Nous allons lancer une petite pastille vidéo. Puis, Valéry Morard présentera les restitutions.

Mme DECHAVANNE :

Bonjour. Je salue tous les membres du comité de bassin. Je m'appelle Céline Dechavanne. Je suis directrice du SYMISOA. C'est un syndicat de rivière qui est devenu EPAGE en 2022 et qui intervient sur le bassin versant du Sornin, du Jarnossin et des petits affluents riverains.

C'est un territoire qui est situé sur la partie amont du bassin Loire-Bretagne, à cheval sur les deux régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes et trois départements (Loire, Saône-et-Loire et Rhône). Plus précisément, le territoire regroupe 65 communes, ce qui représente à peu

près 700 km² de zone d'intervention. Nous intervenons sur cinq intercommunalités. Nous sommes sur un territoire rural. Vous voyez une des images typiques de chez nous, c'est un territoire d'élevage avec des rivières qui s'écoulent au milieu de prairies.

On m'a demandé aujourd'hui d'apporter un témoignage sur le sujet de la gouvernance par rapport à une approche un peu particulière que nous sommes en train de mener sur la question de l'adaptation de la gestion de l'eau face au changement climatique. La particularité de notre approche, c'est de baser la recherche d'une stratégie locale sur un groupe d'acteurs locaux, auquel on a associé une étude HMUC pour éclairer les réflexions, les débats et arriver, de manière collective, à la définition d'une stratégie d'adaptation.

Le point de départ de tout cela était un projet de travaux de restauration de cours d'eau sur Le Bézo à Charlieu où il s'agissait de reculer une digue de protection contre les crues, de reméandrer un cours d'eau et de le renaturer dans un périmètre de protection de captage d'eau potable à proximité d'un centre-ville.

Pour nous, c'était un projet ambitieux, avec une multitude d'enjeux qui se croisaient. Nous avons proposé à l'époque d'associer les démarches techniques classiques que nous menons à une première démarche de dialogue territorial pour essayer d'adapter le mieux possible ce projet aux enjeux locaux, aux acteurs et également faciliter son acceptation par les différents interlocuteurs.

Cela a été une démarche très riche, pas forcément simple mais très riche, et qui a été très profitable à la réalisation du projet, que ce soit à l'ambition du projet ou à sa mise en œuvre.

Sur la base de cette expérience réussie, quand nous avons commencé à réfléchir, chez nous au niveau des élus, à la question du changement climatique et de ce que nous pouvions faire sur ce sujet-là, les élus ont d'emblée demandé à ce que l'on travaille dans une démarche de dialogue assez poussée avec les acteurs locaux. C'est ce que nous avons essayé de faire.

Cela fait deux ans et demi que nous sommes dans ce processus. La première étape de cette démarche a été de consacrer une année à la rencontre et à l'écoute des acteurs locaux. Quand je dis « les acteurs locaux », ce sont tous ceux qui sont localement en lien avec le sujet de l'eau. Forcément, c'est très vaste quand on commence à toucher à ce sujet. Ce sont les acteurs de l'eau potable, de l'assainissement, l'ensemble des élus locaux, les acteurs économiques – chez nous, ce sont principalement le monde agricole et les éleveurs –, un peu d'activités industrielles, les citoyens – c'était vraiment nouveau pour nous –, des acteurs associatifs (pêcheurs, protection de la nature). Nous étions aussi allés chercher les services d'incendie et de secours et les agents des différents services des collectivités.

Cette première année de rencontre des acteurs nous a permis deux choses principales. La première était de mobiliser les gens et de les inciter à s'inscrire sur un temps plus long dans ce processus. Les gens se sont inscrits volontairement dans un comité d'acteurs que nous avons appelé un comité de suivi sur lequel a vraiment reposé tout le travail par la suite. Puis, cette première année d'échange avec les acteurs nous a aussi permis de bien faire le tour de tous les enjeux et de compléter éventuellement ou d'ajuster les éléments que nous allions intégrer dans notre cahier des charges pour l'étude HMUC.

Le comité de suivi, au final, est composé d'une cinquantaine de personnes qui se sont inscrites volontairement dans ce comité. Ce sont des élus locaux, des agriculteurs, des présidents de syndicat d'eau potable, des agents de collectivité, des citoyens... Nous avons un panel d'une dizaine de citoyens qui se sont inscrits dans cette démarche. Ils ont travaillé avec le bureau d'études pour la phase de diagnostic. Cela a été un travail assez long. Il y a eu beaucoup de travail de pédagogie à faire pour faire en sorte que ce groupe de personnes qui n'étaient pas forcément des spécialistes de ces sujets-là arrive à comprendre ensemble toutes les thématiques abordées.

Là, nous sommes dans une phase de plan d'action. La stratégie a été élaborée. Nous sommes en train de traduire tout cela en programme d'action au niveau local avec différents partenaires.

Les grands enseignements que je tire de tout cela, c'est d'abord la mobilisation d'un groupe de travail dans le long terme. Cela fait deux ans et demi que nous avons entre 35 et 40 personnes qui viennent à chaque réunion de travail que nous organisons. Cela est très positif.

Puis, il y a un sujet sur lequel nous étions très clairs dès le début et qui nous a semblé très profitable, c'est d'éviter de travailler en silo. De fait systématiquement, nous faisons du travail multi-acteurs pour croiser les regards, les enjeux, les contraintes des uns et des autres et le gros sujet de la pédagogie que j'ai déjà soulevé tout à l'heure, qui demande du travail mais qui est très

profitable. En effet, au bout de deux ans et demi quand il a fallu définir les orientations et la stratégie, cela s'est fait de manière très consensuelle. Tout le monde ayant suivi le processus d'analyse et de compréhension de ce qui se passait, il n'y a pas eu de débat ou de posture sur la direction à prendre. Cela a été vraiment partagé par tous les acteurs. C'est très intéressant, très pertinent et très constructif.

Les points un peu plus négatifs de la démarche, c'est le temps qu'il faut consacrer à tout cela, mais aussi l'énergie et le coût. En effet, nous avons un bureau d'études qui réalise l'étude HMUC. Puis, nous avons un prestataire qui nous accompagne spécifiquement pour animer le dialogue entre les acteurs depuis deux ans et demi. Ce sont des enveloppes non négligeables, notamment pour de petites collectivités comme les nôtres. C'est là où l'agence de l'eau est un partenaire incontournable. Il est clair que sans les financements de l'agence, nous n'aurions pas pu nous lancer dans une démarche de ce type.

L'autre limite que je vois, c'est la complexité des sujets que nous abordons. Même avec tous les efforts que nous essayons de faire sur la pédagogie, il y a certains sujets que nous n'arrivons pas à simplifier assez. Nous avons certains acteurs que nous avons du mal à emmener au bout de la réflexion. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

C'est nous qui vous remercions. La conclusion sur la complexité est intéressante.

M. MORARD :

Bonjour à toutes et à tous. Nous souhaitons avoir un témoignage éclairant de terrain sur les enjeux de la gouvernance. En l'occurrence, nous allons avoir une deuxième séquence « gouvernance : participation du public et enjeux de qualité ».

Je vais intervenir, pour cette première partie, sur la gouvernance qui a été le deuxième sujet le plus débattu au sein de nos ateliers à Lempdes, Poitiers, Orléans et Angers.

Nous allons aussi éclairer notre nouvelle commissaire concernant notre bassin avec ses différentes échelles de gouvernance. On est tenté de rappeler ce qui était évoqué dans le webinaire : la bonne échelle de gouvernance pour la bonne échelle de gestion. Vous connaissez nos 6 régions, 36 départements, 336 EPCI, avec 6.800 communes à peu près.

La répartition des compétences fait l'objet de nombreuses questions. Même si l'on a l'impression que tout cela fonctionne en silo – cela a été rappelé par l'intervenante précédente –, il y a parfois des choses qui peuvent sembler cohérentes. Cela a été souligné au sein de nos ateliers.

Les ateliers ont réellement illustré les attendus du plan Eau, dont j'ai repris un extrait qui était « inclure l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible ». Lorsqu'on regarde ce qui remonte des différents ateliers, nous avons exactement cela.

Comment assurer cette meilleure représentativité au sein des instances de l'eau existantes, qu'elles soient au niveau du terrain ou comme aujourd'hui au niveau du comité de bassin ? Il est proposé de s'appuyer sur, de faire évoluer, voire de simplifier l'existant. Je fais le lien avec un travail purement « comité de bassin » qui est le groupe de travail sur les instances que nous avons lancé avec vous et qui doit déboucher sur des propositions qui iront, nous l'espérons, dans ce sens.

La représentativité des acteurs par rapport à l'eau a été évoquée dans des interventions précédentes : faire qu'au sein des CLE, on ait le panel des acteurs, qu'ils soient économiques ou non économiques et faire que nous ayons les bons élus. Il ne s'agit pas d'avoir de bons élus en termes de compétences mais des élus qui représentent la transversalité des sujets sur l'eau. Il s'agit d'arriver à les intéresser et à les faire venir dans ces instances.

Puis, il y a la question de la participation – la question de l'indemnisation a été posée, pour ne citer que cet exemple –, puis les modalités de représentation.

Concernant le rôle des CLE, nous sommes contents qu'aujourd'hui, un certain nombre de nos CLE soient représentés par leurs présidents en visio. Des propositions très concrètes ont été formulées, comme rendre les CLE « personnes publiques associées » pour les documents d'urbanisme. Il est clair que cette thématique de la planification, de l'aménagement et le lien avec les différents

documents liés à l'eau, notamment le Sdage ou les Sage, a largement été évoquée dans les questions de gouvernance.

Le renforcement des EPCI au sein des CLE a été aussi évoqué dans nos ateliers, tout comme la question des inter-CLE même entre bassins. Vous savez que les limites administratives ne sont pas celles des bassins. La question des coopérations entre les CLE autour des mêmes enjeux se pose.

Ensuite, il y a la question de la formation ou de l'engagement des élus. C'est comment développer de nouvelles modalités de médiation et de formation. Des propositions très concrètes ont été formulées, basées parfois sur des expériences en cours sur la culture de l'eau, en consolidant la formation des élus, le compagnonnage entre des élus déjà connaisseurs et des nouveaux et la promotion d'outils pour la médiation. Certains sont venus avec leurs expériences concrètes pour résoudre la conflictualité autour du partage de l'eau à laquelle sont confrontés des élus ou des questions liées à des règlements de Sage. Cela a été évoqué pour le Sage Vilaine notamment.

Mieux articuler la gestion de l'eau avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement, je l'ai déjà évoqué mais là, il s'agit d'aller plus loin dans la conditionnalité. Vous trouverez le détail de cette proposition dans la synthèse.

Puis, pour aller encore plus loin, on aurait aimé être raccord avec l'actualité. Le ministère a changé de nom. C'est désormais le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature. Il n'y a pas encore le ministère de l'Eau. On aurait bien aimé qu'il y ait l'eau. C'est une demande.

Il est proposé de désigner des préfets « eau ». Je suis sûr que notre préfète coordonnatrice de bassin se sent tout à fait en charge des questions de l'eau mais derrière cette remarque, le but était de dire des préfets uniquement dédiés à l'eau.

La question du grand public a été traitée uniquement à Angers. Il y avait le sujet de la sensibilisation : donner des clés de compréhension et permettre à des acteurs non sachants de comprendre comment agir en termes de sobriété.

Puis, il y a la culture de l'eau comme enjeu de société. Ce terme « culture de l'eau » a été largement partagé et plébiscité. Il est proposé d'intégrer des panels de citoyens dans les instances de gouvernance, de faciliter l'engagement citoyen sous la forme d'un dispositif de type « congés solidaires », puis de sensibiliser et impliquer la jeunesse.

J'illustre ce point puisqu'aujourd'hui, nous avons Enora Cossard-Rabé qui participe à notre réunion en tant qu'invitée. Elle a vocation à intégrer notre comité de bassin en tant que personnalité qualifiée. Je vous rappelle ce sujet puisque nous avons prévu de retenir, sous couvert de sa désignation par Mme la Préfète, Enora Cossard-Rabé au titre de la jeunesse et de son expertise aussi puisqu'elle travaille dans le domaine de l'eau.

Puis, il s'agit de promouvoir la création d'une Année de l'eau et de développer des Class'climat.

Je pense avoir fait le tour. Je laisse la parole à Coline Garde qui va exposer le sujet suivant portant sur les captages.

Mme GARDE :

Je vais vous présenter ce qui ressort des ateliers sur la question de comment parvenir à la réduction des pollutions en passant d'une logique curative à une démarche préventive, notamment dans la suite de la feuille de route captage.

Je vais vous donner quelques éléments de contexte. A l'échelle nationale, nous avons un tiers des installations de production d'eau potable qui ont une eau brute proche ou dépassant les limites de qualité au robinet, ce qui impose un traitement avant la distribution.

Dans les causes de dégradation, nous avons à 77 % une dégradation liée à un pesticide ou un de ses métabolites et à 27 % une eau dégradée en raison des nitrates, les deux pouvant se cumuler.

A l'échelle du bassin, sur un peu plus de 1.400 captages abandonnés entre 2004 et 2023, nous avons un sixième de ces captages abandonnés qui l'ont été pour des problèmes de pollutions diffuses.

En l'occurrence, je vous présente quelques éléments que certains d'entre vous ont déjà pu voir lors de la commission Planification et qui sont issus de l'état des lieux 2025. Je ne vous ai mis que quelques illustrations liées aux masses d'eaux souterraines d'où provient l'essentiel de l'eau potable. Nous avons 51 masses d'eau qui sont dégradées en raison des nitrates et 55 en raison des pesticides. Si nous regardons les masses d'eaux superficielles, nous avons des dégradations qui restent quand même importantes à l'échelle de notre bassin.

Au niveau réglementaire, je rappelle que nous sommes toujours en contentieux avec la Cour de justice de l'Union européenne, notamment pour 16 unités de distribution à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, sur les 107 qui sont concernées au niveau national en raison du non-respect de la concentration maximale en nitrates dans l'eau potable.

Ensuite, nous avons un élément sur la transposition de la directive « eau potable » de 2020 qui donne notamment lieu, dans la réglementation française, à une approche qui est plus basée sur les risques, avec la mise en place de PGSSE (plans de gestion sur la sécurité sanitaire des eaux) que nous retrouvons mentionnés dans la plupart des plans nationaux sur toutes les questions environnementales et sanitaires. L'intérêt de ces outils, c'est que ce sont des outils intégrateurs qui devront notamment inclure un volet sur la pollution diffuse en cas de captage identifié comme sensible, sachant que cette définition est en cours de discussion au niveau national.

Les PGSSE, dans le cadre des captages sensibles, mettent à disposition une boîte à outils qui est similaire à celle que nous connaissons sur les captages prioritaires, avec la délimitation d'une aire d'alimentation de captage, la mise en place de programmes d'action volontaire dans un premier temps et qui peuvent devenir obligatoires. Ce sont les quelques éléments de contexte.

Ensuite, dans les pistes qui sont issues des ateliers, il y a eu beaucoup d'échanges sur les outils financiers mais qui ont déjà été abordés précédemment. On y retrouve ces questions de PSE et d'indemnités pour des questions de contraintes environnementales.

Parmi les autres solutions qui ont été évoquées, nous avons le renforcement des prérogatives des PRPDE (personnes responsables de la production et de la distribution d'eau), notamment en matière foncière pour protéger les aires d'alimentation de captage. L'objectif est de porter et d'appuyer la mise en place d'une stratégie foncière.

A été aussi évoqué le fait de simplifier et de raccourcir la procédure pour que ces PRPDE puissent acquérir le droit de préemption dans ces zones de captage. Il est également proposé de faciliter les échanges de terres agricoles entre des agriculteurs qui seraient d'accord pour avoir un certain nombre de contraintes en étant en zone de captage et d'autres qui souhaiteraient plutôt s'en éloigner.

A été également abordé le fait de s'appuyer davantage sur des leviers réglementaires existants et peut-être insuffisamment utilisés jusqu'à présent. La loi EGALIM et le développement de filières locales, notamment des filières bio, ont été évoqués ainsi que le fait de recourir davantage aux zones soumises à contraintes environnementales, de le faire de manière beaucoup plus généralisée avec une interrogation sur les contreparties financières en cas de passage à un niveau contraignant.

Le gros sujet qui a été le plus évoqué, c'est la structuration des filières agricoles, que ces filières soient dans le domaine alimentaire ou non alimentaire comme dans la construction et l'énergie. L'objectif est de développer les débouchés pour les filières. Ont été souvent cités les plans alimentaires territoriaux qui sont vus comme une opportunité pour travailler sur ce sujet des filières en s'inspirant des expériences réussies.

Il y a aussi toute la question de l'échelle à laquelle monter ces filières pour être en capacité de répondre aux besoins de tous les acteurs, de la production à l'acheteur final, mais aussi celle de l'existence d'acteurs économiques en capacité d'animer cette filière et en même temps la possibilité pour ces filières de répondre aux enjeux, notamment de qualité de l'eau pour ce qui nous concerne.

Enfin ont été proposées un certain nombre de solutions liées à l'évolution des pratiques agricoles, avec le financement de pratiques favorables au maintien et au développement du bocage et des systèmes herbagers, en particulier sur les zones de captage.

Ont également été exprimés le besoin de temps, de formation et d'échange entre agriculteurs pour évoquer ces sujets, ainsi que le renforcement de l'agriculture de précision dans le but de réduire

les doses de pesticides mais aussi de favoriser des méthodes plus durables comme le désherbage mécanique. Je vous remercie.

Mme BROCAS :

Comme c'est le temps du débat, je m'autorise, bien que préfète coordinatrice de bassin, à faire deux remarques. En préambule, je ne remets absolument pas en cause la légitimité des propositions qui sont faites par le collectif. Mon propos n'est pas de demander qu'il soit supprimé. Néanmoins, je réagis.

Il y a une contradiction un peu anthologique à appeler de ses vœux d'un côté que l'enjeu de l'eau soit mieux intégré dans toutes les politiques publiques (les politiques d'aménagement du territoire, la politique d'installation des jeunes agriculteurs, la politique de création des datacenters qui réclament de l'eau, etc.) – c'est le boulot d'un préfet qui représente, aux termes de l'article 72 de la Constitution, l'ensemble des ministres du gouvernement et qui est supposé n'être spécialiste de rien mais avoir une vision intégrative – et demander de l'autre à avoir des préfets qui ne s'occupent que de l'eau, c'est-à-dire des préfets qui soient dans leur couloir de nage.

Cela étant, les questions du bassin Loire-Bretagne occupent à peu près 25 % de mon temps. C'est très important. Ce n'est pas pour défendre ma boutique que je le dis parce que je n'ai pas vocation à rester éternellement avec vous.

Ensuite, je trouve qu'il y a aussi une contradiction à dire qu'on doit généraliser les zones sous contraintes environnementales, qui sont un outil réglementaire, alors qu'on a donné du temps, cinq ans ou six ans, pour transformer les pratiques, avec des aides financières sur tel ou tel bassin d'alimentation de captage. Dès lors qu'on interdit, il faudra payer.

Mme BRUNY :

Merci, Mme la Préfète, pour vos derniers propos que je partage. Je suis un captage depuis plus de treize ans. Quand on a proposé des aides pendant deux périodes (au moins sur dix années) et que l'on va devoir être sur une contrainte, c'est-à-dire passer en ZSCE, on ne peut plus proposer des aides. En cela, nous avons été en accord avec le syndicat majoritaire. Cela a été dit lors d'une réunion de captage prioritaire. On ne peut pas payer pendant dix ans, passer en ZSCE et continuer à financer. Les aides ont été très conséquentes. A un moment, il faut que cela s'arrête. Ceux qui ne comprennent pas, tant pis pour eux.

M. le Président :

J'ai une suggestion. J'aimerais bien, M. le Directeur, que nous puissions distribuer à l'ensemble des membres du comité de bassin l'état des lieux dès qu'il sera validé.

Ensuite, j'aimerais aussi qu'apparaissent les bonnes initiatives parce qu'il y a des choses qui se font. Il y a des choses qui marchent. Je crois qu'il faut les partager. Tout à l'heure, nous parlerons de communication. Je voudrais que nous puissions donner de la fierté et donner du sens à tout ce que nous faisons. On aurait tendance à être pessimiste et à dire que cela ne marche pas alors qu'il y a de belles choses qui fonctionnent. La communication des bonnes pratiques, des bonnes formules, etc. me plaît bien. La parole est à la salle.

M. SERVANT :

Le sujet d'un ministère de l'Eau avait été évoqué dans le Varenne de l'eau. Là-dessus, nous avons été d'accord. J'avais co-animé l'axe 3 avec Jean Launay, le président du Comité national de l'eau. C'est une idée qu'il portait depuis longtemps. Nous le partagions tout à fait parce que l'eau aujourd'hui au ministère de l'Environnement, on le dit de plus en plus et tous les jours, c'est du multi-usages et cela concerne tous les acteurs. L'eau, c'est aussi de l'économie. C'est de l'industrie. C'est de l'agriculture. C'est du tourisme. C'est de la santé. Si l'on mettait tous les ministères autour de la table, cela deviendrait compliqué. Avoir un délégué interministériel de l'eau faisait partie des propositions qui étaient sorties du Varenne de l'eau. Cela avait été repris par le gouvernement. Nous en avons eu plusieurs depuis. Notre ancien directeur de l'agence a fait un passage assez bref en tant que délégué interministériel de l'eau. La durée assez courte devient une constante au niveau du gouvernement. En tout cas, le délégué a été mis en place. Il avait pour

mission de coordonner l'ensemble des actions sur l'eau et de représenter un peu l'ensemble des ministères.

M. le Président :

C'est Christophe Chassande qui s'occupe de cela maintenant.

M. SERVANT :

Il y a donc une ligne entre les agences de l'eau et les délégués. Le constat a été fait. J'avais porté cette idée. Je crois qu'elle doit rester. Que cela donne naissance à un ministère de l'Eau pour coordonner, pourquoi pas vu l'enjeu de l'eau ? Il y a bien un ministère de la Transition écologique et du Climat maintenant. Je pense que l'eau aurait toute sa place là-dedans.

Sur la question des ZSCE, j'entends dire qu'on met beaucoup d'argent alors que cela ne fonctionne pas. Quand on devient réglementaire, qui va mettre en place l'ensemble des contraintes ? Il y a encore de l'agriculture sur le territoire. Il faut se poser la question. Jusqu'où peut-on à la fois maintenir l'agriculture et l'accompagner pour la transition ? Pour l'eau, il y a parfois des pollutions qui sont très anciennes. Quand on retrouve des traces d'atrazine, on peut mettre ce que l'on veut sur le terrain, de toute façon, cela date d'il y a vingt ou trente ans. On est toujours dans des situations compliquées.

Nous maintenons l'idée qu'il faut accompagner l'agriculture sur du volontariat. S'il faut mettre des mesures plus fortes, cela veut dire que c'est plus compliqué qu'on ne le pense finalement d'arriver avec de l'eau de qualité sur les aires de captage et qu'il faut peut-être des mesures plus fortes mais toujours accompagnées si nous voulons, là aussi, maintenir l'agriculture sur le territoire.

Concernant les mesures, quand on fait l'historique de ce qui a été mis en place sur les exploitations depuis vingt ou trente ans, par rapport à ce qu'on faisait avant, on a mis des bandes enherbées sur l'ensemble des cours d'eau. Cela représente quelques surfaces. On a mis les couverts. On a mis les directives nitrates. On calcule aujourd'hui pour avoir un apport équilibré. On a interdit un grand nombre de matières actives qu'on retrouvait dans les eaux. On a aussi diversifié les assolements.

Tout cela a été mis en œuvre. Les résultats ne sont peut-être pas tout à fait à la hauteur de ce qui était attendu. Cela veut dire que si l'on n'avait rien fait, je ne sais pas où nous en serions aujourd'hui. C'est toujours regarder le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide. Beaucoup de mesures ont été mises en œuvre sur les exploitations agricoles depuis vingt ou trente ans. Il faut peut-être persévérer. En tout cas, tout cela existe aujourd'hui.

M. le Président :

J'ai l'expérience des plans « algues vertes » en Bretagne. Aujourd'hui, les préfets sont en train d'arrêter les ZSCE. Ce que je retiens sur l'exemple de la Bretagne, ce sont vingt ans de soutien à des dispositifs contractuels, 70 % des agriculteurs mobilisés, mais 30 % de gens qui ne veulent parler à personne, y compris aux chambres d'agriculture, et qui font ce qu'ils veulent. La ZSCE s'adresse surtout à eux. C'est même demandé par ceux qui sont dans le plan. Ils disent : « Nous sommes soutenus, nous faisons des efforts mais à côté de cela, il y a des gens qui nous rient au nez ». Ils rient au nez aussi bien de la collectivité que des chambres. A un moment, l'outil ZSCE, c'est cela aussi.

Je rappelle que ce sont dix, quinze, vingt ans de procédure contractuelle avant d'en arriver là. Je me souviens quand nous avons arrêté le principe de la ZSCE avec le préfet Cadot, lequel a eu plusieurs expériences depuis. Je voulais préciser aussi à Mme la Préfète qu'on l'apprécie beaucoup, elle le sait bien.

[Rires]

M. le Président :

Ne partez pas. Il ne faut pas qu'il y ait une mauvaise compréhension.

Vous avez la parole, mes chers collègues, s'il y a d'autres demandes d'intervention.

M. MERY :

Sur la partie « gouvernance », dans les propositions qui sont faites, je trouve qu'il y en a une qui mériterait d'être précisée, c'est cette notion de favoriser la participation en envisageant une indemnisation. Parfois, c'est autrement que de l'indemnisation. Cela peut être aussi – ce n'est pas exclusif – de proposer une aide au secrétariat ou au décryptage de documents. Cela a été cité en début de réunion. Nous avons reçu le document de la commission Programme ce weekend. Voyez l'épaisseur du document. C'est pour lundi. A un moment, il nous faut de l'aide et ce n'est pas exclusivement de l'argent, cela peut être aussi du temps.

Le deuxième point sur la gouvernance, c'est cette question d'homothétie entre les instances. Le comité de bassin est composé, de manière tout à fait arrêtée, de 40 % d'élus, 20 % d'usagers non économiques, 20 % d'usagers économiques et 20 % de représentants des services de l'Etat. Dans les CLE, ce ne sont pas les mêmes proportions. Cela nous amène à une question.

On décline dans les territoires un certain nombre de décisions ou d'orientations ou directions prises à l'échelle du comité de bassin. On les décline avec des acteurs similaires qui sont, en poids relatif, différents. Cela peut être problématique. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'adapter au local mais dans les usagers économiques par exemple, on peut avoir plusieurs types d'activités, dont certaines ne sont pas représentées à Orléans mais le sont sur un territoire.

Néanmoins, quand vous êtes systématiquement en dessous des 20 % qui ont permis de trouver les compromis ou les décisions prises dans le cadre des travaux de l'agence de l'eau et que sur le terrain, les poids des parties prenantes sont différents – en l'occurrence, pour ce qui est du monde économique, nous sommes chaque fois défavorables –, c'est problématique pour trouver un texte qui emmène tout le monde. Cela doit nous interroger. C'était sur la partie « gouvernance ».

Sur la deuxième partie de la présentation, j'avais prévu d'intervenir sur ce point des ZSCE à généraliser. Mme la Préfète l'a très bien dit. Pour moi, en arriver là revient à constater l'échec de l'animation locale ou territoriale, ce qui n'est pas heureux. Ce n'est vraiment pas l'objectif de la démarche. Les ZSCE doivent être l'ultime moyen. Ce qui est important, c'est tout ce qui se passe avant d'arriver aux zones soumises à contraintes environnementales. C'est comment on accompagne, comment on anime, comment on connaît les acteurs.

Cela rejoint un dernier point que je vais illustrer après avec deux ou trois exemples. Il est indiqué dans la diapositive : « Ancrage avec les PAT existants pour s'inspirer de l'expérience réussie ». Je vais vous faire part de la mienne. Des PAT (projet alimentaire territorial) qui fonctionnent, je n'en connais que deux. C'est une très belle idée mais qui part d'un mauvais pied. Elle part d'une méconnaissance profonde des acteurs, ce qui revient à la même chose que ma question de l'animation. C'est là où je fais le lien.

Je vais vous donner quelques exemples. Je vais vous parler d'un territoire dans lequel il y a une usine qui traite du lait. Un PAT a été engagé sur ce territoire. Après plusieurs mois de travail, les élus locaux découvrent qu'il y a une usine dans leur agglomération. En matière d'alimentation territoriale, cette usine collecte du lait et le transforme en yaourt ou le met en briques. Cela signifie simplement qu'on ne connaît pas le tissu économique et industriel des acteurs, en l'occurrence agroalimentaires, sur le territoire. Ainsi, on peut avoir de très bonnes idées dans le PAT. Cependant, avant d'avoir des idées révolutionnaires, il faut déjà faire un état de la situation. En l'occurrence, cela n'a pas été fait.

Je peux vous donner un autre exemple. Il suffit de regarder le nombre de légumeries qui ont été financées à coup d'argent public sur le territoire Loire-Bretagne. Ce n'est pas exclusivement avec l'argent de l'agence d'ailleurs. Ces légumeries finalement ne fonctionnent pas ou fonctionnent assez mal parce qu'en même temps, les acteurs maraîchers s'étaient déjà organisés pour collecter, palettiser et gérer les flux de distribution.

Puis, les PAT viendraient de cette espèce d'acception qu'on est juste capable de s'alimenter territorialement. Il suffit de regarder la France pour comprendre que nous allons tous avoir des désordres alimentaires parce que la répartition de la production est assez différente de la répartition de la consommation.

Les PAT, c'est l'exemple même de la fausse bonne idée. Cela ne veut pas dire qu'il faut les jeter, cela veut dire que nous pouvons regarder les choses différemment. Néanmoins, je suis très inquiet qu'on les mette en exemple de cette façon parce que pour l'instant, ce sont surtout des gouffres.

Certes, cela génère des activités, de l'emploi, etc. mais objectivement, cela ne fonctionne pas très bien.

La méconnaissance des acteurs est vraiment le point d'entrée clé de notre sujet. Pour partager les sujets de l'eau, pour partager ces enjeux de l'eau et les faire comprendre à tout le monde et ensuite emmener de l'adhésion, il faut s'assurer de ne pas parler qu'entre nous. Je ne sais pas combien de kilos nous venons de recevoir là. On risque de décourager du monde. C'est un point qui est vraiment crucial. Notre sujet n'est pas un sujet de technicien. Même là, on commence à être un peu en vase clos. C'est plutôt un point de vigilance qui, bizarrement, ne semble pas ressortir de la synthèse qui nous a été faite.

Mme ROUSSET :

Mme la Préfète, cette notion de préfet de l'eau n'était pas pour vous vexer mais c'est un sujet qui était souvent abordé avec le CNE. Cela évitait aussi la suspicion d'avoir un préfet sur l'axe qui est très en aval de mon territoire qu'on connaît moins bien. Si l'on avait l'esprit un peu compliqué, un peu tortueux, on pourrait dire que si le préfet a des impératifs sur son propre territoire administratif, si jamais il fallait trancher entre des intérêts propres à son territoire administratif et des intérêts qui seraient propres à l'ensemble du bassin, ce serait difficile pour lui de trancher. C'était pour pouvoir avoir quelqu'un qui soit plus proche mais en même temps plus impartial par rapport à un territoire.

Puis, je voulais revenir sur la question des aides. Je suis assez perplexe par rapport aux aides sur ces périmètres. Logiquement, si l'on en est à proposer une réforme du système agricole pour les exploitants qui sont dans ces périmètres, c'est parce qu'on part bien du principe qu'exploiter de façon rentable sur ces territoires devient un handicap et qu'on n'est absolument pas sûr de ce fait, avec les dispositifs ou les contraintes qu'on demande, que l'exploitation agricole puisse toujours exister et avoir une pérennité économique.

Il faut arrêter de croire qu'une aide permet juste de se réorganiser et d'avoir demain une exploitation plus rentable. A partir du moment où l'on a demandé à cette exploitation de ne plus mettre d'amendement, de baisser le nombre d'animaux à l'hectare, etc., forcément elle n'est plus rentable. En tout cas, elle l'est moins que ses « copines ».

Le monde économique dans lequel nous sommes est extrêmement violent. On met de fait ces personnes en difficulté. Toute la question pour un élu local, c'est de savoir s'il veut garder un tissu économique et agricole sur son territoire. Cela pose cette question. Je me la pose d'autant plus que sur les périmètres de captage, suivant la façon dont le zonage est fait, cela peut impacter de façon très importante sur le territoire.

Aujourd'hui, j'ai un captage qui fait plus de 6 % du territoire de la Haute-Loire en surface. L'eau qui est distribuée depuis ce territoire va sur un autre territoire administratif qui n'est pas de la Haute-Loire. Que fait-on ? Comment se parle-t-on ? Cela me pose vraiment la question de la solidarité amont/aval qui de fait, et avec la règle encore moins, n'est pas du tout abordée. Il n'y a pas de rétribution. Les gens ont juste la contrainte. En plus, on leur dit que maintenant, ils vont être expropriés de leur terrain. J'ai du mal avec cette question, surtout quand on est sur de grandes surfaces.

Mme BERNARD :

Je vais faire une intervention sur les captages prioritaires. Je dis avec beaucoup d'humilité ce que je vis. Etant sur trois départements responsables des captages prioritaires au niveau de la région, je pense sincèrement qu'il manque l'aspect « gouvernance partagée territoriale du terrain ». La clé pour réussir dans ces captages prioritaires, en s'appuyant sur des structures existantes, c'est que tous les acteurs soient présents, que tous soient considérés, sans idéologie, dialoguent et avancent vers le projet partagé. Sans cela, un élu ne pourra rien faire. Les réussites partent de là, même dans des captages prioritaires où c'était compliqué il y a dix ans. Je salue tous les acteurs de terrain qui participent à ce dialogue, y compris les syndicats d'eau, les élus, les agriculteurs, les personnes qui portent l'environnement et autres. Nous y arrivons. Je pense que cela manque vraiment.

Dans la structuration des filières, qu'on parle de PAT ou de filière non alimentaire, l'élément qui manque aujourd'hui, c'est l'agrivoltaïsme sur les captages prioritaires. C'est un dossier qui a vu le

jour dans d'autres régions. Nous manquons d'éléments là-dessus. Il y a peut-être quelque chose à aller chercher en la matière.

Sur ce dossier « captages prioritaires », je suis très attachée à la notion de collectif et de terrain. Certes, ce n'est pas facile. Il ne suffit pas de dire : il n'y a qu'à le faire. Je vais vous donner des exemples. Nous avons un captage prioritaire dans la région dont l'aire d'alimentation compte 90 % d'agriculture biologique. Il était bon, il n'est plus bon.

Je vous en prends un autre. Nous avons un captage prioritaire dont l'aire d'alimentation est une forêt. Il était bon. Depuis quelques années, le niveau des nitrates augmente. La question se pose de la production de nitrates naturels par la transformation de l'humus.

Ce sont des exemples très concrets. C'est cela qui nous rassemble aussi. Nous voulons tous avancer. Nous n'avons pas de problème là-dessus.

Autre exemple pour illustrer ce que Mme Rousset disait, le captage prioritaire se trouve dans l'aire d'alimentation. Le périmètre rapproché, c'est une grande surface de maraîchage. Le maraîcher a fait énormément d'efforts. Il a réduit ses produits phytosanitaires et en même temps son chiffre d'affaires de 30 %. Quelle entreprise accepterait - 30 % ? Dans le dialogue sur le territoire, la notion de portage foncier est en train d'arriver. Ce maraîcher va probablement donner l'exemple à tous les autres en acceptant de prendre des terres ailleurs, avec un portage foncier et en mettant les terres autour du périmètre rapproché avec d'autres cultures.

Je vous rappelle tout cela parce que je trouve que c'est hyper intéressant et cela doit nous rassembler.

Enfin, nous avons discuté de la gouvernance globale avec M. Obled. Je pense qu'au niveau des conseils régionaux – je parle au nom de tous mes collègues élus régionaux –, nous avons probablement une réflexion à avoir. Nous allons avoir, tous ensemble, une réunion début novembre. Il y a une méconnaissance de l'articulation entre les dispositifs. Soit les régions ont pris des compétences sur l'eau, soit elles sont engagées, avec la décentralisation, sur des dispositifs comme la politique agricole commune ou autres. Il faut que nous aussi, au niveau des régions, on se pose des questions pour voir comment nous pouvons, non pas peser sur les débats mais éclairer les débats pour que tout le monde prenne bien connaissance de tout l'existant et puisse voir la complémentarité des choses.

Mme HAAS :

Je voulais revenir sur les plans alimentaires territoriaux. J'ai vraiment été choquée des propos tenus par M. Méry. Il y en a qui fonctionne. Je vous invite à aller regarder Agglopolys à Blois, dans le 41. Cela fonctionne.

Je pense que c'est extrêmement important. Nous savons que 80 % de la population française sont dans des zones urbaines. Aujourd'hui, il y a aussi une grosse pression sociétale. On ne va pas se le cacher. Nos concitoyens demandent à avoir du local. Ils demandent aussi à avoir de la préservation de l'eau.

Nous en revenons aux plans alimentaires territoriaux et à la question foncière qui vient d'être soulevée. C'est une question extrêmement importante. Je pense qu'ici, tout le monde est au courant que c'est bien à travers nos SCoT et à travers les PLUM que nous arrivons à avoir un travail avec les établissements publics fonciers qui sont rattachés aux communautés de communes et aux métropoles. Il est extrêmement important de pouvoir travailler là-dessus.

Je pense qu'il s'agit aussi de faire travailler les agriculteurs locaux qui ont des vocations autres que de nourrir. Celui qui est devant moi, par exemple, fait un travail avec des associations caritatives, notamment des associations qui aident les personnes en difficulté. Tout cela fait un écosystème. Nous ne sommes pas que sur un PAT. Il ne s'agit pas que de se nourrir et d'avoir des maux d'estomac comme vous le disiez. C'est bien plus que tout cela.

M. POIRIER :

Je vais compléter les propos de Mme Haas en disant simplement que si nous avons eu cette réaction sur les PAT, c'est plutôt bon signe, donc merci parce que cela veut dire que nous commençons à faire bouger les lignes, ce qui est parfait.

M. COUTURIER :

Je voulais revenir sur ce qui a été écrit sur la gouvernance, auquel je souscris complètement, et sur le rôle des commissions locales de l'eau. Différentes idées ont été proposées. Je tiens à souligner que ce travail des commissions locales de l'eau est un travail sur le territoire. A ce titre-là, il est exemplaire grâce aux différents collèges qui travaillent entre eux. C'est d'ailleurs à l'ordre du jour du groupe de travail sur le fonctionnement des instances du bassin.

Je crois vraiment que c'est à l'image de ce qui a été fait dans ces ateliers. 600 personnes qui ont réfléchi, qui ont travaillé, c'est quand même un bel exemple de démocratie. Le fonctionnement des commissions locales de l'eau, par sa proximité avec le territoire, est un bon exemple à condition qu'à la sortie des résultats des études HMUC, on respecte les choix ou les propositions qui sont faites. Nous avons vu que quelquefois, il y avait une reprise en main de la situation. Je tiens à ce que l'on redonne une importance aux commissions locales de l'eau.

Mme FELIX :

J'ai différents points. Le premier, c'est par rapport à l'exercice dans sa globalité. Je trouve qu'il est très intéressant. On retraduit ce qui s'est dit dans les différents ateliers. Sur un point ou sur un autre, on peut en débattre, voire dire : « Cela ne nous paraît pas la bonne voie ». J'y reviendrai sur un point.

Ce qui me paraît extrêmement important, c'est qu'aucune des contributions qui sont issues de ces ateliers n'est dans le déni. Aucune ne vient dire qu'il n'y a pas de problème d'eau. Aucune ne vient dire qu'il suffirait de construire un certain nombre d'équipements ou aller dans un sens ou dans un autre pour résoudre les problèmes. Je trouve que c'est le signe d'une certaine maturité à l'échelle du bassin. C'est presque une bonne nouvelle après un certain nombre de débats que nous avons pu avoir au cours des derniers mois ou des dernières années, des différentes manifestations qu'il a pu y avoir, voire certains propos ministériels parfois. Je trouve que c'est une excellente nouvelle. On n'est pas dans le déni. C'est déjà acquis.

Je voulais néanmoins revenir sur deux sujets. M. Servant a insisté. Personne n'ignore que pour faire évoluer un certain nombre de pratiques, il faut parfois les accompagner. Cela peut être vrai en direction des industriels. Cela peut être vrai en direction des collectivités. Cela peut être vrai en direction du monde agricole. Cela transparait. C'est acté comme étant une bonne nouvelle.

Puis, il y a quand même une limite à l'exercice. Je crois qu'il faut le dire. Mme la Préfète a rappelé avec sagesse qu'à partir du moment où l'on rentre dans une zone réglementaire, il n'y a plus de compensation. Cela veut dire que quand on n'est pas encore dans la zone réglementaire, il faut savoir raison garder et ne pas être dans la surenchère permanente pour qu'on en mette plus, encore plus et toujours plus parce qu'à un moment, on ne peut pas, on dit non et l'on bascule dans le réglementaire.

Je voudrais vraiment porter ce message-là. On est assez généreux. Nous mettons pas mal d'argent sur la table. A un moment, il ne faut pas en demander plus parce qu'en demandant plus, on peut casser et donc basculer dans le réglementaire peut-être plus vite qu'on ne l'avait imaginé.

C'est important parce qu'il faut se redemander qui paie. Je l'ai un peu dit au bureau. Pardon de le dire parce que je sais que je parle à une assemblée de ruraux. Les urbains sont pauvres. La pauvreté est profonde dans nos villes, dans nos métropoles, dans nos quartiers. La pauvreté, la misère même, est profonde. A vouloir faire porter sur les urbains la question du financement des politiques de l'eau sur tout le territoire, il y a un moment où ce n'est pas entendable non plus. Il y a une limite à cet exercice.

Cela veut sans doute dire qu'il faut revenir encore plus haut sur les origines des pollutions. Il faut revenir sur la question des recettes de redevances sur différents produits. Il faut peut-être aussi aller mobiliser des financements européens plus qu'on ne le fait déjà. Je trouve intéressant par exemple que les régions, qui sont gestionnaires de fonds européens, s'intéressent aux politiques de l'eau parce qu'elles ont un levier à leur main pour aller orienter des crédits européens sur les politiques de l'eau. Je pense que cela vaut la peine de les mobiliser plus, mais aussi pour intégrer dans la PAC et dans sa déclinaison nationale plus de fonds en direction de l'évolution des pratiques.

[Pause déjeuner]

M. le Président :

Je vous propose de démarrer en donnant la parole à M. Boisneau qui va nous raconter un peu son histoire.

M. BOISNEAU :

Je suis originaire du bassin de la Loire. J'ai vécu enfant et adolescent dans une région qui était très riche en rivières, en marais, en prairies humides, à la fin des années 70 dans des milieux qui étaient extrêmement riches en oiseaux, avec des colonies de courlis cendré, de bécassines des marais, avec des plantes comme la fritillaire pintade et des milieux aquatiques très riches en anguilles, en brochets, voire en truites.

J'ai vu arriver des bulldozers qui ont commencé, après remembrement, après avoir arasé les haies, à recalibrer, voire rectifier les cours d'eau, drainer les prairies inondables, etc. J'ai assisté, très brutalement, à la disparition de tout un cortège de faunes et de flores que j'avais vu pendant toute ma jeunesse. J'étais un peu surpris.

J'ai pris rendez-vous avec le maire de ma commune qui se trouvait être le président du conseil général. Je lui dis : « M. le Maire, M. le Président, comment se fait-il que... ? Ces travaux sont de très grande ampleur, il y a une dévastation ». En plus, c'est un endroit où il n'y a pas de nappe phréatique. Le substrat est schisteux. La seule eau pour l'alimentation des humains, de la faune et de la flore, c'était l'eau des cours d'eau et des nappes alluviales d'accompagnement.

Quand ils ont commencé à drainer tous ces marais et toutes ces prairies humides qui ont été transformés en champ de maïs, toute la biodiversité a disparu. Je lui ai fait part de mon inquiétude sur la disparition des espèces. Il m'a dit : « Ne vous inquiétez pas, la nature peut faire quelques efforts pour permettre à l'agriculture de se sauver et de nourrir la France et le monde ». Vous voyez comment nous avons pu progresser en 45 ans.

Je lui ai dit que 95 % de l'eau potable de notre département sont assurés par les rivières et les nappes d'accompagnement. Il y aura une dégradation en termes de qualité par les pollutions, notamment agricoles. Ce à quoi il a répondu : « Non mais on saura faire, l'ingénieur est là, on traitera l'eau comme il faut, etc. ». Cela s'est passé en 1980.

Face à ce blocage, j'ai pris l'initiative d'organiser des chantiers de nettoyage écologique de rivières (chantiers Les Jardiniers). Cela se faisait par Eau et Rivières de Bretagne, notamment M. Huet qui est encore au comité de bassin aujourd'hui et qui était déjà présent à l'époque.

En 1983, alors que nous préparions un chantier, j'ai subi un grave accident. J'en ai réchappé miraculeusement grâce à la stimulation de celle qui est devenue mon épouse, qui n'a eu de cesse de me sortir de la léthargie après le coma et de me remettre sur pied. C'était difficile.

Après cela, j'ai pu reprendre mes études. J'ai enchaîné sur un doctorat en sciences (biologie et écologie). J'ai étudié une population de poissons migrateurs. Durant cette période, pour échantillonner du poisson dans la Loire, il fallait collaborer avec les seuls qui maîtrisaient le savoir et le savoir-faire, c'est-à-dire les pêcheurs professionnels en eau douce.

En parallèle, avec M. Deguet, nous avons été militants dans le collectif Loire vivante qui a initié de nouveaux concepts de vie qui concilient la nature et la sécurité des populations, notamment face aux inondations.

Après la thèse, on passe des concours. Au bout de trois ans, un professeur d'université que je connaissais bien est venu me voir en me disant : « Philippe, pour les vieux caciques de l'université, un handicapé ne fera jamais un aussi bon chercheur qu'un valide, donc je te conseille de te reconverter. Fais autre chose mais ne t'acharne pas à passer des concours. C'est plié pour toi ».

Après six mois de réflexion, j'ai donc repris l'autre métier que je connaissais le mieux. A part chercheur en biologie, en écologie et en génétique, je suis pêcheur professionnel. Assez rapidement, j'ai été élu pour représenter mes collègues au niveau du bassin de la Loire, puis au niveau national. En 1996, j'ai été désigné pour les représenter au comité de bassin Loire-Bretagne, puis au Comité national de l'eau.

Tout cela, c'est pour faire le lien entre ces histoires de vie et les engagements ici. Comme j'ai été à la fois pêcheur et universitaire, j'ai été amené à donner des conférences à gauche et à droite à des

collectivités ou des associations, et chargés de cours à l'université de Tours et à l'école polytechnique universitaire.

En 2004, j'ai donné une conférence sur le saumon, l'anguille, etc. dans la Loire. J'étais pris à partie par des acteurs qui étaient très mécontents de ce que je dénonçais sur ce qui se passait sur la Loire. J'ai eu des menaces de mort par noyade. Depuis 20 ans, ces menaces de mort par noyade se sont répétées en permanence. Je me suis dit : « Je suis souvent au bord de l'eau ou sur l'eau, si jamais je suis agressé, il faut que j'apprenne à survivre ». J'ai donc repris la natation, la plongée bouteille et l'apnée. J'ai découvert ces activités avec une grande joie.

J'ai particulièrement apprécié l'apnée parce que quand vous entrez dans les milieux aquatiques, dans les lacs ou sur nos côtes, dans la Manche, l'Atlantique ou la Méditerranée et que vous entrez avec empathie, avec bienveillance, vous êtes accueilli dans l'écosystème comme l'un des leurs. Les poissons ne s'enfuient pas. Au contraire, ils tournent autour de vous. C'est assez fabuleux comme perception. J'ai pratiqué ces activités pendant vingt ans. Cela a un aspect positif : la découverte.

L'aspect qui est moins drôle, c'est que j'ai vu les milieux évoluer très négativement. Depuis quinze ans, j'observe un effondrement de la vie dans ces écosystèmes (Méditerranée, Atlantique, Manche, la Loire, le Cher, la Creuse et la Vienne). Je vous invite tous à passer de l'autre côté du miroir pour voir ce qui s'y passe. C'est très éclairant.

Certes, il existe toutes sortes de pressions sur les milieux aquatiques et sur la biodiversité. Deux secteurs d'activité en particulier devraient absolument faire des efforts considérables. Le premier est l'industrie chimique. Il faut qu'elle arrête de mettre sur le marché des molécules qui ne sont absolument pas digestibles par la nature. Ce n'est plus possible.

Le deuxième secteur est celui de l'agriculture conventionnelle. On ne peut pas prétendre nourrir l'humanité en dévastant toutes les autres formes de vie sauvage qui nous entourent et dont nous avons besoin pour notre vie. Pour moi, c'est clair. Je ne peux pas le dire autrement. J'ai pris beaucoup de pincettes pour parler avec diplomatie depuis que je suis ici mais là, je suis obligé d'être assez direct. La dévastation est en cours.

Tout cela fait qu'au bout d'un peu plus de vingt ans de pratique, l'année dernière, avec surprise, j'étais amené à être sélectionné parmi neuf athlètes handicapés pour participer au Championnat du monde d'apnée « nage avec palmes en piscine » en Italie. J'en suis revenu avec trois médailles de bronze en nage avec palmes sur 50, 100 et 200 m, deux médailles d'argent en dynamique bi-palmes et en dynamique sans palmes et une médaille d'or en apnée statique.

[Applaudissements]

M. BOISNEAU :

Aujourd'hui, je dédie ces médailles à toutes les bonnes volontés, à tous ceux qui œuvrent pour que l'eau reste vivante, libre et sauvage.

[Applaudissements]

M. le Président :

C'est une belle introduction. C'est une première mais ce sera l'occasion de raconter des parcours lors de nos rencontres. Cela peut donner des idées. Merci, M. Boisneau, pour ce témoignage.

Nous allons reprendre nos travaux. Nous allons essayer de nous organiser. Vous avez eu un projet de délibération qui a été amendé par le bureau et complété par les acteurs économiques. Cela va être l'objet de la discussion de cet après-midi. Je vous propose, si vous avez des amendements, de nous les transmettre très rapidement de manière à ce que nous puissions les diffuser et les présenter pendant la discussion. Au moment du vote, nous regarderons ces amendements. Cependant, de manière à ce que tout le monde les ait et puisse réfléchir cinq minutes, je vous propose de les transmettre à M. Morard ou à M. Obled pour qu'on puisse partager le plus largement possible.

Nous commençons par la communication pour préciser un petit peu ce que nous avons imaginé. De cette façon, nous aurons le temps nécessaire pour conclure nos travaux autour de la délibération. Je donne la parole à Jean-Paul.

Un membre du comité de bassin (ne s'est pas présenté) :

Merci de me donner la parole. J'ai évoqué l'autre fois en bureau que les débats qui ont eu lieu à travers 600 personnes, tout le travail qui a été mené par l'ensemble des agents de l'agence Loire-Bretagne et tout le travail des services de l'Etat, il ne faut pas que tout cela reste lettre morte. Nous avons ici des gens qui sont initiés ; certains sont spécialistes de l'eau, d'autres pas. Nous sommes beaucoup dans l'entre soi.

Aujourd'hui, nous défendons l'eau là où nous sommes. Comment pouvons-nous parler à des personnes qui sont plus éloignées de cette problématique de l'eau laquelle, nous le savons tous, va être de plus en plus prégnante, notamment sur l'axe Loire ? Je demandais l'autre jour : quelle stratégie de communication avons-nous pour ouvrir vers des personnes qui sont éloignées ? Comment fait-on cela ? Certes, c'est l'objet de la commission Communication que Mme Mezière-Fortin anime mais nous avons sûrement d'autres leviers à actionner.

Je ne voudrais donc pas que cela reste lettre morte et que nous fassions remonter quelque chose à un Comité national de l'eau qui se réunira à un moment que l'on ne sait pas encore. Nous faisons remonter à qui ? Certes, aujourd'hui, nous avons un ministre mais demain, nous ne savons pas. Nous faisons remonter pourquoi ? Il ne faut pas que tout ce travail s'effondre.

Je pense donc qu'il faut que nous ayons cette stratégie pour pouvoir l'amener à différents niveaux, dans un premier temps à travers ce que nous avons pu travailler aujourd'hui. Puis, dans un second temps, nous allons avoir un renouvellement des instances politiques que sont celles des élus. Cela peut être une occasion pour communiquer, pour former les futurs élus qui vont arriver et essayer de simplifier et de vulgariser.

Cela me permet d'avoir une réflexion sur la tarification. Quand on dit que l'eau paie l'eau, je trouve ce slogan intéressant mais que fait-on derrière cela ? Il y a plein de choses. Du côté du citoyen, quelle est sa perception ? Il ne le voit qu'à travers sa facture d'eau. Eventuellement, il regarde la taxe Gemapi sur sa facture mais au-delà, il ne se rend pas compte de ce que cela veut dire et de tout le travail que nous pouvons mener.

Nous avons donc à travailler pour faire œuvre de pédagogie et que nous rentrions vraiment dans cette stratégie. Je sais que les instances, à travers son directeur, ont des propositions à faire pour aller un peu plus loin. J'étais un peu dubitatif au départ, même si je suis assez optimiste de nature, en disant : à quoi est-ce que cela sert ? Puis, j'ai participé aux débats. J'ai même animé un groupe sur Angers. Nous avons ici des gens passionnés. Il ne faudrait pas que cela parte n'importe où.

Il y a aussi des structures qui sont en souffrance. Je suis président d'un syndicat de rivière, avec des techniciens de rivières qui se posent beaucoup de questions. Comment parle-t-on à ceux-là et aux autres élus ? Souvent, parmi les élus qui siègent dans les CLE – je suis aussi favorable à ce qu'il y ait beaucoup de CLE –, ce sont des élus qui sont nommés parce qu'on ne savait pas qui mettre. Ils sont nommés au dernier moment. C'est souvent un élu qui découvre le sujet. L'élu y prend parfois un intérêt certain, parfois un intérêt moindre. Cela fait que les élus sont moins présents dans les commissions locales de l'eau, comme ils peuvent l'être parfois au comité de bassin.

Nous devons communiquer à toutes ces personnes qui sont éloignées des instances, qui sont éloignées de la problématique au regard des enjeux qui sont devant nous. Je l'ai dit l'autre fois. Je réitère donc mes propos en comité de bassin. Merci, M. le Président, de me donner la parole.

M. le Président :

C'est tout à fait légitime et je pense que la communication est un point essentiel de notre action.

Mme MEZIERE-FORTIN :

Je peux compléter en reprenant un petit peu les conclusions de ce matin et les questions qui ont été soulevées par certains lors des présentations de propositions qui ont été faites dans le cadre des conférences territoriales. Malgré tout, il y a beaucoup de redondances, avec des actions qui sont déjà menées par l'agence de l'eau et pour lesquelles il y a une méconnaissance du grand public, des élus, des acteurs locaux de ce qui peut être financé par l'agence de l'eau.

Comment fait-on pour valoriser cela et aller vers les différents acteurs ? Nous avons un super outil à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ce sont les Trophées de l'eau qui visent à récompenser des

actions qui sont particulièrement intéressantes sur l'ensemble du bassin versant. Il s'agit d'un trophée par délégation. Cela se passe comment ? Toutes les actions qui bénéficient de subventions par l'agence de l'eau sont triées par les services et subissent une présélection qui sera ensuite soumise à un jury qui sélectionnera les actions qui semblent être les plus intéressantes, notamment pour qu'elles soient déclinées sur d'autres territoires.

Sept actions ont été valorisées et récompensées en 2025. Je tiens à mettre en avant deux actions en particulier. La première, c'est préserver la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions de toutes origines à la communauté urbaine du Grand Poitiers dans la Vienne. Il y a eu l'attribution de la mention spéciale pour « l'intégration de l'adaptation au changement climatique » et dont l'objectif était de structurer et développer une filière agricole « chanvre » sur l'aire d'alimentation de captage de la Varenne. En l'occurrence, une gouvernance intéressante est déjà mise en place, avec une structuration de filière et surtout un partenariat fort avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture. En effet, cela ne s'est pas fait tout seul. Tout le monde était vraiment autour de la table.

Nous avons un autre exemple cette année, toujours en lien avec cette envie de valoriser la préservation des aires de captage. Le syndicat d'eau du nord-ouest mayennais, en Mayenne, a eu le prix « garantir une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante ». Le prix était décerné pour les animations qui visent le changement de pratiques agricoles favorables à la ressource sur une aire d'alimentation de captage prioritaire.

Il faut absolument que nous utilisions ces outils en tant qu'ambassadeurs du comité de bassin. Chaque fois qu'il y a un Trophée de l'eau, une petite vidéo est réalisée par les services de l'agence en partenariat avec une boîte de communication et qui peut servir assez facilement pour des formats de conférence, de conférence ligérienne sur l'eau ou autres conférences à l'échelle du bassin. Je remercie particulièrement Anaïs qui fait un énorme travail pour animer ce Trophée de l'eau.

M. OBLED :

Tout à l'heure, vous vous êtes plaint d'avoir trop de travail de préparation avec 300 ou 400 pages. Nous pouvons aussi vous donner des devoirs après la séance en tant qu'ambassadeurs pour aller porter la bonne parole. Je le dis en plaisantant mais c'est peut-être quelque chose que nous ne faisons pas assez, c'est-à-dire vous outiller, vous équiper pour que vous puissiez « recracher » ce qui a été produit dans des termes compréhensibles, diffuser les bonnes pratiques, voire diffuser les mauvaises nouvelles mais en les expliquant.

Pour en revenir aux conclusions des conférences territoriales, l'objectif aujourd'hui est de répondre à la commande du Premier ministre qui avait demandé à être alimenté en bonnes idées. J'espère que je ne spoile pas les propos de la directrice de l'eau et de la biodiversité récemment mais c'est aussi pour imaginer ce qui pourrait abreuver un plan Eau 2, un renouveau du plan Eau ou quelque chose qui arriverait après le plan Eau. C'est le travail de synthèse aujourd'hui.

Ainsi, le premier destinataire de cette communication et de cette valorisation, c'est le gouvernement.

Le deuxième public, c'est vous. Par rapport à tout ce qui a été fait, comment pouvez-vous repartir avec quelque chose pour vous en servir, pour y réfléchir, le relire et le porter ?

Puis, nous avons un troisième public, à savoir les 600 personnes qui ont participé. Elles ont donné de leur temps. Il est peut-être assez légitime de revenir vers elles pour leur présenter ce à quoi elles ont contribué. Il y a la synthèse globale. La personne s'y retrouve ou pas mais il y a aussi le cahier des solutions dans lequel elle doit se retrouver parce que tout a été repris in extenso.

Ensuite, il y a les acteurs de l'eau de manière générale. Quand je dis « les acteurs de l'eau », je suis désolé de faire des raccourcis mais ce n'est pas forcément la maire adjointe ou le vice-président en charge de l'eau. C'est la collectivité. Je parle aussi de l'ensemble des acteurs socio-économiques et des associations qui ne sont pas forcément des spécialistes. Les acteurs de l'eau ne sont pas tous des spécialistes. D'ailleurs, un aménageur est aussi, à sa manière, un acteur de l'eau et c'est à lui aussi que nous devons nous adresser.

M. le Président :

Dans les acteurs de l'eau, il y a les collectivités territoriales.

M. OBLED :

Oui, je les ai citées en premier. J'espère d'ailleurs que je n'ai oublié personne. Il y a aussi le grand public. Même si ce n'est pas le public auquel s'adressent directement l'agence de l'eau et le comité de bassin, nous nous adressons au grand public par le biais d'intermédiaires que nous accompagnons au quotidien et nous en avons évoqué plusieurs aujourd'hui. Cette synthèse mérite d'ores et déjà d'être améliorée au regard ce que nous avons travaillé aujourd'hui.

Puis, il y a un temps « presse », avec les deux significations du mot « presse ». C'est prévu tout à l'heure à 16h30. L'idée est de permettre à Mme la Préfète et à M. le Président qui avaient copiloté cette démarche de témoigner de ce qui a été produit, de ce que cela a permis et de ce que vous aurez travaillé aujourd'hui.

Tout cela va évidemment être publié sur le site de l'agence de l'eau, dans une actualité spécifique, en permettant de télécharger tout ce qui aura été produit, y compris la partie qui est un peu plus compliquée à lire et pour laquelle il faudra que des gens vraiment intéressés puissent aller regarder, mais aussi une version que j'essaie de valider maintenant, qui est la version communicante, un peu marquée que chacun pourra aller chercher et qui sera peut-être un peu plus « sexy » pour la vente. Puis, il y aura le cahier des solutions et la délibération ainsi votée qui sera mise à la disposition de tous.

Ensuite, c'est peut-être pour nous une habitude, on n'insiste peut-être pas assez auprès de vous, des uns et des autres, mais il y a la lettre du comité de bassin qui est écrite après chaque comité de bassin, avec un édito du président et qui est envoyée aux 14.000 abonnés qui sont les nôtres. Cela fait quand même du monde. Nous avons un taux de retour plutôt satisfaisant en termes d'ouverture. L'idée est de reprendre tous les points et de faire une actu.

L'ensemble des supports de présentation est également transmis aux services de l'Etat (les préfets) qui ont contribué en copilotant les ateliers territoriaux, qu'ils puissent être destinataires de ces supports pour que leurs actions, leurs contributions soient inscrites dans le bassin et qu'ils soient informés de ce qui a été réalisé.

Nous avons aussi les collectivités mais elles sont dans les 14.000 abonnés. C'est ce que nous avons prévu à ce stade. Cela mérite d'être complété mais il me semble que c'est déjà assez intéressant.

M. le Président :

Je trouve que c'est une belle réponse à la question posée. Avez-vous des observations ?

Mme ROUFFET-PINON :

Pour communiquer, en particulier dans les territoires où j'habite, c'est compliqué. J'ai souvent posé la question à la presse que je connais bien, à savoir *La Montagne*. Le journaliste était d'accord. Je dois le voir demain. Il a fait un article. A Clermont, ils enlèvent. Ils ne veulent pas. C'est fou parce qu'ils ne veulent pas. Je vous assure, ce qu'il fait, c'est simple. Il fait des choses bien. Ils ne veulent pas communiquer. Je ne comprends pas. Quand je me balade ou quand je suis dans des réunions à droite à gauche, on me demande : c'est quoi un comité de bassin ? Qu'est-ce que vous faites ? C'est terrible. J'ai fait un micro-trottoir à Montluçon : 10 citoyens lambda sur 12 ne savent pas. Franchement, *La Montagne*, ils ne sont pas faciles. Après quand on a des réunions à la CLE, les gens disent : « On paie ceci, on paie cela mais on n'est pas au courant ». Tout le monde râle.

M. le Président :

Je suis régulièrement audité au Sénat et à l'Assemblée nationale.

J'explique aux parlementaires ce que sont le comité de bassin et l'agence de l'eau. J'ai devant moi des gens qui ne savent pas comment cela fonctionne. Je suis surpris. Un ministre de l'Agriculture m'indiquait : « Je ne comprends pas comment vous fonctionnez ». Je ne plaisante pas. Je discutais avec Martin Gutton qui disait : « Il faut absolument que je le voie et que je lui explique comment cela fonctionne ». Il y a une particularité dans le fonctionnement.

Je dis souvent à M. Obléd que les gens ne m'appellent que quand ils ont à gueuler après l'agence de l'eau. Je vous le dis franchement. Quand ils ont la subvention, il n'y a pas de problème, mais

quand ils ne l'ont pas : « Burlot, qu'est-ce que tu fous ? » Quand je leur explique que le président du comité de bassin n'est pas l'agence de l'eau, ils me regardent en croyant que j'ai perdu la tête. Les gens ne comprennent pas la nuance. Nous avons une organisation un peu complexe, il faut bien le reconnaître.

Mme ROUFFET-PINON :

Je suis allée à l'IUT à Montluçon il n'y a pas longtemps. Là, ils ont compris. J'avais fait des trucs simples.

M. le Président :

Il y a peut-être quelque chose à imaginer avec la PQR. C'est important la presse régionale.

M. LE COAT :

Je ne suis jamais pour les demi-mesures. Notre travail ici est d'anticiper ce qui va se passer. On parle de la qualité de l'eau mais la qualité de l'eau n'est pas le sujet tout de suite. C'est plutôt le manque d'eau. On ne cherche pas à dire : elle est bonne ou elle n'est pas bonne. Il n'y aura pas d'eau simplement.

Pour communiquer, il faut aller sur les territoires, faire une étude sociologique qui va être très courte, pas très coûteuse, pour que les gens qui ont vécu ce manque d'eau puissent s'exprimer. Il faut apporter ce petit film aux CLE, aux acteurs de l'eau sur le territoire, en leur demandant d'y adjoindre la réduction de l'eau via la pression dans les réseaux. Ce n'est que comme cela que nous allons les sensibiliser. Il n'y a pas d'autres façons.

Les seuls aujourd'hui qui sont gênés par l'eau, ce sont les agriculteurs, ceux qui travaillent avec l'eau. Ceux qui ont de l'eau tous les jours au robinet, ce n'est pas leur problème, donc il faut les mettre dans une situation où il n'y a pas d'eau.

Les captages, c'est très bien. La protection, c'est très bien. J'ai de grands yeux. J'ai regardé autour de moi. Je ne vais pas vous parler de Nestlé. Vous savez ce qui est arrivé à Nestlé, donc les protections de captage, attention !

M. le Président :

Si la proposition de communication vous convient, nous allons essayer de faire cela. Nous passons à la délibération.

Je ne vais pas lire la délibération. Vous l'avez tous lue. Le débat est ouvert. Ce que nous avons voulu avec Mme la Préfète, c'était surtout de ne pas effacer tout le travail de remontée de propositions qui a été effectué, mais d'essayer d'avoir une synthèse un peu « bassin » autour des grands sujets (gouvernance, financement, captage d'eau potable, etc.). C'est pour donner un peu plus de force aux propositions sont parties prenantes de notre délibération collective.

Nous avons eu une réunion de bureau. Nous en avons parlé entre nous. Nous l'avons amendée. Aujourd'hui, à moins que Mme la Préfète souhaite prendre la parole, j'ai tout simplement envie de vous la proposer au débat et d'entendre ceux qui proposent des amendements de manière à ce que nous puissions en discuter. Le débat est ouvert.

Mme ROUSSET :

Quand j'ai commencé à prendre mes fonctions dans le domaine de l'eau, j'avais l'impression que l'on fonctionnait avec des effets de mode. Chaque fois, il fallait s'emparer du sujet à la mode. Aujourd'hui, ce sont les solutions fondées sur la nature. Chaque fois, on avait l'impression d'ouvrir un boulevard sur une mode, puis de ne pas retoiletter ce qui n'a pas trop bien marché. Cela tombe juste en désuétude parce qu'on en parle moins. On ne refixe pas les choses ou on ne les évalue pas pour conclure finalement que c'est vraiment quelque chose qui ne marche pas.

Dans le cadre de nos réflexions, ne pouvons-nous pas – comme nous devons le faire pour les normes mais que nous n'avons pas su faire – supprimer des normes qui ne fonctionneraient pas

pour rester focus sur des choses qui ont fait leurs preuves ou qui vont faire leurs preuves si nous sommes sur de l'innovation ?

M. le Président :

C'est tout le travail d'évaluation des politiques publiques.

M. SERVANT :

Il y a une proposition de délibération qui doit faire la synthèse des travaux qui ont eu lieu dans les différents ateliers, puis participer ou contribuer au niveau national à la demande du Premier ministre. Je l'ai dit ce matin mais je le redis, pour une fois, on demande leur avis aux acteurs de terrain, ce qui est une bonne chose. Cette proposition doit donc en être la synthèse.

Il y a un certain nombre de points que nous actons et que nous prenons plutôt comme des propositions tout à fait favorables par rapport à l'agriculture. Je crois qu'il faut avoir un discours de vérité. C'est un peu la mode en ce moment. Il faut dire la vérité clairement aux citoyens et aux Français aujourd'hui sur la situation, sur les propositions et sur les mesures à mettre en œuvre.

Concernant le fait que l'agriculture soit productrice de matières premières, c'est une chose mais l'agriculture a aussi d'autres missions sur le territoire. Doit se poser la question de savoir comment on finance ces autres missions menées par l'agriculture, notamment tout ce qui est proposition de PSE, de contribution et d'indemnisation pour d'autres services rendus par l'agriculture, mais en expliquant chaque fois que l'agriculture a un impact sur les milieux et sur la qualité de l'eau, donc il faut en prendre en compte.

Ce n'est pas repris ici mais je pense que nous devons tous le faire – nous essayons de le faire du côté de la profession –, c'est-à-dire montrer que le consommateur a aussi son rôle à jouer quand il achète quelque chose. Il peut aller chercher le moins cher peut-être mais qu'il mesure aussi les conséquences de ce qui se passe sur le territoire.

Les questions se posent pour l'avenir et les politiques à mettre en œuvre. Cela a été abordé ce matin et c'est repris dans la délibération. Je veux juste aborder deux points par rapport à ce qui est indiqué.

Concernant l'évolution de la politique agricole commune, une proposition est faite. Le comité de bassin souhaite que les discussions sur la prochaine PAC puissent définir un cadre permettant de soutenir davantage les pratiques agricoles.

Les premières informations que nous avons sur la prochaine politique agricole commune portent sur une baisse de 20 % des budgets et une suppression des piliers. Nous n'avons plus qu'un seul pilier. La proposition est de réduire de 20 % et de simplifier le système. En même temps, on demande de financer d'autres actions en plus de celles qui sont du ressort de la PAC, c'est-à-dire l'accompagnement économique et la compensation des coûts. Cette partie nous pose question. Cela ne doit pas se faire au détriment d'autres enjeux de la politique agricole commune. Nous sommes un peu dubitatifs sur cette partie.

Nous avons proposé la semaine dernière une évolution dans le projet de délibération. Le premier point, c'est la proposition de chantier prioritaire sur la question des moyens. Il faut des moyens supplémentaires mais on cible clairement dans cette partie la question de la redevance pour pollutions diffuses. On le sort par la porte et cela revient par la fenêtre. Nous avons longuement abordé ici cette question de RPD. Cela avait été tranché par la Première ministre qui avait annoncé à l'époque une « suspension ». Le terme est à la mode aujourd'hui. Que veut dire une suspension ? Je ne sais pas. En tout cas, une suspension était mise sur ces questions de la RPD. Là, cela revient.

Par contre, quand on regarde l'ensemble des retours des ateliers, dans toutes les annexes, à aucun moment on ne voit apparaître la question de la RPD. On voit la question d'éco-participation, de trouver des ressources supplémentaires. En revanche, on a le sentiment, en voyant l'ensemble des documents, que cette proposition se trouve dans le projet de délibération mais ne ressort, à aucun moment, du retour de terrain. Cela a peut-être été prononcé quelque part mais on ne le lit pas.

Pourquoi cible-t-on clairement la RPD ? Pour le monde agricole, nous l'avons déjà dit aujourd'hui, dans la situation actuelle, c'est une redevance supplémentaire qui n'est pas supportable sur un

plan économique avec les conséquences que cela peut avoir. Nous avons eu longuement le débat. Nous avons acté une hausse de redevance sur les prélèvements de 20 % sur le dernier programme. Je ne vais pas reprendre tout le débat mais cela représente déjà une hausse importante pour nous.

En dernier point, on parle de la RPD mais l'objectif de la redevance pour pollutions diffuses, c'est de ne plus en avoir puisque c'est une redevance sur les produits les plus polluants. Appuyer un développement ou des actions sur quelque chose dont on dit : moins il y en aura, mieux ce sera, cela me paraît incohérent.

Pour nous, qu'il y ait un réexamen des taux de redevances, dans un contexte équilibré et que tout le monde s'y retrouve, c'est discutable mais de cibler en particulier la RPD, pour nous, ce ne sera pas acceptable.

M. DEGUET :

Je n'identifie pas bien la méthode. Manifestement, nous sommes sur certains morceaux de textes. Nous avons peut-être des éléments contradictoires. Je vais présenter le document des amendements que nous avons envoyé. A-t-il été imprimé ?

M. OBLED :

Il a été diffusé à tout le monde. Pour ceux qui veulent encore en avoir, j'ai quelques versions imprimées.

M. DEGUET :

Pour que cela ressemble à un dialogue, je vais reprendre mon deuxième amendement qui est celui par lequel M. Servant avait terminé, à savoir la question sur les pollutions diffuses.

Je vous rappelle qu'elle n'est pas partie par la porte pour revenir par la fenêtre. C'est l'inverse. Elle est sortie par la fenêtre de la Première ministre le jour où elle avait pris ce fameux petit déjeuner. Il n'était pas prévu d'augmenter cette redevance sur les pollutions diffuses mais de fixer un seuil minimum. C'est cette mesure qui a été enlevée, supprimée juste avant que cela ne passe en 49.3 dans un budget et que cela s'en aille directement. Ce n'est pas vraiment par la porte que cela a été sorti. Cela a été enlevé largement par la fenêtre, ce qui a beaucoup déstabilisé tout le monde.

Ensuite, dès le début, il n'était pas dit qu'elle n'augmenterait pas. Tout le monde pouvait augmenter. Cela relevait de la responsabilité des agences de l'eau et des différents CA. D'ailleurs, dans ce bassin – je rends absolument hommage aux représentants de l'agriculture qui l'ont accepté –, c'est resté au même niveau. Cela n'a pas réellement posé de problème à l'époque. Ce qui a augmenté, c'étaient les planchers pour la redevance « prélèvement ». Pour ce qui est de la redevance « pollutions diffuses », il n'y avait pas de plancher et de plafond puisque c'était intégralement fixé par l'Etat. C'était une pause. Cela devait reprendre. Je me souviens même qu'on nous avait donné les dates auxquelles cela devait reprendre. Je pense que ces dates sont passées.

Il y a deux principes dans les redevances – ils sont écrits partout –, dont un qui est le principe pollueur-payeur. Tous les principes pollueur-payeur ont le même inconvénient : comme on fait payer les gens qui polluent, quand ils ne polluent plus, on n'a plus d'argent. Le but est néanmoins qu'ils polluent moins. On assume que l'on n'aura pas l'argent. L'argent que l'on a parce qu'ils polluent, on s'arrange pour l'utiliser pour améliorer les situations qui vont leur permettre de ne plus polluer. Il y a une boucle plutôt vertueuse qui fonctionne. Personne ici ne souhaite que la pollution augmente tellement que nous ayons des ressources géniales aux agences de l'eau. Le but est bien que cette pollution baisse. Pour cela, il faut aussi augmenter l'espèce de taxe au mauvais fonctionnement qu'il y a dans ces questions-là.

Vous noterez que je n'ai parlé ici que de pollution. Je ne parle pas seulement des pollutions diffuses. D'une manière générale, il faut que les redevances pour pollution augmentent. J'ai donc proposé qu'au lieu de « en réexaminant les taux de redevances, en particulier celui de la redevance pour pollutions diffuses », on dise plus clairement : en augmentant les taux de redevances pour pollutions, en particulier celui de la redevance pour pollutions diffuses. Nous avons clairement deux solutions alternatives.

M. le Président :

Mme la Préfète a une troisième proposition.

Mme BROCAS :

Je confirme que c'est une suspension. Cela étant, il reviendra au gouvernement de dire s'il veut cesser la suspension ou la maintenir. On peut aussi dire : en augmentant les taux de toutes les redevances pour pollution, sans focaliser sur la RPD.

M. SERVANT :

Si l'on ne cible pas la RPD, c'est déjà un premier pas. La RPD vise clairement l'agriculture.

M. le Président :

Je vous propose de retenir la proposition de Mme la Préfète d'augmenter les taux de toutes les redevances pour pollution.

M. DEGUET :

Je suis complètement d'accord.

M. MARY :

Je salue ce qui est écrit à propos de la réforme « taxe Gemapi » et les sujets sur les plafonds de dépenses « agence de l'eau ». Je souhaiterais que l'on permette d'instaurer une sur-redevance EPTB pour mettre en œuvre un parcours d'aménagement et d'intérêt commun pour les EPTB qui le souhaitent.

Sur Eaux et Vilaine, sur 70 millions de mètres cubes d'eau potable produits, si nous prenons 10 centimes d'euros, nous avons 7 M€ pour faire des PSE et améliorer la qualité de l'eau. Je trouve que ce serait assez essentiel. Ce serait concret et utile à nos territoires.

C'est prévu dans les textes. Ce n'est pas impossible. Aujourd'hui, c'est toujours la même histoire de plafond mordant où l'on nous explique que ce n'est pas possible. Cela commence à bien faire.

M. le Président :

M. le Directeur va répondre concernant la possible création d'une sur-redevance EPTB.

M. OBLED :

Juridiquement, c'est possible. Historiquement, le comité de bassin a dit non, de mémoire à deux reprises, non pas tant sur le principe que du fait de l'existence d'un plafond de recettes au-delà duquel les redevances prélevées sont écriées et repartent au budget de l'Etat. En l'état actuel des choses, si une sur-redevance était votée, il faudrait, par les vases communicants, compresser le programme d'intervention.

M. MARY :

Ne pourrait-on pas demander à ce que cette sur-redevance sorte du plafond « agence de l'eau » ? Ce serait une sur-redevance qui serait votée par un EPTB. Sinon, on centralise une fois de plus et l'on prélève pour d'autres usages que la qualité de l'eau. C'est inadmissible.

M. OBLED :

De fait, il y a deux manières de faire : soit le plafond de recettes saute...

M. le Président :

Il ne sautera pas.

M. OBLED :

Soit le plafond de recettes augmente à due proportion, soit ces sur-redevances sortent.

M. MARY :

Il faut qu'elles sortent. On nous raconte toujours la même chose. Ce n'est pas acceptable.

M. le Président :

J'entends bien la demande. Il faut que nous regardions comment cela va se passer dans le projet de loi de finances 2026. En tout cas, la promesse peut être faite, M. Mary, d'étudier vos propositions parce que vous en avez fait plusieurs et de les porter au niveau national.

M. MARY :

Si l'on n'avance pas sur ce sujet, je demanderai au préfet de région d'émettre un avis défavorable sur le Sage, à mon grand regret mais l'on ne pourra pas assurer derrière.

M. le Président :

J'ai été désigné pour animer le groupe de travail « financement de la politique de l'eau » au niveau national dans le cadre de cette conférence. Je vous promets de poser ces questions au sein de ce groupe de travail.

M. MOREAU :

J'ai plusieurs remarques à faire. Pour aller dans le sens de M. Servant tout à l'heure, il y a effectivement une redevance « pollutions diffuses » mais la première chose à faire, c'est évidemment de réduire les pollutions. Nous sommes bien d'accord.

Que va-t-on faire de façon effective pour réduire les pollutions ? C'est la question que je me pose. Le paragraphe concernant la réduction des pollutions m'interpelle, notamment dans la priorisation des choses qui sont écrites. Il faut commencer par se poser la question des changements de pratiques agricoles sur ces zones d'alimentation de captage avant de penser à l'acquisition foncière. Il y a peut-être une priorité à mettre dans ce paragraphe.

Cela rejoint un peu le débat de ce matin sur les paiements pour services environnementaux. Je suis étonné que dans les priorités, il est question de filière non alimentaire, d'énergie, etc. Il faut peut-être s'intéresser au changement de pratiques agricoles pour l'alimentation saine et durable comme c'est écrit en haut du texte. Par exemple, il est mis en avant l'initiative Terre de source. Je ne suis pas sûr que tout le monde sache ce que cela veut dire. Tous ces sujets ne me paraissent pas très clairs. Il n'y a pas une priorisation qui est notée et qui me semble évidente. J'aimerais que l'on priorise davantage les choses.

M. le Président :

Qu'est-ce qui vous gêne dans la motion, M. Moreau ?

M. MOREAU :

Ce qui me gêne, c'est l'orientation qui est prise. J'aimerais que l'on mette comme priorité le maintien de la production sur ces aires d'alimentation de captage avant l'acquisition foncière par principe de produire, mais produire sain et durable. Cela implique de commencer par financer des changements de pratiques agricoles qui soient durables. Cela revient à mettre en avant la culture biologique. Je sais qu'il y a une volonté de mettre en place ce que l'on appelle Terre de source.

M. le Président :

Terre de source n'est pas évoquée dans la délibération. C'est dans la synthèse.

Mme FELIX :

Il me semble que la phrase pourrait être : « À ce titre, le comité de bassin souhaite promouvoir quelques exemples d'actions et d'initiatives tels que le développement de l'agriculture biologique, des dispositifs de paiement pour services environnementaux, la structuration des filières agricoles dans des démarches de projets alimentaires territoriaux ou la définition de stratégies foncières à l'échelle des aires d'alimentation de captage ».

En fait, c'est la même chose mais en ayant inversé les deux points et en ayant rajouté le développement de l'agriculture biologique comme premier exemple de développement.

J'espère que cela répond aux préoccupations de M. Deguet qui avait introduit cette notion, ainsi qu'à celles de M. Moreau.

M. le Président :

Cela me va. Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Mme FELIX :

Je reprends. Le texte actuel évoque la définition de stratégies foncières à l'échelle des aires d'alimentation de captage, le développement de dispositifs de paiement pour services environnementaux ou encore la structuration de filières agricoles.

Pour répondre à la question, nous pouvons inverser, c'est-à-dire mettre les évolutions de pratiques agricoles en premier, donc le développement de dispositifs de paiement pour services environnementaux et la structuration de filières avant la définition de stratégies foncières, et par ailleurs, réintroduire la notion d'agriculture biologique qui n'était pas explicitement mentionnée et qui mériterait de l'être.

Cela donnerait : « Tel que le développement de l'agriculture biologique, le développement des dispositifs de paiement pour services environnementaux ou encore la structuration des filières agricoles dans la démarche de projets alimentaires territoriaux ainsi que la définition de stratégies foncières à l'échelle des aires d'alimentation de captage ». Cela doit pouvoir tout englober.

M. DEGUET :

En général, je suis d'accord avec vous mais je rajoute juste une petite chose parce que j'ai entendu ce que disait M. Moreau. Notre demande était de mettre le développement de l'agriculture biologique. C'est une solution absolument importante. Tout le monde le dit mais on ne la cite jamais. Il faut donc qu'elle soit citée.

Puis, en entendant ce que disait M. Moreau et parce que nous sommes tous confrontés à ce problème, je pense qu'il faut mettre le développement et le maintien de l'agriculture biologique. Le problème que nous avons en ce moment, ce sont des déconventionnements. La plupart des réponses que nous avons en termes de MAEC visent à remédier à ce problème. Mettons-le ainsi.

J'avais proposé de mettre l'agriculture biologique uniquement. Votre proposition me convient tout à fait, en rajoutant le maintien.

M. le Président :

Qu'en pensent les collègues agriculteurs ?

M. STERLIN :

Je supprimerais carrément cette stratégie foncière à l'échelle des aires d'alimentation de captage. Qu'entendons-nous par cela ? Est-ce que cela va permettre de préempter ? Est-ce que ça va permettre d'échanger ? Il faut le préciser.

M. le Président :

Ce n'est pas préempter, c'est échanger.

Mme FELIX :

Cela peut être remémbré. C'est tout cela. De fait, c'est indispensable.

M. le Président :

Nous menons toutes ces opérations avec les SAFER aujourd'hui, qui sont les organismes agricoles chargés de ces questions.

M. STERLIN :

Ainsi, on parle bien de préemption pour rachat.

M. le Président :

Pas forcément ! Cela peut être des échanges. Les stratégies foncières peuvent concerner un départ en retraite, une restructuration, un réaménagement. C'est un outil assez pertinent pour organiser cela.

M. STERLIN :

Sur l'Eure-et-Loir, la chambre d'agriculture vient de faire une étude concernant ces aires d'alimentation de captage. Cela toucherait 80 % des agriculteurs en place. Comment peut-on faire des échanges dans ces conditions ? C'est énorme. A la marge, tout le monde est un peu touché. Cela va avoir des conséquences absolument énormes sur ce département. Je ne parle pas du reste de la région. Il faut être prudent par rapport à ce que l'on peut avancer comme hypothèse de travail.

M. le Président :

Je note quand même un « souhait de promouvoir quelques exemples d'actions ». Cela ne veut pas dire généralisation.

Mme BRUNY :

Rien n'est automatique. Cette possibilité n'est donnée que quand il y a des modifications à l'intérieur des captages. C'est au bon vouloir des agriculteurs aussi. On ne force pas. Par exemple, quand un agriculteur arrête dans un captage, la structure, qui peut être un syndicat d'alimentation en eau potable, peut avoir un droit de préemption. On ne force pas l'agriculteur qui est aujourd'hui en train de travailler sur le captage à faire quoi que ce soit. Quand il est en activité, on ne l'oblige pas. C'est quand il y a des cessions. Cela marche très bien.

M. BRULE :

Mme Bernard disait ce matin que le plus important, c'est que sur les captages, nous ayons bien l'ensemble des acteurs qui soient associés et qui participent à la définition d'une stratégie. On pourrait aussi rajouter – j'introduis une autre notion évoquée ce matin qui était la responsabilisation de la PRPDE – que dans le cadre d'une gouvernance, la personne responsable de la distribution d'eau associe l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'aide d'alimentation de captage.

M. le Président :

C'est pas mal. Dans le cadre d'une gouvernance territoriale partagée... Essayons d'écrire quelque chose autour de cela.

M. MORARD :

C'était juste pour faire remarquer un commentaire parce que vous ne lisez pas tout. Mme Cailleteau-Crucy indiquait que la phrase parle de promotion de quelques exemples et non pas de ce qu'il faut faire impérativement et en mettant « la stratégie foncière ne se résume pas à la préemption ». Je voulais juste faire l'écho de ce commentaire.

Mme BROCAS :

Je pense que la gouvernance élargie, c'est bien.

M. le Président :

Essayons d'écrire quelque chose autour de cela. Nous poursuivons. Nous vous ferons une proposition derrière.

M. BRIDET :

J'entends l'émotion par rapport aux questions foncières. C'est vraiment essentiel. Il y a des villes comme New York et Munich qui ont montré la voie et l'exemple historique et qui ont aujourd'hui une capacité de distribution d'eau d'excellente qualité parce qu'il y a une stratégie de très longue haleine.

J'entends aussi l'émotion du département que je connais en Eure-et-Loir où par ailleurs, je n'ai pas vu de levée de boucliers contre des préemptions et beaucoup d'acquisitions publiques pour un projet d'autoroute. En l'occurrence, ce sont 450 ha qui seront supprimés des surfaces agricoles exploitables. Si on peut le faire pour des infrastructures qui, pour moi, ne répondent pas à nos enjeux de durabilité, nous devons nous imposer de nous donner les moyens de le faire pour quelque chose d'aussi vital que la protection des ressources des générations futures. C'est un outil vraiment essentiel dans le produit de nos travaux.

M. MERY :

Je voudrais bien que nous revenions sur la question des redevances. En fait, nous ne sommes pas favorables. Comme cela avait été indiqué lors de notre précédent comité de bassin, dans le compte rendu qui a été voté en début de séance, il arrive un moment où la seule utilisation de l'augmentation des redevances qui porte sur l'ensemble des acteurs est problématique.

Je vous rappelle la situation vécue par les acteurs économiques lors de la dernière hausse des redevances en matière industrielle. C'est une moyenne de 140 à 170%. A ce niveau-là, peu importe les quelques dizaines de pour cent en plus. Nous avons accepté un + 21 qui se traduit par 140 à 170 de moyenne. Pour les industries les plus pénalisées dans l'abattage, ce fut 350 ou 360 % d'augmentation. C'est juste insoutenable. Ni l'agence, ni les ministères, ni personne n'arrive à corriger ce genre d'erreur.

On a même dit à un moment que les industriels n'avaient pas été capables de se mobiliser ou de faire leur calcul. La réalité était totalement différente. L'agence pourra témoigner qu'elle a diffusé à tout le monde un outil récemment pour faire des simulations de redevances. Cet outil était fabriqué par des associations d'industriels. Au ministère, on nous a expliqué que nous n'avions pas d'outil pour simuler, donc nous avons fait un produit en croix. Non, je ne peux pas mettre dans une motion que l'on va réexaminer puis augmenter encore le taux de toutes les redevances. Ce n'est pas supportable. Nous n'en pouvons plus. Il faut l'entendre. Par conséquent, cette phrase ne va pas du tout.

M. le Président :

Je vais essayer de répondre parce que dans cette affaire, j'ai toujours été du côté des industriels pour dire que l'augmentation brutale n'était pas acceptable. J'ai aussi dit que le plafonnement à 6.000 m³ n'était pas non plus acceptable et que la redevance devait se payer sur tous les mètres cubes. J'ai rencontré pas mal d'industriels sur le sujet. Ce qui les a choqués, c'est la brutalité de l'annonce mais sur le fond, quand on avait expliqué aux industriels qu'ils étaient plafonnés à

5.000 m³ et que tous les autres payaient, c'était difficilement défendable. Ainsi, ce n'est pas sur le fond de la mesure qu'ils étaient en désaccord.

Je serai toujours aux côtés des industriels pour essayer de lisser cela. C'est tout le travail que nous avons mené. J'étais même intervenu auprès de Mme Genevard et de Mme Pannier-Runacher pour expliquer cela et pour défendre l'idée. Toutefois, sur le principe des redevances, je pense qu'il faut que nous soyons clairs : tout mètre cube consommé mérite une redevance.

M. MERY :

M. le Président, je ne disais pas le contraire. Merci, en effet, de votre appui. Merci de l'appui d'à peu près tout le monde d'ailleurs. Un appui parfaitement inefficace... Le sujet est que là, nous avons atteint un niveau de redevances qui dépasse le consentement à payer. Cela va être notre problème à tous. Chaque fois que nous parlons de redevances, c'est le sujet. En l'occurrence, on met comme proposition sur le sujet de chantier prioritaire le levier d'augmentation de toutes les redevances. Ce sont toutes les redevances. Ce n'est pas que les redevances industrielles.

M. le Président :

Nous n'allons pas refaire le débat du financement et de l'étude CFE. Le chantier principal aujourd'hui, c'est le financement du grand cycle de l'eau. Le petit cycle sait se financer. L'eau et l'assainissement, cela fonctionne. Le problème des redevances aujourd'hui, c'est qu'on a pensé que les agences étaient riches et qu'on les a utilisées pour bien d'autres choses, notamment pour financer la biodiversité. Nous sommes tous pour la préservation de la biodiversité mais c'est quand même le budget des agences de l'eau qui paie cela.

On nous a demandé de payer les MAEC en lieu et place du ministère de l'Agriculture. Si nous avions cet argent, ce serait beaucoup plus facile. La motion précise d'ailleurs, d'entrée de jeu, que c'est le sujet des péréquations entre bassins. Nous avons le bassin hydrographique le plus grand, le plus rural, le plus agricole, le moins industriel, le moins urbanisé et par voie de conséquence le moins riche. Là, il y a un problème.

Le problème de fond, ce n'est pas l'augmentation des redevances. Nous n'allons pas nous amuser à augmenter des redevances qui, en plus, vont être plafonnées. Il faut quand même voir la réalité des choses. C'est exactement le débat que nous avons avec M. Mary sur la surtaxe EPTB.

La question centrale de la motion est qu'il faut que nous essayions de dégager des financements sur le grand cycle de l'eau. Ce n'est pas à l'eau potable de financer le grand cycle de l'eau parce qu'il y a déjà suffisamment à faire sur le petit cycle de l'eau. C'est le fond.

C'est pour cela que je ne veux pas que l'on s'arc-boute. Vous imaginez bien que quand nous allons voter tout à l'heure, il est évidemment difficile de sortir un texte où nous allons tous être unanimes. Si en plus, on va se pouiller en disant... Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on va augmenter ni les industriels, ni les agriculteurs, ni les consommateurs. Il faut que nous essayions d'être à la hauteur des enjeux qui sont posés. Je ne veux pas que nous nous arrêtons sur un mot. Chacun doit faire un effort vers la motion.

M. MERY :

La motion nous allait bien mais là, vous avez changé le mot « réexaminant » par « augmentant ». Cela change sérieusement le fond. Il faut voir cela avant le vote.

M. DEGUET :

Nous n'avons pas seulement changé cela. Nous n'avons pas dit non plus, dans la version qui a été lue par Mme la Préfète, « toutes les redevances ». Nous avons dit « toutes les redevances pollutions ». Cela a une fonction précise, c'est de rappeler précisément que nous sommes sur le grand cycle, que nous sommes sur des questions où il y a des conséquences graves de toutes les pollutions pour tout le monde et qu'il faut arriver à faire baisser ces pollutions. Il faut donc utiliser l'outil du pollueur-payeur. C'est ce qui est dit ici.

M. le Président :

Est-ce que cela irait de mettre : en réexaminant l'ensemble des taux de redevances pour pollution ?

M. MERY :

Cela me va.

Mme ROUSSET :

Je voulais réagir aux propos de M. Deguet quand il faisait référence au fait que l'agriculture biologique avait baissé dans certains secteurs. Cela me fait rebondir sur quelque chose que je vous dis très souvent. Au sein de ce comité, on ne stigmatise que les agriculteurs en tant que tels. Les agriculteurs, c'est vraiment une profession qui est intégrée dans toute une filière. Je pense qu'on gagnerait beaucoup en vitesse de réaction si l'on travaillait avec les industriels qui leur passent commandent et aussi des services comme la CCRF qui est normative sur les fruits et légumes, par exemple.

Je crois que nous avons un vrai travail de fond à faire en matière de filière. Une fois que la filière aura passé commande de produire autrement ou d'avoir une autre gamme de produits, les agriculteurs, de fait, pourront s'adapter à autre chose. Par contre, ne leur faire que des injonctions, c'est complètement insuffisant puisque de toute façon, ils sont intégrés dans un marché. C'est le premier point. Il faut vraiment que nous puissions parler de cette notion de filière à faire évoluer.

Là, nous sommes, encore une fois, en train de parler d'argent. Ce n'est pas l'Altigérienne qui vous parle mais l'Auvergnate. Ne pourrait-on pas parler de mesures moins coûteuses à mettre en œuvre, de choses plus simples, de processus que nous avons pris l'habitude de faire mais qui font vivre aussi tout un tas de filières malgré tout et qui deviennent coûteuses ? Ne pourrait-on pas avoir une politique de l'eau moins coûteuse ?

M. DEGUET :

Manifestement, on ne parle pas du même texte. Notre écrit ne visait pas à stigmatiser qui que ce soit. Le paragraphe parle de développement, de maintien de l'agriculture biologique et de structuration des filières agricoles dans des projets. Il n'y a pas d'opposition.

Cela étant, je reviens à mon premier amendement. Il a bien comme fonction d'être placé très haut. Quand on parle de la question des financements des politiques de l'eau, il y a une première chose qui est partagée absolument par tout le monde, c'est le côté « l'eau paie l'eau ». C'est un principe auquel nous sommes attachés. Cependant, l'Etat s'assoit dessus à peu près régulièrement. Bercy passe, constate que dans la trésorerie des agences de l'eau, il reste un certain nombre de millions et met la main dessus. Alors que nous avons ici des difficultés à boucler les projets, c'est insupportable.

En l'occurrence, nous partons des constats et des principes. Le deuxième principe, c'est : « Rappelle son attachement au principe de l'eau paie l'eau et dit que les moyens sont insuffisants ». A cet endroit, on rajouterait une puce supplémentaire qui décalerait tous les autres et qui dirait : « En premier lieu, le comité de bassin demande que l'Etat cesse de prélever dans les trésoreries des agences de l'eau des sommes payées par les redevables pour un usage précis ». C'est la première chose.

Puis, j'ai une deuxième proposition concernant la politique agricole commune et la façon dont on a réglé un problème de politique agricole commune en allant taper dans les caisses des agences de l'eau. La vraie difficulté est que nous sommes souvent d'accord avec les mesures qu'on nous propose, sauf que nous gérons des sommes qui ne sont pas faites pour cela, avec des redevances dont ce n'est pas la destination et tout d'un coup, des sommes considérables sont détournées.

Comme je n'ai pas envie de dire que ce n'est pas bien parce que c'est bien pour un certain nombre, nous vous proposons cette fois de dire : « Demande que la participation à la PAC (conversion à l'agriculture biologique, MAEC et PSE) soit intégralement compensée par des moyens nouveaux mais non pas pris sur les moyens normaux des agences de l'eau, ce qui fait que

les agences de l'eau n'ont plus rien pour faire face à leurs obligations ». Cela peut être la solidarité interbassins, cela peut être des tas d'autres choses mais qu'il y ait des moyens différents.

Mme DAVAL :

Je voulais revenir sur le sujet des redevances parce qu'il est très important pour nous. Vous savez que nous sommes dans une situation économique assez catastrophique au niveau des différentes industries. L'augmentation des redevances, quelles qu'elles soient, impacte fortement les entreprises agroalimentaires. Nous avons fait des efforts énormes lors des différents groupes de travail « redevances » pour réussir à avoir un compromis qui n'a satisfait personne mais qui était la même chose pour tout le monde. J'aimerais bien qu'au niveau des redevances, on arrête de toujours nous demander de les augmenter mais que l'on gère mieux notre budget et que l'on s'adapte au budget que nous avons.

Concernant les pollutions diffuses, je rappelle que la redevance relève de la loi de finances et non pas de nous. Nous ne pouvons donc pas la revoir a priori, sauf si je n'ai pas compris comment se faisait une loi de finances. Cela relève des ministères et non pas de nous. Ce serait bien de stabiliser les redevances. Nous avons fait des efforts énormes, tous autant que nous sommes. Ce serait bien que l'on puisse laisser les redevances en l'état pendant un certain temps de façon à ce que nous puissions nous poser, voir ce que cela donne et surtout nous adapter à l'argent que nous avons pour fonctionner.

M. PAGESSE :

Bonjour à tous. Nous sommes dans une période où il faudrait faire un certain nombre d'économies. Le secteur industriel et le secteur agricole souffrent beaucoup. Dans les quinze dernières années, en termes d'industrie, nous sommes passés de 20 % à 9 % du PIB. En ce qui concerne l'agriculture, nous sommes revenus à un solde de la balance agricole et agroalimentaire de 1978. Compte tenu de ces paramètres économiques, je pense qu'il faut essayer d'optimiser les moyens que nous avons. Arrêtez de vouloir augmenter les redevances parce qu'au bout du bout, c'est le client qui paie. Si l'on veut être présent sur les marchés, il faut être compétitif.

Nous avons cru que nous allions rentrer dans un moment d'allègement des contraintes alors que nous avons passé les trois quarts de la journée à regarder comment nous pouvions les augmenter.

M. LE MAIGNAN :

Nous discutons des redevances pour pollution. Or, j'ai l'impression que M. Méry parlait des redevances tout court. Nous n'étions pas tout à fait sur le même niveau de redevances.

M. le Président :

Il est indiqué : « Le comité de bassin demande que les moyens mis à disposition de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soient substantiellement augmentés, par exemple en supprimant le plafond des dépenses des agences de l'eau ». On pourrait rajouter : « En réfléchissant aux prélèvements type biodiversité qui sont financés par les agences aujourd'hui et en faisant jouer la solidarité entre les bassins ». Nous savons très bien qu'il y a des niveaux de redevances et des niveaux de recettes qui ne sont pas les mêmes. Ou encore : « En examinant l'ensemble des redevances de toutes les pollutions ». Sachant que sur la RPD, il y avait un accord de la profession. C'est bien une suspension. L'objectif était celui-là quand même. Nous ne le mettons pas mais nous l'avons à l'esprit. Je vous propose donc de faire cela.

Mme HAAS :

Je voulais prendre la parole par rapport à cette question d'augmenter ou pas les redevances. En fait, elles s'augmentent. Je rappelle que les collectivités, les syndicats d'eau potable sont obligés d'apporter une eau de qualité aux habitants. Pour cela, nous investissons beaucoup d'argent. Sur la métropole de Tours, par exemple, cela représente 25 M€. Nous avons découvert des polluants. Par conséquent, nous sommes obligés d'augmenter le prix de notre nouvelle usine

d'assainissement. A un moment, se mettre la tête dans le sable en se disant que cela ne va pas augmenter, que tout va bien se passer, ce n'est pas possible.

Je pense qu'il est important de dire qu'il y a une augmentation. C'est aussi important pour les contribuables parce qu'ils reçoivent la facture. Ils voient que l'agence de l'eau a augmenté. Ils voient que la GEMAPI a augmenté. Ils voient que l'assainissement a augmenté. Il ne faut pas que ce soit en contradiction avec ce que l'on raconte. Sinon, ils reçoivent quelque chose alors que de l'autre côté, on leur dit qu'on ne fait qu'examiner.

Cette histoire d'augmentation va se passer. Elle se passe. Ne coupons pas les cheveux en quatre. Cette question est importante. Elle repose sur nous tous. La proposition de Mme la Préfète d'avoir quelque chose de général sur la pollution nous rend tous responsables de ce qui est en train de se passer et en égalité face à nos devoirs.

M. POIRIER :

Je reviens sur le droit de préemption et l'élargissement du tour de table. De fait, quand on met en œuvre une préemption, on est accompagné par la SAFER. Celle-ci est structurée par l'ensemble des organismes qui sont déjà présents. Ainsi, rajouter cette phrase en disant qu'on devrait s'imposer un cadre complémentaire en mettant tout le monde autour de la table, c'est nous rajouter une charge supplémentaire dans le cadre de la préemption. Cela existe déjà. C'est le principe même de la préemption, donc je ne comprends pas.

M. le Président :

Ce que voulait dire M. Brûlé, c'est qu'il est important que ce soit dans le cadre d'un projet territorial commun, partagé par l'ensemble des acteurs (élus, agriculteurs, associations...).

M. POIRIER :

C'est déjà le cas. Je ne comprends pas, sauf si nous faisons mal notre travail mais c'est déjà le cas.

Mme FELIX :

Il y a deux choses. Une fois que le droit de préemption nous est accordé, nous préemptons. C'est aussi simple que cela. Encore faut-il qu'il le soit. Il devrait être de droit mais ce n'est pas le cas. En revanche, une stratégie foncière, c'est quelque chose qui peut être plus large. On va travailler justement sur du remembrement, sur de l'échange de parcelles, etc. C'est la différence.

M. FERRAND :

Bonjour à tous. Je voudrais appuyer les propos de Mme Daval et M. Pagesse. Arrêtons de taxer tout le temps. En France, c'est taxer, taxer, augmenter les taxes. Je suis vice-président d'un syndicat d'eau chargé des finances. Nous nous rendons compte d'un phénomène, c'est qu'aujourd'hui, la réforme des taxes – notamment celle des agences de l'eau qui vient de rentrer en activité plus d'autres choses – fait que la consommation de l'eau baisse. Mécaniquement, les taxes ne rentrent plus. On continue d'augmenter les taxes. On n'équilibre plus les budgets. Nous n'arriverons pas à résoudre le problème de cette façon.

De toute façon, cela fait trente ans qu'on augmente les taxes. On ne traite pas les problèmes. On n'arrive pas à résoudre les problèmes par les taxes. Cela ne sert à rien d'augmenter les taxes. C'est une maladie française. Il faut arrêter de taxer et d'augmenter les taxes. Il y a d'autres solutions. Baissons déjà les charges de fonctionnement. Faisons en sorte d'éliminer tout ce qui ne sert à rien. Arrêtons d'augmenter les taxes. A un moment, les gens ne peuvent plus payer. Il faut se rendre compte de cela.

M. le Président :

Je rappelle quand même ce dont on parle. C'est 10 % de la facture d'eau au niveau national. Cela constitue 2,5 Md€ pour les agences de l'eau. La politique de l'eau en France représente à peu près 23 Md€. On parle donc d'une taxe sur 10 % du prix de l'eau.

M. HERVE :

Je vais dire le contraire. Nous intervenons sur un enjeu de santé publique. La qualité de l'eau, c'est la santé publique. Il faut se rappeler cela dans tous nos débats parce que c'est central à toute l'action politique que nous avons à mener.

C'est aussi la santé économique. J'ai rencontré des industriels, y compris des industriels laitiers qui sont inquiets, notamment en Bretagne, de la qualité de l'eau que nous sommes capables de leur fournir pour leur outil économique. Je peux vous assurer que ce sont des industriels qui, demain, pourraient déménager du secteur. Nous avons aussi ce souci de fournir, pour l'activité économique, de l'eau de qualité. Je pense qu'il est normal que la redevance augmente parce que ces enjeux sont incontournables.

Cela étant, j'appuie complètement l'idée qu'il faut que l'on arrête de ponctionner les montants que les agences ont à disposition pour mener nos politiques de reconquête de la qualité de l'eau. C'est cité dans la délibération et je l'appuie totalement.

M. SERVANT :

Je vais intervenir sur deux points. Le terme de « réexaminant » me convient mieux parce que nous ne sommes pas obligés de nous imposer une augmentation des taux. En revanche, nous pouvons réexaminer l'ensemble des recettes. Réduire un taux n'empêche pas d'augmenter l'ensemble de la redevance. Il faut se laisser un peu de marge de manœuvre là-dessus.

L'autre point, c'est l'amendement proposé sur la PAC. Je sortirais les PSE parce que les PSE ne sont pas dans la PAC. C'est une politique agricole mais ce n'est pas la politique agricole commune. Toute participation à la PAC doit venir de financements extérieurs.

Mme BROCAS :

Vous avez raison dans l'absolu, sauf que nous sommes une agence avec peu de moyens. Seine-Normandie ne se pose pas la question. Ils peuvent financer des PSE sur leurs fonds propres. Nous, nous n'avons pas énormément de moyens. Je rappelle quand même l'effort du MTE qui nous accorde un peu pour les PSE. Il faut l'en remercier. Cela étant, si les PSE étaient portés dans la prochaine PAC, je pense que ce serait plus vertueux.

M. SERVANT :

Les PSE, c'est franco-français.

Mme BROCAS :

C'est une forme de mesure incitative pour transformer les pratiques et donc améliorer la qualité des milieux et de l'eau. C'est l'objectif.

M. le Président :

Dans cette affaire, il faut que nous fassions comprendre au ministère qu'il y a une injustice. Il y a une injustice vis-à-vis des agriculteurs et je vais vous dire pourquoi. En Seine-Normandie, on peut faire des PSE à tour de bras, on a des financements. En Loire-Bretagne qui est juste de l'autre côté, nous n'avons pas de moyens. C'est une distorsion de concurrence dans le même pays. C'est là-dessus qu'il faut se battre.

Je reviens à mon petit cycle et à mon grand cycle de l'eau. Quand on travaille sur le grand cycle, nous avons un périmètre hydrographique qui est pénalisé parce que très rural, très agricole et avec des demandes très fortes – on peut s'en féliciter – de MAEC, de PSE, etc. Nous avons du mal à y

arriver. Il est bien évident que s'il y avait plus de solidarité nationale, nous ferions moins appel à des augmentations de redevances. C'est ce qu'il faudrait défendre dans cette motion.

Mme BROCAS :

Je voulais revenir sur le paragraphe ajouté à la demande de M. Deguet. Je ne partage pas cette rédaction. Je rappelle, même si cela ne vous plaît pas, que les agences sont des établissements publics de l'Etat. Ecrire « que l'Etat cesse de prélever dans les trésoreries des agences de l'eau », c'est matériellement faux concernant notre agence puisqu'il n'y a pas eu de ponction sur la trésorerie. La preuve en est que la trésorerie de l'agence était tellement très bien gérée qu'il n'y en avait pas. Ceci est donc matériellement faux.

Un effort a été demandé à toutes les agences comme à tous les opérateurs de l'Etat, comme à tous les établissements publics de l'Etat, comme à tous les ministères, comme à toutes les préfectures, etc. parce que la situation financière du pays n'est pas bonne. Le 12^e programme a été écarté. Je ne conteste pas qu'une partie des moyens ait été dispensée pour le budget par l'Etat. En revanche, je conteste la façon dont c'est écrit d'une part. D'autre part, tout le monde est appelé à faire un effort.

Troisièmement, philosophiquement, il me semble erroné aussi de laisser croire que les agences de l'eau, quelles qu'elles soient, la nôtre ou d'autres, n'ont pas vocation à financer les MAEC et la CAB. Historiquement, ce sont bien des moyens qui permettent d'améliorer le milieu et donc de protéger l'eau.

Je ne suis donc pas d'accord avec cette rédaction. Je ne la partage pas. Je fais une contreproposition. Gardons les deux pour que les membres puissent s'exprimer. Je propose que l'on écrive : « Nous demandons que les moyens des agences soient préservés ou que les agences puissent disposer des moyens de leurs actions ». Sans dire que nous n'avons pas à participer à la CAB parce que la CAB, c'est l'agriculture biologique que vous appelez par ailleurs de vos vœux. Sans dire que nous n'avons pas à participer aux MAEC parce que les MAEC « prairies » ou les MAEC « eau » contribuent à l'objectif que nous poursuivons collectivement.

Je propose donc de mettre : « Le comité de bassin demande à l'Etat que les agences puissent disposer de moyens préservés leur permettant de mettre en œuvre leurs actions ou leurs politiques ».

M. le Président :

Personne n'augmente les redevances de gaieté de cœur. Je vous rappelle que nous avons les redevances les plus faibles de la métropole. Il faut quand même s'en souvenir. Si nous en sommes là, c'est aussi parce que l'Etat a mal réparti les 100 M€ d'EDF. Je ne l'ai pas oublié *[rires]*. Quand nous disons « en réexaminant l'ensemble des redevances », c'est aussi pour avoir cette discussion. La Loire représente un potentiel énergétique métropolitain important. Nous n'avons pas été bien considérés dans cette affaire. Quand nous disons « réexaminer l'ensemble du système », ce n'est pas forcément pour augmenter, c'est sans doute pour rééquilibrer, pour repositionner un certain nombre de choses.

Mme HAAS :

J'aimerais quand même, Mme la Préfète, que nous puissions parler d'ambition politique. Ce que nous sommes en train de faire, c'est diminuer nos capacités. Petit à petit, nous diminuons les moyens de notre politique. Je pense qu'il est important de rappeler que nous avons des ambitions. Il faut qu'il y ait des moyens qui soient en lien avec ces ambitions. Quand on dit que les redevances pollutions pourraient monter ou descendre, je m'étonne un peu. Je pense qu'elles sont toutes appelées à monter sur la pollution. Je dis bien « la pollution ». Je ne parle pas des redevances dans l'absolu. D'ailleurs, je ne comprends pas très bien cette discussion sur des redevances dans l'absolu.

M. le Président :

Mme Haas, je ne vais pas expliquer le contexte politique dans lequel nous vivons. Il est clair que si une majorité que je ne souhaite pas arrive au pouvoir, l'affaire va être simple... Je préfère le dire,

donc attention ! Si nous voulons sauvegarder le modèle, il faut être raisonnable. Je le dis dans un moment un peu solennel par rapport à ce j'entends sur nos organisations, sur les agences, sur les redevances, etc. On dit : il n'y a qu'à supprimer tout cela, cela ira mieux demain.

Mes chers collègues, nous arrivons au moment du vote de cette motion. Passons en revue les propositions.

M. OBLED :

Il n'y a pas eu de remarques sur les visas. Il n'y a pas eu de remarques sur les considérants. Celles qui étaient arrivées entretemps ont été prises. Sur les constats et les principes, il n'y avait pas de remarques sur le premier et le deuxième tiret.

Ce que vous portez comme modification, c'est : « Le comité de bassin demande que les moyens à la disposition de l'agence de l'eau soient substantiellement augmentés, par exemple en supprimant le plafond de recettes et de dépenses des agences de l'eau, en faisant jouer la solidarité entre les bassins hydrographiques ou encore en réexaminant les taux de toutes les redevances pour pollution ».

L'idée est d'augmenter et d'avoir de l'ambition. Si vous voulez, nous pourrions avoir dans la première partie : « Il faut que l'agence puisse avoir les moyens de ses ambitions ». Puis, on pourrait garder la phrase de Mme la Préfète en disant : « Pour mener une politique ambitieuse, le comité de bassin demande à l'Etat de préserver ses moyens d'action ».

M. le Président :

C'est quelque chose que je dis et que je redis chaque fois que je vois les ministères ou la DEB. L'autre jour, nous étions à Rennes avec M. Obled. Nous avons rencontré la ministre de l'Agriculture qui est restée au stand de l'agence de l'eau. J'ai eu l'occasion de dire à Mme Genevard cette histoire de PSE et de MAEC. Je n'arrête pas de le dire, donc rassurez-vous, ce sera porté.

L'idée de préserver les moyens d'action des agences, c'est le point fort de la délibération que je souhaite voter le plus largement possible pour lui donner de la force. Sur ce point, je préfère garder le texte en bleu. Vous pouvez compter sur moi pour rappeler tout ce qui est dit au-dessus concernant le bio, les MAEC et les PSE. Ce sera dit et redit, y compris la répartition des 100 M€ d'EDF.

M. OBLED :

Pour le dire autrement, il peut y avoir un vote du collège Etat en faveur de la motion s'il y a le deuxième. Il n'y en aura pas s'il y a le premier.

M. DEGUET :

Cela fait deux ou trois ans que cela dure. Pour la trésorerie, il faut mettre « finances ». C'est quand même dans les finances de l'agence que des sommes ont été prélevées. Cela fait je ne sais combien de temps que nous affirmons que nous sommes très attachés au principe de l'eau paie l'eau. Quand il n'est pas respecté, on fait comme si cela n'existait pas. On écrit de grandes généralités. Vous nous dites : « Chaque fois que nous les rencontrons, nous n'oublions pas de leur dire ». En l'occurrence, c'est un point de vue qui est partagé par quasiment tout le monde dans le comité de bassin : ce n'est pas supportable qu'on aille taper dans la caisse. Je ne vois pas pourquoi nous ne l'exprimons pas réellement.

J'entends votre volonté d'avoir un vote unanime. Nous l'avons aussi. Nous avons fait tous les compromis qu'il y avait à faire jusque-là. Simplement, chaque fois qu'on doit obtenir un vote unanime, il faut faire confiance au fait que des gens vont aller en parler. Les trois fois précédentes où nous avons fait confiance, nous avons récupéré 10 M€ à condition que nous les dépensions l'année d'après. La deuxième fois, nous avons récupéré de l'argent pour des PSE qui était pris sur autre chose. Finalement, nous avons dépensé le tout.

M. le Président :

Je ne vous cache pas que nous pouvons la voter sans l'Etat. Il n'y a pas de problème. Néanmoins, la voter avec l'Etat en région pour porter nos revendications, c'est mieux. Je préfère que l'Etat soit à nos côtés dans le bassin pour porter nos revendications. Je peux vous assurer qu'ils nous connaissent, aussi bien Mme la Préfète que moi. Chaque fois que nous allons à la DEB, nous portons le même message sur les MAEC et autres. Rassurez-vous, nous allons les porter. Je préfère voter cette motion avec les services de l'Etat que sans eux. Je vous propose le texte bleu (le deuxième). M. Deguet a, fort justement, l'impression de ne pas être entendu. Le projet de loi de finances 2026 se prépare actuellement. Je peux vous assurer que nous sommes entendus. Je ne vous en dirais pas plus. Nous allons attendre la suite.

M. MORARD :

Il y avait une remarque de M. Servant concernant le souhait du comité de bassin que les discussions soient initiées au niveau européen sur la prochaine PAC. Ce paragraphe était remis en question par les représentants agricoles. Je voulais qu'on puisse le réentendre.

M. SERVANT :

Si l'on prend la même enveloppe, qui est déjà réduite de 20 %, et qu'on lui donne d'autres missions ou d'autres enjeux, cela pose problème.

M. le Président :

Je vous rappelle l'étude du CFE. La contribution de l'Europe à la politique de l'eau en France, y compris les Ultramarins, c'est moins de 1 %. Cela veut dire qu'en Europe, la France est très mauvaise élève sur la politique de l'eau. Elle est incapable d'aller chercher des crédits européens, à comparer aux Espagnols, etc. Il y a la PAC mais il y a également toutes les autres politiques européennes. Il faut défendre cela aussi.

M. OBLED :

Nous passons au paragraphe qui a généré le plus de discussions : « Le comité de bassin demande que les moyens à la disposition de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soient substantiellement augmentés, par exemple en supprimant le plafond de recettes et de dépenses des agences de l'eau, en faisant jouer la solidarité entre les bassins hydrographiques métropolitains ou encore en réexaminant les taux de toutes les redevances pour pollution ».

Pour la bio et le foncier, normalement c'est bon : « Le comité de bassin souhaite promouvoir quelques exemples d'actions et d'initiatives telles que le développement et le maintien de l'agriculture biologique, le développement des dispositifs de paiement pour services environnementaux ou encore la structuration des filières agricoles dans des démarches de projets alimentaires territoriaux ainsi que la définition de stratégies foncières à l'échelle des aires d'alimentation de captage dans le cadre d'une gouvernance élargie où le PRPDE associe tous les acteurs ».

M. le Président :

Il y a un dernier point que je m'engage à porter. C'est la question posée par M. Mary sur la sur-redevance EPTB.

M. OBLED :

Le suivant est : « le comité de bassin considère qu'une culture commune de l'eau est une clé pour toute politique d'amélioration, préconise la consolidation de la formation des élus aux enjeux de l'eau et souhaite que le groupe de travail sur les instances puisse faire des propositions sur ce sujet ».

M. DEGUET :

J'avais l'intention de retirer celui-là parce qu'à mon avis, c'est un amendement qui n'a pas la même importance que les autres du point de vue stratégique. Il faut s'adresser aux élus, quoique la culture de l'eau ne concerne pas que les élus. Je ne veux pas avoir une discussion sur un sujet relativement technique et sur lequel nous pourrions revenir. Franchement, cela n'a aucun intérêt d'écrire cela. Je retire purement et simplement.

M. le Président :

Mes chers collègues, le moment du vote arrive.

Mme BROCAS :

Pour l'Etat, nous allons voter pour.

- *Contribution du comité de bassin Loire-Bretagne à la Conférence de l'eau dans nos territoires.*
- **Adoptée à la majorité (93 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-20 du 14 octobre 2025.

M. le Président :

Pour le prochain comité de bassin, nous serons du côté de Clermont. L'idée est d'aller voir Limagrain. Ils avaient des choses à nous montrer sur la réutilisation et les usages agricoles. Ensuite, nous irons en Bretagne. Merci à vous tous. Merci aux services de l'agence.

La séance est levée à 17h.

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mardi 14 octobre 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile
Excusée	A	Mme ALEXANDRE Delphine		
	A	Mme ARCANGER Jacqueline		
Excusée	A	Mme AUBERGER Eliane		
	A	M. AUZEMERY Alain		
	A	M. BACCONNIER Géraud		
Visio	P	M. BARRY Philippe	SIGNÉ	
Visio	P	M. BEAUDOIN David	SIGNÉ	
En présentiel	A	M. BEAUSSANT Benjamin R. par M. WALCH Laurent	SIGNÉ	M. QUÉNÉHERVÉ Gilles
En présentiel	A	Mme BEAUVAL Anne R. par Mme CAMPEON Camille	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. BELE Christophe	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	Mme BERNARD Nathalie	SIGNÉ	
Visio	A	Mme BERTRAND Julie R. par Mme LASSUT-DEBAT	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme BERVAS Viviane		
En présentiel	P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	
	A	M. BODENES Jean-Michel		
En présentiel	P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. LE GAL Philippe
Visio	P	M. BOIVENT Joseph	SIGNÉ	
Excusé	A	M. BONNET Bernard		
Excusé	A	M. BORDEAU Bruno		
Visio	P	Mme BOUVET Françoise	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme BRENON Catherine	SIGNÉ	
Visio	P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	M. DE SAINT QUENTIN Amaury
Visio	P	M. BRUGERE Didier	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	Mme BUCCIO Fabienne Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
En présentiel	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	M. ORFEUVRE Jean- Jacques

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme BUCCIO Fabienne		
En présentiel	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	
Visio	P	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine	SIGNÉ	
	A	Mme CARRE Véronique		
En présentiel	P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	
Visio	P	M. CATHELINE Jean-Louis	SIGNÉ	
	A	Mme CHALOT Marion		
Excusé	A	M. CHARPENTIER Arnaud		
Visio	P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	M. LOUVET Thomas
Visio	P	M. COUE Thierry	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
Visio	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	
Visio	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	Mme LOUBIERE Delphine
	A	M. DAVID Olivier		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. DE BOISSIEU Bertrand	SIGNÉ	
En présentiel	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	Mme SOLERE Véronique M. VILLAGEOIS Jean-Rémy
Excusé	A	M. DE SAINT QUENTIN Amaury		
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
	A	Mme DELATTRE Flavie		
En présentiel	P	M. DELAVOET David-Anthony	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle
Visio	P	Mme DELMOULY Véronique	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
	A	M. DOUCET Claude		
	A	M. DUBOST Antoine		
	A	M. DUPUY Paul-Henry		
Visio	A	M. DURAND Renaud R. par M. CHEGRANI Patrick	SIGNÉ	
Visio	P	M. EL ARRASSE Abdelmajid	SIGNÉ	
Visio	P	Mme FAYARD Stéphanie	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	M. MATHIEU Sylvain
En présentiel	P	Mme FENEON Stéphanie	SIGNÉ	Mme VINCENT Marylise

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. FERRAND Emmanuel	SIGNÉ	
Visio	A	M. FISSE Eric R. par Mme FERRY Pascale	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme FISSELIER Maëlle		
Excusé	A	M. FOUILLET Olivier		
	A	Mme FORTUNE Marion		
Visio	P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	Mme PEYSSELON Valérie M. MURZI Lucien
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GARAND Annabelle		
Visio	P	Mme GARCON Agnès	SIGNÉ	
Visio	P	M. GEAY François	SIGNÉ	Mme SIBILLOTTE Myriam
En présentiel	P	Mme GERARD Barbara	SIGNÉ	
Visio	P	Mme GERARD Faustine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GERVES Valérie		
Excusée	A	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé		
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme GOUIN Véronique		
Excusée	A	Mme GOURLET Sandrine		
Visio	P	M. GRELICHE Eric	SIGNÉ	
Visio	P	M. GUERET Jean-Pierre	SIGNÉ	
Excusé	A	M. GUILLAUME Pierre		
Excusé	A	M. GUITTON Jean-Sébastien		
Visio	A	M. GUYOT Etienne R. par M. GOUPIL Sébastien	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé
Visio	P	Mme HAMARD Marie-Josèphe	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
Visio	P	M. HENRY Philippe	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	
Visio	P	M. HERVE Pascal	SIGNÉ	Mme ALEXANDRE Delphine
	A	M. HOULLIER François		
	A	M. HUET Gilles		
En présentiel	P	Mme HUET Solange	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	A	M. JECHOUX Vincent R. par M. TREHEIN Hervé	SIGNÉ	
En présentiel Uniquement le matin	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	Mme PERTHUISOT Johanne Mme GOURLET Sandrine
Visio	P	Mme KERBORIOU Edwige	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. KRABAL Guillaume	SIGNÉ	
Excusé	A	M. LABROUSSE Mathieu		
En présentiel	P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. LE COAT Robert	SIGNÉ	
	A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
Excusé	A	M. LE GAL Philippe		
Visio	P	M. LE GOFF Roger	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
Visio	P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	Mme BERVAS Viviane
	A	M. LECAMP Pascal		
	A	M. LECUYER Arnaud		
Visio	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	M. FOUILLET Olivier
	A	M. LEFRANC Hugues		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. LEGENDRE Rodolphe		
Excusée	A	Mme LEGRAND Marion		
Excusée	A	Mme LOUBIERE Delphine		
Excusé	A	M. LOUVET Thomas		
	A	Mme MAHE Laurence		
Visio	P	M. MARTIN Lionel	SIGNÉ	
	A	M. MARTINS Elmano		
Visio	P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	
Visio	P	M. MASSON Rodolphe	SIGNÉ	
	A	M. MATHIEU Sylvain		
Visio	P	Mme MATHYS Nicole	SIGNÉ	
Visio	P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	Mme FISSELIER Maëlle
	A	Mme METAYER Béatrice		
En présentiel	P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
Visio	P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	
	A	M. MOELO Didier		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. MOREAU GUY	SIGNÉ	
Visio	P	M. MOREL Gilles	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MOURIER Paul		
Excusé	A	M. MURZI Lucien		
Visio	P	Mme NICOLAS Manon	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	
Excusé	A	M. ORFEUVRE Jean-Jacques		
Visio	P	M. PAGESSE Pierre	SIGNÉ	
Visio	P	M. PAINCHAUX Gilles	SIGNÉ	M. PISKOROWSKI David
Excusé	A	M. PAOLETTI Jacques		
Excusé	A	M. PATEY Philippe		
En présentiel	P	M. PAVILLON Jean-Paul	SIGNÉ	Mme ROBY Aude
Excusé	A	M. PERROCHON Serge		
Excusée	A	Mme PERTHUISOT Johanne		
Excusée	A	Mme PEYSSELON Valérie		
Visio	P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	
Excusé	A	M. PISKOROWSKI David		
En présentiel	A	M. POINSSOT Christophe R. par M. SAADA Alain	SIGNÉ	
Visio	P	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	M. PERROCHON Serge
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	M. PATEY Philippe M. LABROUSSE Mathieu
	A	M. PONTOIZEAU Charles		
Visio	P	Mme POUPARD Marie-Claire	SIGNÉ	M. GUILLAUME Pierre
	A	M. QUERAT Jean-François		
Excusé	A	M. QUÉNÉHERVÉ Gilles		
En présentiel	A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme BESSIN Sabine	SIGNÉ	
	A	M. RIGLET Jean-Luc		
Visio	A	M. RIGOULET-ROZE Fabrice R. par M. DAULT Charles	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme ROBY Aude		
Visio	P	M. RONDEAU Joseph	SIGNÉ	
	A	Mme RONOT Corinne		
En présentiel	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. ROUSSEL Pierre	SIGNÉ	
Visio	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	M. BONNET Bernard Mme GERVES Valérie
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
En présentiel	P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	
Visio	P	Mme SEYSSIECQ Christelle	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme SIBILLOTTE Myriam		
Excusée	A	Mme SOLERE Véronique		
Visio	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. STERLIN Nicolas	SIGNÉ	
	A	Mme SUTEAU Carmen		
	A	M. TOURMENTE Hervé		
	A	M. VACHELARD Jean-Luc		
Visio	P	M. VALETTE Charles	SIGNÉ	
	A	M. VALLEE Mickaël		
	A	M. VAN DE MAELE Philippe		
Visio	P	M. VAURS Christophe	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. VIAL Christophe	SIGNÉ	
Excusé	A	M. VILLAGEOIS Jean-Rémy		
Excusée	A	Mme VINCENT Marylise		
Visio	P	Mme VOYET Vanessa	SIGNÉ	
Visio	A	M. VUITTENEZ Lionel R. par Mme LEVEQUE Lucile	SIGNÉ	

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	135

Quorum = 88

Présents (hors représentations et pouvoirs) : 91

Représentés : 12

Pouvoirs donnés : 32

Absents : 85

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. DINGREMONT Benoît	
	A	Mme FIOLET Emeline	
En présentiel	P	Mme MENEZ Véronique	SIGNÉ
En présentiel Départ 16h30	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mardi 14 octobre 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Participant également

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	M. BOUCAULT Nicolas <i>Nouveau coordinateur régional des Fédérations de Pêche des Pays de la Loire</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. CEAUX Serge <i>Directeur du service des Eaux chez Communauté d'Agglomération de La Rochelle</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ
Visio	P	Mme COSSARD-RABE Enora	SIGNÉ
	A	M. FOURNIER Charles <i>Député de Tours</i>	
En présentiel	P	Mme GARDE Coline <i>DREAL CVL</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DARDAINE Amandine	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
En présentiel	P	M. DUGRAIN Bertrand	SIGNÉ
En présentiel	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MARLIER Clara	SIGNÉ
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ
En présentiel	P	M. MORARD Valéry	SIGNÉ
Visio	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
En présentiel	P	M. NIZON Morgan	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PEZET Emilie	SIGNÉ
Visio	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
En présentiel	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ
En présentiel	P	M. SAPPEY Alain	SIGNÉ
En présentiel Pas de déjeuner	P	Mme SEDANO Lucie	SIGNÉ
En présentiel Pas de déjeuner	P	Mme SOMMER Sandrine	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme VASSEUR Véronique	SIGNÉ